

**SIAO 91**

croix-rouge française



Réalisé par l'observatoire du SIAO 91  
Pour la DDETS de l'Essonne  
Entre 2023 et 2024  
Mail : [observatoire.siao91@croix-rouge.fr](mailto:observatoire.siao91@croix-rouge.fr)  
Téléphone : 09 70 68 25 68



# **DIAGNOSTIC AIDE ALIMENTAIRE 2024**

**SIAO 91**

**SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION**

# REMERCIEMENTS

Le SIAO tient à remercier l'ensemble des personnes ayant contribué, à différents niveaux, à ce diagnostic. Merci, tout d'abord, à la DDETS de l'Essonne qui a commandé ce diagnostic et a su accompagner l'Observatoire du SIAO tout au long de sa réalisation.

Merci à l'ensemble des recourants et bénéficiaires de l'aide alimentaire qui ont accepté de répondre à l'enquête ou de partager leur vécu ; aux structures d'aide alimentaire, associations, CCAS ou groupements citoyens qui ont participé à l'enquête par questionnaire ou ont répondu à nos questions lors d'entretiens exploratoires ; à l'ensemble des travailleurs sociaux de la PASH ayant pris le temps de transmettre le questionnaire à des hébergés des hôtels sociaux du département ; au personnel du 115 et de la cellule de diagnostic du SIAO pour avoir également transmis des questionnaires à des hébergés.

Merci, enfin, à l'ensemble des institutions avec qui les échanges ont été enrichissants, notamment le service PEPS du Conseil Départemental de l'Essonne, l'UDCCAS de l'Essonne, l'Agence Nationale des Solidarités Actives, l'Observatoire du SIAO Interlogement 93, Solinum ou encore l'équipe de Dora, pour ne citer qu'eux.

# Glossaire des sigles et acronymes

AA : Aide Alimentaire  
AAH : Allocation aux adultes handicapés  
CAF : Caisses d'allocations familiales  
CAP : Chèque d'Accompagnement Personnalisé  
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale  
CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale  
CD : Conseil Départemental  
CRF : Croix-Rouge Française  
DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Essonne  
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale  
FEAD : Fonds européen d'aide aux plus démunis  
FFBA : Fédération française des banques alimentaires  
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques  
PASH : Plateforme d'accompagnement sociale à l'hôtel  
RSA : Revenu de solidarité active  
SIAO 91 : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de l'Essonne (91)  
SPF : Secours Populaire Français  
SSVP : Société de Saint-Vincent-de-Paul

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>8</b>
<b>PARTIE 1 : L'OFFRE D'AIDE ALIMENTAIRE.....</b>	<b>11</b>
<b>PARTIE 2 : ANALYSE DES BESOINS.....</b>	<b>27</b>
<b>PARTIE 3 : REGARD SUR L'ORGANISATION ACTUELLE DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN ESSONNE.....</b>	<b>41</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>55</b>
<b>PRÉCONISATIONS ET PROPOSITIONS.....</b>	<b>56</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>59</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>61</b>

# Introduction

## Les objectifs du diagnostic

---

Ce diagnostic de l'aide alimentaire résulte d'une initiative de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Essonne, visant à améliorer la compréhension de l'offre et des besoins en matière d'aide alimentaire sur le territoire. Réalisé par l'Observatoire du SIAO 91 entre août 2023 et juin 2024, il poursuit les objectifs suivants :

### **Recenser et cartographier l'ensemble des dispositifs d'aide alimentaire sur le territoire :**

Bien que de nombreux services et structures d'aide alimentaire soient connus et correctement référencés, il était difficile de dresser un portrait global de l'offre actuelle. Certains acteurs détiennent des informations que d'autres n'ont pas, entraînant une connaissance fragmentée du territoire. L'objectif principal de ce diagnostic était donc de reconstituer ce puzzle en consolidant les différentes bases de données disponibles. Au-delà de l'identification des structures, il s'agissait d'obtenir des informations sur les modalités d'inscription, les conditions d'accès, les quantités distribuées, etc., pour chaque service identifié.

### **Évaluer l'offre existante et sa répartition géographique par rapport aux besoins :**

Le deuxième objectif consistait à évaluer l'adéquation entre l'offre recensée et les besoins identifiés. Cela implique de comprendre les attentes des personnes en situation de précarité alimentaire, ainsi que les obstacles à l'accès à une alimentation appropriée. La question de

l'adéquation entre l'offre et les besoins soulève également des interrogations sur la répartition géographique de l'offre en fonction de la localisation des besoins.

### **Faciliter une meilleure coordination entre les acteurs :**

Un constat majeur à l'origine de ce diagnostic est la difficulté de coordination entre les diverses actions d'aide alimentaire existantes. Cette problématique de coordination englobe plusieurs enjeux, comme le démontrera ce diagnostic, et doit être clarifiée pour établir des recommandations pertinentes. Cette thématique sera abordée dans une troisième partie, qui interrogera plus largement l'organisation de l'aide alimentaire sur le département, éclairée par les enseignements de l'enquête et des échanges avec les acteurs concernés.

### **Formuler des recommandations et valoriser les résultats du diagnostic :**

La finalité de ce travail est de produire des recommandations issues du diagnostic, à destination des différents acteurs. Ces recommandations visent à nourrir les réflexions de chacun et à éclairer les prises de décisions au sein des instances impliquées dans l'aide alimentaire sur le département (DDETS, CD, PAT, communes, associations, etc.). Elles ont également pour objectif de suggérer des pistes d'actions que les acteurs peuvent utiliser pour répondre aux problématiques rencontrées sur le terrain.

## Un focus sur les publics hébergés en hôtel social

---

Ce travail de diagnostic s'inscrit dans une volonté de la DDETS de questionner et d'améliorer l'aide alimentaire à destination des publics hébergés en hôtel social. La connaissance de l'ensemble des dispositifs existants et la capacité à évaluer les besoins en fonction de la situation de chaque hôtel social doivent permettre de développer au mieux les aides de demain à destination des hébergés dont le niveau de précarité alimentaire est souvent élevé.

## Définitions

---

### La précarité alimentaire

Cette notion renvoie à une situation dans laquelle une personne rencontre des difficultés à accéder à une alimentation qui réponde à l'ensemble de ses besoins. Elle peut être définie ainsi :

« situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante, de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri ». (Labo ESS, 2021)

Être en situation de précarité alimentaire ne signifie pas seulement être en incapacité de manger en quantité suffisante. Il s'agit plus largement d'une situation dans laquelle l'accès à une alimentation choisie, de qualité et adaptée à ses pratiques est rendu impossible par un contexte économique, matériel et social défavorisant. La notion d'exclusion sociale est alors centrale pour comprendre ce que recouvre la précarité alimentaire, au-delà de la simple fonction de s'alimenter.

### La lutte contre la précarité alimentaire

La réponse aux différentes formes de précarité alimentaire a une traduction juridique en France par le Code d'action sociale et des familles, qui la définit ainsi :

« La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. » (article L-266-1 du CASF)

La lutte contre la précarité alimentaire peut s'appuyer sur différents leviers, comme les prestations sociales permettant d'agir sur la situation économique des ménages, un travail sur l'accès à l'offre alimentaire classique lorsque celui-ci est difficile sur certains secteurs, ou bien l'aide alimentaire. Ce dernier levier domine actuellement en France, avec un engagement de l'État et, depuis quelques années, une volonté de piloter et de coordonner l'aide alimentaire, tout en soutenant financièrement les acteurs associatifs et publics qui la mettent en œuvre.

### L'aide alimentaire

L'aide alimentaire est définie par le même Code d'action

sociale et des familles comme :

« L'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement. Cette aide, qui vise à répondre aux besoins en volume, tout en prenant en compte, dans la mesure du possible, des critères de qualité des denrées alimentaires, est apportée tant par l'Union européenne que par l'État ou toute autre personne morale. » (article L-266-2 du CASF)

Dans ce diagnostic, nous considérerons l'aide alimentaire de manière plus large, prenant en compte toute forme d'aide visant à lutter contre la précarité alimentaire. Nous intégrerons dans cette définition, en plus des aides sous forme de denrées, celles sous forme de repas, d'aide à la cuisine des aliments, à la production d'aliments, et sous forme financière (chèques d'accompagnement personnalisés, prise en charge de la cantine scolaire, etc.).

### Les recourants et les bénéficiaires

Les recourants à l'aide alimentaire sont les personnes qui font la démarche de demander une ou des aides auprès des associations ou des services publics. Ils sont à distinguer des bénéficiaires de l'aide alimentaire qui, eux, n'ont pas forcément effectué les démarches, mais consomment l'aide apportée (des enfants par exemple).

### Les opérateurs

Les opérateurs de l'aide alimentaire sont les structures associatives ou publiques qui mettent en œuvre un ou plusieurs services d'aide alimentaire. Dans ce diagnostic, chaque antenne d'un réseau national tel que le Secours Populaire ou les Restos du Cœur est considérée comme un opérateur à part entière. Parmi les acteurs de ces réseaux, certains sont des opérateurs « support ». C'est le cas de la Banque Alimentaire ou de Revivre Île-de-France, qui collectent et redistribuent des denrées au reste des opérateurs.

### Les prescripteurs

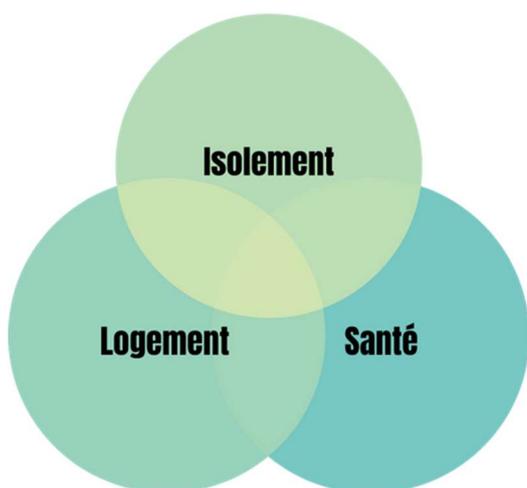
Il s'agit de l'ensemble des acteurs, professionnels ou bénévoles, amenés à prescrire une aide alimentaire à une personne en situation de précarité. Ils sont représentés en grande majorité par les travailleurs sociaux, employés dans les MDS (Maisons Départementales des Solidarités), les CCAS (Centre Communaux d'Action Sociale) et une multitude d'autres établissements et services sociaux.

## Les chiffres de la précarité et de l'aide alimentaire

La précarité alimentaire en France :



Une précarité alimentaire souvent associée à d'autres problématiques



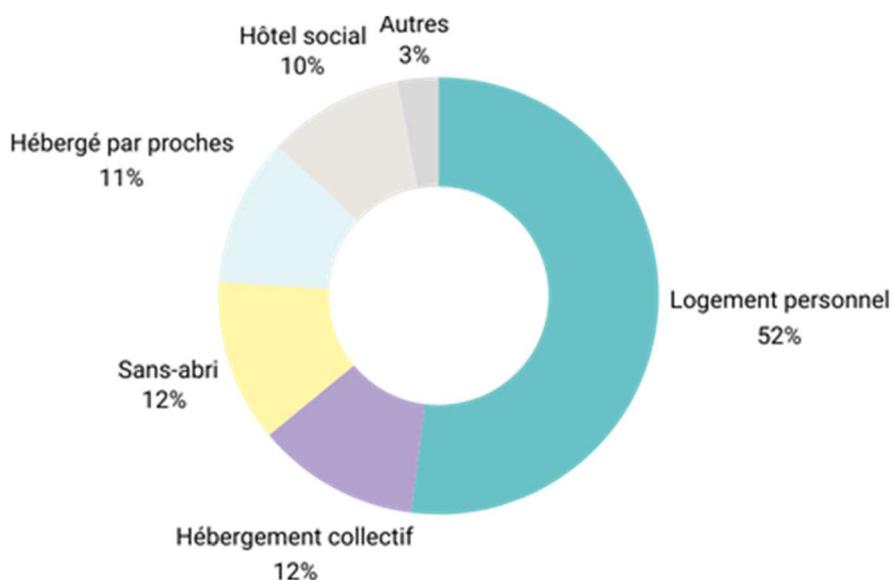
L'étude du CREDOC sur la précarité alimentaire montre que l'insuffisance alimentaire est associée à des problématiques sociales, sanitaires et économiques plus importantes que pour le reste de la population. Nous observons en effet davantage de problèmes de santé : 52% de la population en insuffisance alimentaire quantitative restreint son budget de santé. La précarité alimentaire est aussi associée à des problématiques de logement, qu'il soit trop cher, inadapté ou sous-équipé. Une autre difficulté va souvent de pair avec la précarité alimentaire : l'isolement social. L'enquête profils de la FFBA montre d'ailleurs que l'aide alimentaire n'a pas seulement pour but de se nourrir, mais aussi d'avoir des interactions sociales pour les personnes qui y ont accès.

Mais la problématique la plus systématiquement associée à la précarité alimentaire est le niveau de revenu. 31% de la population française ayant des bas revenus est en insuffisance alimentaire quantitative (CREDOC, 2023).

Les recourants à l'aide alimentaire

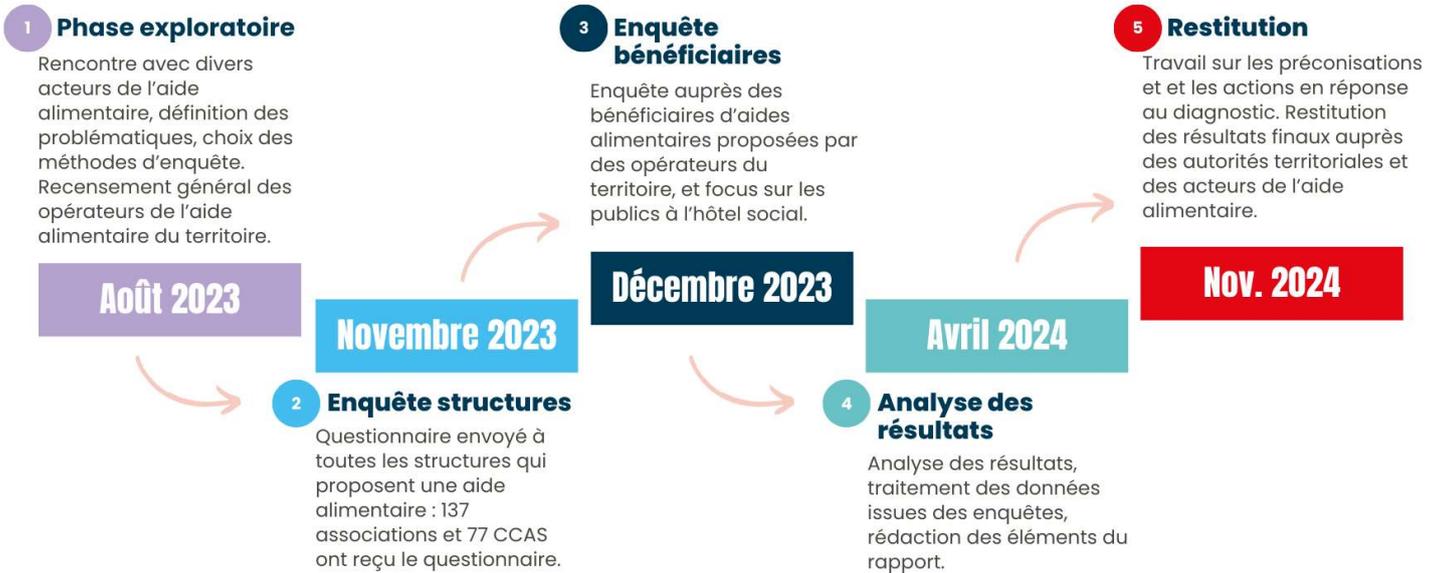
S'il est difficile de savoir combien de personnes ont recours à l'aide alimentaire, diverses enquêtes nationales ou régionales donnent une idée des différents profils de publics concernés. La situation au regard du logement est importante, et nous apprend que la moitié des recourants vivent dans un logement personnel. Les recourants sont majoritairement des immigrés (67% en Île-de-France) et sont plus souvent des femmes. 36% sont inactifs et 22% au chômage, mais une partie non-négligeable d'entre eux est aussi retraitée (12%) ou en emploi (15%).

Le non-recours toucherait 52% des personnes en précarité alimentaire.



Répartition des recourants à l'aide alimentaire selon la situation de logement en Île-de-France (INSEE, 2021)

# Méthodologie



Ce travail se base tout d'abord sur une recherche documentaire et web approfondie, ayant permis de recenser de nombreuses données relatives aux activités d'aide alimentaire existant sur le département. Plusieurs sites internet et réseaux sociaux numériques ont été utilisés pour repérer les associations et CCAS proposant potentiellement des aides alimentaires de diverses natures. La lecture des études précédentes sur l'aide alimentaire et la précarité alimentaire font également partie de ce travail de recherche, notamment l'étude de la précarité alimentaire en Île-de-France réalisée par l'ANSA et le diagnostic de l'aide alimentaire en Seine-Saint-Denis. Ces travaux et les discussions avec leurs

autrices m'ont servi d'appui dans la construction et la réalisation de ce diagnostic.

Plusieurs échanges et entretiens ont été réalisés avec des acteurs de l'aide alimentaire. Ils ont permis de sonder les problématiques actuelles de l'aide alimentaire. Certains d'entre eux ont été enregistrés avec l'accord des participants, d'autres ont fait l'objet de prises de notes. Des discours ont aussi été relevés lors de rencontres informelles ou de réunions. Les citations présentes dans ce rapport sont donc issues de ces retranscriptions ou de ces notes, et ont toutes été anonymisées.

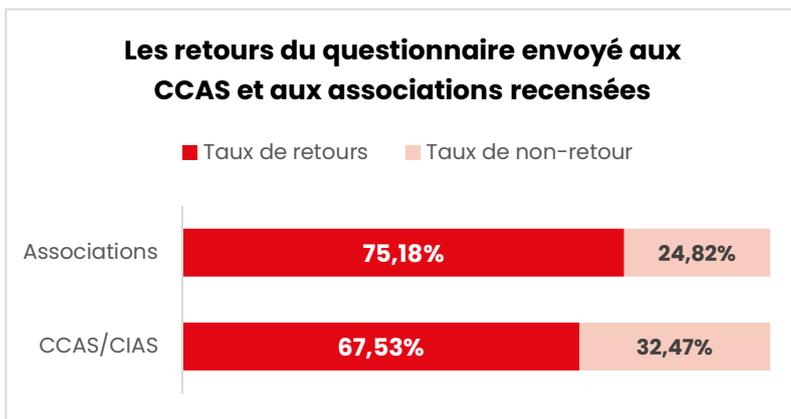
## L'enquête auprès des structures (opérateurs)



La phase de recherche documentaire a permis d'identifier un maximum d'acteurs en utilisant diverses sources de données, dont la liste des structures habilitées à recevoir des denrées alimentaires de l'État et de l'Union Européenne et les structures inscrites sur Soliguide. Cependant, il semblait nécessaire d'élargir les recherches puisque de nombreux CCAS, associations ou encore travailleurs sociaux découvrent régulièrement de nouveaux acteurs de l'aide alimentaire qui ne sont pas nécessairement référencés, habilités ou subventionnés. Il s'agit le plus souvent d'associations

indépendantes agissant sur une commune, voire un quartier spécifique.

Afin d'identifier ces acteurs, des recherches ont été effectuées sur le web, sur divers sites d'annonces de bénévolat, ou encore sur Facebook. Cette nouvelle source de données a permis d'identifier de nouveaux acteurs potentiellement en activité à intégrer dans l'enquête. Concernant les CCAS/CIAS du département, la liste provient du site internet du Conseil Départemental qui en recense 77 au total.



**Figure 1** : Les retours du questionnaire envoyé aux CCAS et aux associations recensées - Source : Observatoire SIAO 91 (2023-2024) - Nombre de structures enquêtées = 214. - Lecture : 75,18% des associations enquêtées ont répondu au questionnaire et 24,82% n'ont pas répondu.

Finalement, ces recherches documentaires ont permis d'identifier **241 structures**. Parmi elles, **27 ont été éliminées** au cours de l'enquête car elles s'avéraient inexistantes, fermées ou en doublon avec une autre. Le questionnaire a finalement été envoyé à 214 associations et CCAS/CIAS. Au total, 103 associations et 52 CCAS ont répondu au questionnaire, soit 154 retours au total. Parmi ces retours, 3 structures ont refusé de répondre au questionnaire et 7 ont répondu qu'elles ne proposaient pas d'aide alimentaire. **Les données qui vont être évoquées dans ce chapitre concernent ainsi 144 structures, dont 97 associations et 47 CCAS.**

## Enquête auprès des bénéficiaires

Cette phase de l'enquête répond à la nécessité de questionner les besoins sur le territoire. S'il est vrai que des études précédentes ont déjà dressé le portrait des publics de l'aide alimentaire en Île-de-France, il semblait indispensable d'interroger sur le département des bénéficiaires de différentes formes d'aide alimentaire afin de connaître leur profil socio-économique, mais surtout leur niveau de précarité et leur satisfaction vis-à-vis des aides alimentaires perçues.

Un questionnaire a ainsi été construit et réalisé en passation accompagnée (en présence de l'enquêteur qui pose les questions et reporte les réponses) **auprès de 145 personnes dans 12 structures d'aide alimentaire du territoire** (Annexe 1). Différents types de structures ont participé à cette enquête, dans des zones géographiques variées, afin de disposer d'un panel de

réponses qui représente la diversité des publics de l'aide alimentaire.

Cette représentativité n'est évidemment pas parfaite, puisqu'il n'a pas été possible d'interroger le même nombre de personnes dans tous les types de dispositifs et que certaines structures visées au départ n'ont finalement pas pu faire partie de cette phase de l'enquête. L'objectif était d'obtenir le regard des personnes interrogées sur l'ensemble des aides alimentaires auxquelles ils ont droit au moment de l'enquête, mais également celles auxquelles ils n'ont pas accès afin d'en connaître les raisons. Le moment de la passation du questionnaire était parfois l'occasion d'un échange plus approfondi sur certaines problématiques, dépassant le cadre du questionnaire et ayant fait l'objet de prises de notes qui ont alimenté ce rapport.

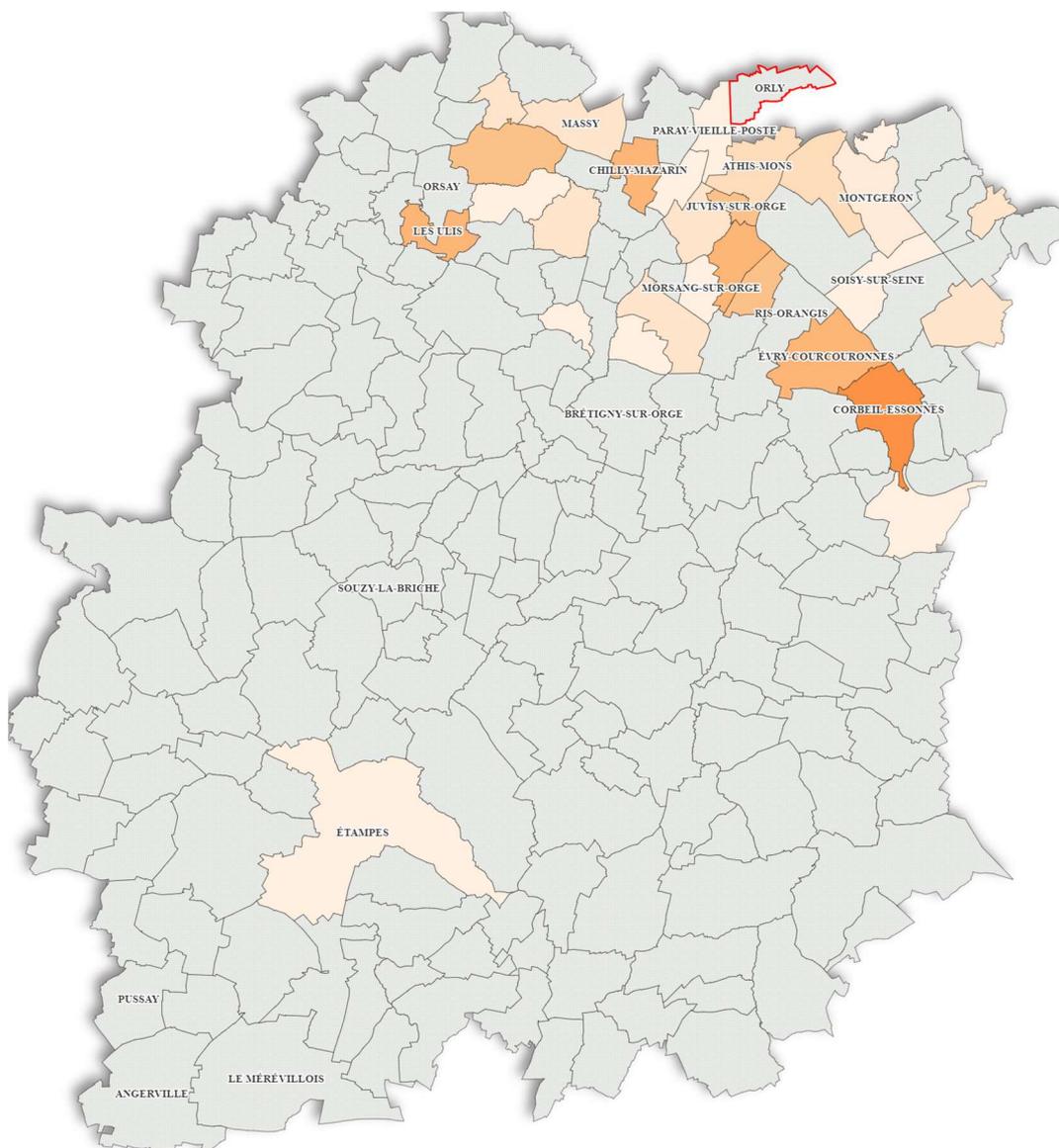
## Enquête « focus hôtels sociaux »

Une seconde enquête a été menée en parallèle de celle concernant les bénéficiaires de l'aide alimentaire auprès des opérateurs. Il s'agit cette fois-ci d'un focus sur les publics hébergés dans les hôtels sociaux de l'Essonne. Ces publics ne sont pas systématiquement bénéficiaires ou même recourants de l'aide alimentaire, puisque, parmi les enquêtés, certains ménages n'ont recours à aucune aide. L'objectif était de dresser un état des lieux de la précarité alimentaire dans les hôtels sociaux à travers les réponses des hébergés eux-mêmes.

Le questionnaire dédié à cette enquête comportait les mêmes questions que celui de l'enquête bénéficiaires, et a été **administré à 105 personnes hébergées en**

**Essonne** et suivies par la PASH (55 personnes) ou par la CDO du SIAO 91 (50 personnes). Ces personnes interrogées vivaient au moment du questionnaire dans 28 communes différentes, représentant de manière satisfaisante les divers types de territoires du département, en milieu rural, urbain ou péri-urbain.

La sélection des ménages enquêtés a été réalisée de manière aléatoire dans les files actives des travailleurs sociaux de la PASH et de la responsable de la CDO, qui ont eux-mêmes administré le questionnaire à l'occasion des rendez-vous de suivi avec les ménages. Du côté de la CDO, 27 ménages ont répondu au questionnaire à distance, par téléphone.



**Carte 1 :** Carte du lieu de vie déclaré par les répondants à l'enquête « focus hôtels sociaux » : N = 105 | Plus la commune est colorée en orange vif, plus elle compte de personnes interrogées y vivant au moment de l'enquête.

## Résumé des 3 enquêtes par questionnaire

### STRUCTURES

Questionnaire **transmis à :**

- 137 associations
- 77 CCAS

**Retours :**

- 103 associations
- 51 CCAS

Soit un **taux de retours** global de **72%**

### BÉNÉFICIAIRES

Questionnaire **transmis à :**

- 145 personnes

au sein de **12 structures** d'aide alimentaire (associations ou CCAS).

Soit un total de

**145 personnes interrogées**

### FOCUS HÔTELS SOCIAUX

Questionnaire **transmis à :**

- 55 personnes (PASH 91)
- 50 personnes (SIAO 91)

hébergées sur **28 communes** différentes.

Soit un total de

**105 personnes interrogées**

# L'offre d'aide alimentaire

Cette première partie vise à offrir une vision globale du paysage de l'aide alimentaire dans le département, en identifiant les différents acteurs, leurs rôles, ainsi que les modes d'organisation qui caractérisent cette offre.

L'organisation de l'aide alimentaire en Essonne repose sur une diversité d'acteurs, allant des pouvoirs publics aux associations locales, en passant par des réseaux nationaux et des dispositifs d'action sociale. Chacun de ces acteurs joue un rôle crucial dans la mise en œuvre et la structuration de l'aide, répondant aux besoins variés des populations en situation de précarité.

## Chapitre 1 : L'organisation de l'aide alimentaire sur le département : une diversité de rôles et d'acteurs

L'aide alimentaire est constituée de plusieurs types d'acteurs ayant chacun un rôle particulier. Ce chapitre a pour but de faire le point sur ces rôles et de montrer que certains acteurs sont investis dans plusieurs rôles simultanément.

### 1.1. Les pouvoirs publics : financer et encadrer l'offre d'aide alimentaire

Plusieurs acteurs soutiennent financièrement les actions d'aide alimentaire en œuvre sur le département.

**L'Union Européenne** : L'UE joue un rôle clé dans le soutien aux opérateurs de l'aide alimentaire en France via le Fonds de soutien européen à l'aide alimentaire (SEAA). Ce fonds finance l'achat groupé de denrées (produits secs uniquement) pour le compte de la Croix-Rouge française, de la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA), des Restos du Cœur et du Secours Populaire français. Ces denrées sont ensuite redistribuées au sein de chaque réseau.

**L'État** subventionne régulièrement les grandes associations nationales sur le territoire (Croix-Rouge française, FFBA, Restos du Cœur, Secours Populaire français). À la suite de la crise sanitaire, le programme France Relance a également soutenu le développement de plusieurs projets : la création d'un centre itinérant des Restos du Cœur pour mieux couvrir le sud-Essonne, l'amélioration des moyens logistiques pour le Secours Populaire, la mise en service de 2 food-truck portés par la Croix-Rouge Française pour l'un et par le Secours Fraternel pour l'autre, ayant pour but d'apporter des repas chauds aux personnes à la rue ou en hôtels sociaux.

Toujours dans le cadre de France Relance, l'appel à projets « Création et développement de tiers-lieux favorisant l'accès à l'alimentation des ménages hébergés à l'hôtel » a financé la création de 4 dispositifs sur le

département dans le but de proposer aux publics des hôtels sociaux des solutions permettant de cuisiner et de mieux manger en dehors de l'hôtel. Enfin, l'État finance par l'intermédiaire de la DRIHL la livraison de colis alimentaires à destination de 6 hôtels sociaux de l'Essonne.

**La Région Île-de-France**, bien que l'aide alimentaire ne soit pas directement liée à ses compétences principales, finance des distributions de paniers alimentaires exceptionnelles à la demande des communes ou des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche qui auraient identifié des besoins non-pourvus. Outre ce dispositif toujours en place, il faut noter que la Région avait financé entre 2020 et 2022 un programme qui subventionne aux associations d'aide alimentaire du territoire l'achat de denrées manquantes auprès de producteurs locaux (de la région).

**Le Conseil Départemental** soutient financièrement les grandes associations (Croix-Rouge française, Restos du Cœur, Secours Populaire français et la Société Saint-Vincent de Paul), ainsi que 25 épiceries sociales ou solidaires implantées sur le territoire pour les soutenir régulièrement dans leur fonctionnement (achat de denrées) ou de manière ponctuelle pour l'achat de locaux frigorifiques, de camionnettes, etc.

Le CD porte également des aides financières à destination de ses publics via les Chèques d'Accompagnement Personnalisés distribués dans les 17 MDS du territoire.

Enfin, **les communes** ou parfois **les EPCI** soutiennent financièrement les associations locales engagées dans la lutte contre la précarité alimentaire, qu'il s'agisse d'antennes de grandes associations nationales ou d'associations locales indépendantes. Certaines

communes sur lesquelles aucune association d'aide alimentaire n'est implantée subventionnent des associations extérieures afin qu'elles viennent en aide à leurs administrés. **Le soutien des communes aux associations d'aide alimentaire se concrétise également en nature**, par la mise à disposition de locaux pour leurs activités, de salles de réunion ou la prise en charge de certains frais de fonctionnement (électricité, eau, etc.).

### 1.2. Les réseaux associatifs nationaux et régionaux : structurer et appuyer l'offre au niveau local

Les réseaux nationaux tels que la FFBA, la Croix-Rouge Française, les Restos du Cœur, Saint-Vincent de Paul, le Secours Populaire français, le Secours Catholique ou encore l'ANDES et l'UGESS, ont un **rôle majeur dans la configuration de l'offre d'aide alimentaire du département**. Certains modes de fonctionnement, tels que l'organisation des collectes de denrées alimentaires et leur redistribution sur le territoire, ou encore la définition de conditions d'accès, de règlements et de pratiques communes à chaque réseau, sont décidés à l'échelle nationale.

**Ces réseaux ont une place centrale dans les stratégies de lutte contre la précarité alimentaire**, et plus largement de lutte contre la pauvreté. Leurs capacités d'action et

leurs savoir-faire permettent de déployer des stratégies globales de sortie de la précarité, puis de réinsertion sociale et professionnelle. L'aide alimentaire n'est d'ailleurs pas l'activité principale de tous ces réseaux; car elle est parfois une porte d'entrée vers un accompagnement plus général.

Il faut aussi noter **l'existence de réseaux régionaux dont l'importance est grandissante pour les opérateurs de l'aide alimentaire, à savoir Revivre Île de France et Généractions77** qui offrent un soutien logistique et permettent à chacun d'acheter ou de collecter des denrées alimentaires à plus grande échelle et à des prix plus intéressants.

### 1.3. Les dispositifs d'action sociale et de veille sociale : identifier un public en précarité alimentaire et l'orienter vers les services adaptés

Il est ici question de **l'ensemble des acteurs qui ont pour rôle de prescrire une aide alimentaire à un public dans le besoin**. Il s'agit en grande majorité de travailleurs sociaux exerçant dans une multitude de structures telles que les CCAS, les MDS, les CHU, les CHRS, le SIAO, la PASH, les structures médico-sociales, les CADA/HUDA, etc.

Ces prescripteurs agissent comme un lien souvent essentiel entre les personnes dans le besoin et les opérateurs de l'aide alimentaire. Ils sont souvent indispensables pour aider les personnes à rassembler les documents justifiant de leurs ressources ou de leur situation, demandés pour accéder à certaines aides. Environ **25% des services d'aide alimentaire ne sont accessibles qu'en étant orienté par un travailleur social**, et plus de **35% accessibles uniquement aux personnes qui sont suivies**. Cela montre bien l'importance de la

prescription dans la structuration de l'aide alimentaire sur le territoire.

Au-delà des structures qui pratiquent l'accompagnement social et la prescription d'aides alimentaires, il existe sur le territoire des structures de veille sociale, dont le rôle est central pour identifier et orienter les publics en grande précarité alimentaire. La plateforme d'appels du 115, une maraude salariée et des accueils de jour, coordonnés par le SIAO 91, y participent. Des maraudes bénévoles sont aussi organisées par la Croix-Rouge sur le département.

Ces dispositifs sont un maillon essentiel de la lutte contre la précarité alimentaire puisqu'ils permettent de faire remonter les besoins des publics en grande précarité (publics à la rue, en hôtel social, etc.) et d'orienter les publics vers les services existants.

### 1.4. Le recensement de l'offre de services d'aide alimentaire

Un autre type d'acteurs est apparu plus récemment pour répondre à la nécessité de recenser l'offre d'aide alimentaire existante et permettre aux prescripteurs

d'orienter les publics dans le besoin, ou bien aux publics d'accéder directement aux aides auxquelles ils peuvent prétendre en fonction de leur situation.

Parmi ces acteurs, on retrouve la startup associative Solinum, qui a développé l'outil **Soliguide** : un guide des services disponibles sur le territoire, destiné aux publics en situation de précarité ainsi qu'aux prescripteurs. L'ambition de cet outil, selon ses créateurs, est de proposer une information facilement accessible, tout en permettant de filtrer les services en fonction des besoins spécifiques et de la situation de chaque utilisateur. L'association contacte régulièrement les opérateurs de l'aide alimentaire afin de mettre à jour les informations concernant leurs services, y compris les horaires, les conditions et modalités d'accès.

Avec des objectifs similaires, le gouvernement a lancé **Dora**, « le service public numérique de recensement et mise à jour de l'offre d'insertion. » (Site web de Dora, 2024) Cette plateforme vise à regrouper l'ensemble des services qui permettent de lever les freins à l'accès à l'emploi, ce qui inclut également les aides pour sortir de la précarité, comme l'aide alimentaire. Le fonctionnement de Dora diffère quelque peu, puisqu'elle est pensée principalement pour les prescripteurs. Elle permet d'orienter une personne vers une association d'aide alimentaire, par exemple, en remplissant un formulaire en

ligne et en y joignant les pièces justificatives nécessaires.

Pour conclure, comme nous l'avons vu dans ce premier chapitre, **l'aide alimentaire se manifeste de manière variée sur le territoire, en englobant une diversité d'objectifs et de moyens** mis en place pour les atteindre : offrir des repas gratuits aux personnes sans abri, proposer des denrées à prix réduit aux habitants d'une commune, permettre aux bénéficiaires de redevenir acteurs de leur consommation en choisissant leur alimentation, ou encore venir en aide aux personnes hébergées dans un hôtel social éloigné géographiquement. Il est clair **que chaque projet d'aide alimentaire repose sur une raison d'être spécifique**, la définition de valeurs communes, et une compréhension des besoins existants.

Chaque opérateur est unique selon les publics qu'il accueille, les services qu'il propose, son rayon d'action, et les modalités d'accès qu'il met en place. L'objectif du chapitre suivant sera de caractériser au mieux l'aide alimentaire présente sur le territoire, et de montrer que la lutte contre la précarité alimentaire en Essonne peut prendre différentes formes.

## Chapitre 2 : Les structures qui mettent en œuvre l'aide alimentaire en Essonne

Le premier objectif de l'enquête était de **recenser de manière aussi précise et exhaustive que possible les structures opérant l'aide alimentaire en Essonne**, afin de recueillir des informations sur ces dernières et sur les services qu'elles proposent. Le questionnaire envoyé a obtenu un nombre de réponses très

satisfaisant, permettant de combler de nombreuses lacunes concernant les services existants. De nombreux points de vue et retours de terrain ont également été exprimés, offrant ainsi la possibilité de mieux cerner, au niveau local, les difficultés et enjeux auxquels les opérateurs sont confrontés.

### Précision méthodologique :

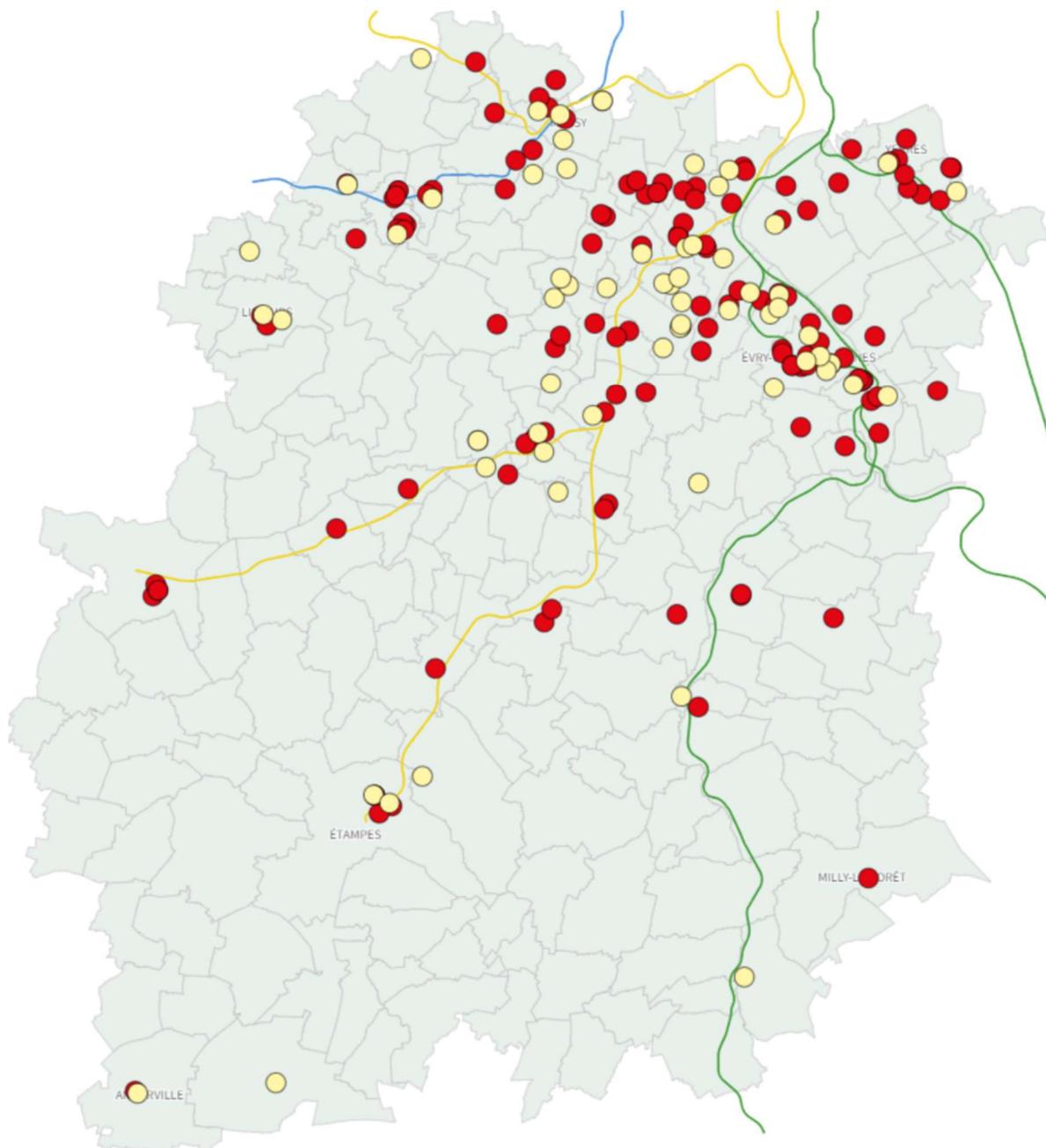
L'enquête par questionnaire, si elle permet de collecter un grand nombre de données sans aller à la rencontre directe de chaque opérateur, présente l'inconvénient majeur de ne pas permettre la clarification des questions posées. Malgré tout le travail de formulation des questions afin de garantir une compréhension et une prise en compte de toutes les situations observées sur le terrain, ces dernières ont pu être comprises dans un sens différent, ou bien parfois non comprises. Aussi, la densité et la longueur du questionnaire a pu affecter la qualité et la précision des réponses, alors que les opérateurs étaient invités à répondre dans une période d'activité assez importante, expliquant certaines réponses « partielles ».

Par ailleurs, le questionnaire n'était qu'un outil parmi d'autres permettant de cerner le paysage de l'aide alimentaire dans son ensemble. Cela justifie le fait que les 17 MDS du département, de même que les 3 accueils de jour, qui proposent des aides alimentaires (des aides financières pour les premières et des aides sous forme de repas pour les deuxièmes) n'ont pas été intégrés au questionnaire. En effet, le fonctionnement des distributions de CAP dans les MDS est uniforme sur tout le département et géré par le Conseil Départemental, qui a été rencontré dans le cadre de l'enquête. Concernant les accueils de jour, leur lien direct avec le SIAO a permis de connaître leur offre et leurs modalités d'accès sans passer par le questionnaire. L'accueil de jour de Corbeil-Essonnes a par ailleurs été visité dans le cadre de l'enquête.

## Les structures d'aide alimentaire recensées

144 répondants et 56 non-répondants

Réponse à l'enquête : ● Oui ● Non



**Carte 1 :** Les structures proposant une aide alimentaire recensées en Essonne (Associations et CCAS confondus) – Source : Observatoire SIAO 91 (2023-2024) – Nombre de structures représentées = 214.

### 2.1. Les associations d'aide alimentaire

En prenant en compte les structures répondantes et non-répondantes, nous pouvons constater que le paysage associatif de l'aide alimentaire en Essonne est **composé en grande partie d'associations indépendantes n'étant pas des antennes de réseaux nationaux** (40%). Le Secours Populaire est le réseau qui compte le plus d'antennes, suivi par les Restos du Cœur, la Croix-Rouge Française et le Secours Catholique. Les conférences SSVP représentent 4% des structures qui proposent une aide alimentaire régulière.

Chaque réseau a une approche différente de l'aide alimentaire dans ses activités. Ainsi le nombre d'antennes que

possède un réseau sur le territoire ne révèle pas l'importance de ce réseau en termes de quantités d'aides distribuées (en euros, en tonnes, en nombre de colis, etc...) et le nombre de bénéficiaires. Pour le Secours Catholique, l'aide alimentaire n'est pas une activité centrale par rapport aux activités d'accompagnement social et administratif. Plus de la moitié des aides proposées sont présentées par les antennes répondantes comme ponctuelles et ne sont pas suffisantes à elles seules pour des personnes les plus en difficulté. Pour la Croix-Rouge et le Secours Populaire, il s'agit plus souvent d'une aide régulière dans le temps, même si une part importante des services ne permet pas de constituer des repas complets à eux seuls. Concernant enfin les Restos du Cœur, l'aide alimentaire est centrale, et structurée de manière très uniforme sur le territoire, toutes les antennes proposent une aide alimentaire régulière, permettant de faire plusieurs repas complets. Concernant les associations indépendantes, il est intéressant de voir que les services qu'elles proposent sont majoritairement

décrits par les répondants comme des aides régulières et permettant de manger des repas complets. Cela montre l'importance de ces acteurs sur le territoire.

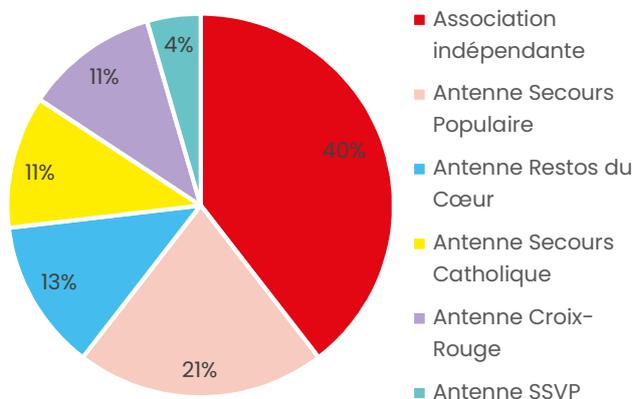
### Le Secours Populaire Français :

En Essonne, le SPF compte 27 antennes, ainsi qu'un dispositif mobile nommé Solidaribus, qui vient en aide aux personnes de 6 hôtels sociaux du département. Les aides alimentaires proposées sur le territoire sont en grande partie des colis, mais le SPF propose également des CAP et des prises en charge de la cantine scolaire pour les enfants. S'il existe des pratiques communes à toutes les antennes SPF (par exemple, la distribution inconditionnelle d'un premier colis d'urgence et un entretien avec un membre de l'association), chaque antenne a une liberté d'organisation. La fréquence de distribution varie ainsi d'un colis par semaine à un colis par mois. Les modalités d'inscription et d'accès sont aussi différentes d'une antenne à l'autre, notamment concernant les justificatifs demandés, les périodes de fermeture annuelle et la fréquence de réévaluation du dossier pour prolonger ou non l'aide. Il faut généralement payer une participation financière symbolique de 0.50€ ou 1€ par personne et par distribution. En 2023, le SPF 91 a apporté une aide alimentaire à environ 42 547 personnes, distribué près de 50 000€ de CAP et pris en charge la cantine scolaire pour 75 familles .

### Les Restos du Cœur :

Ce réseau national a actuellement 16 centres sur le département, auxquels s'ajoute le Centre Itinérant qui a pour objectif de couvrir les besoins dans le sud du territoire, en s'arrêtant dans plusieurs villes. L'aide alimentaire proposée par les Restos du Cœur est

### Répartition des associations recensées par appartenance à un réseau national



**Figure 2 :** Répartition des associations recensées par appartenance à un réseau national (incluant les structures n'ayant pas répondu au questionnaire) | Source : Observatoire SIAO 91 (2023-2024) | Nombre d'associations = 137 | Lecture : 21 % des associations enquêtées appartiennent au réseau du Secours Populaire Français.

uniquement composée de colis alimentaires permettant de faire des repas complets pour plusieurs jours (produits secs et frais). Le fonctionnement est similaire sur l'ensemble des centres : il faut justifier d'un reste à vivre journalier inférieur au seuil fixé par l'association pour être bénéficiaire. Ce seuil n'est volontairement pas communiqué au grand public, et peut exceptionnellement évoluer comme ce fut le cas en septembre 2023 pour faire face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires et aux difficultés financières du réseau dues à l'inflation. Environ 22 000 personnes ont été servies par les Restos du Cœur sur une année (2022/2023), pour un total de 2 millions de repas distribués sous forme de colis (Site des Restos du Cœur de l'Essonne, 2023).

### La Croix-Rouge Française :

La Croix-Rouge Française compte 12 Unités locales qui proposent des aides alimentaires, ainsi que 3 épicerie sociales. Les aides apportées peuvent être sous forme de colis alimentaire et/ou sous forme de CAP pour certaines antennes. L'organisation de l'aide alimentaire y est très décentralisée, puisque chaque antenne fixe ses modalités et conditions d'accès ainsi que la forme que prend l'aide alimentaire. Seuls les CAP sont gérés et redistribués par la DT dans les antennes.

La Délégation Territoriale (DT) dispose également sur le département d'un camion « Croix-Rouge sur roues » qui se déplace dans le sud-Essonne pour distribuer des denrées sur les secteurs d'Angerville, Pussay, Le Mérévillois et Saclas. La Croix-Rouge a aussi mis en place un Food-truck en 2022, qui a pour but d'apporter un repas chaud aux personnes à la rue à Athis-Mons, Etampes et Savigny-sur-Orge.

Enfin, 6 unités locales opèrent régulièrement des maraudes bénévoles à travers tout le département. Au total en 2023, 341 maraudes ont été effectuées et 2328 personnes rencontrées. À presque chaque rencontre, une collation ou des denrées alimentaires sont distribuées.

### Le Secours Catholique :

Il existe 36 antennes du Secours Catholique sur le département, mais toutes ne proposent pas d'aide alimentaire. 24 d'entre elles sont identifiées sur Soliguide ou sur le site de l'association comme proposant des aides alimentaires d'urgence ou bien régulières. L'aide alimentaire y est assez variée selon les retours du questionnaire : elle s'articule autour de distributions de CAP, de colis alimentaires d'urgence, ou encore de repas. Certaines équipes interviennent également dans les hôtels sociaux. L'aide alimentaire n'est pas centrale dans les activités de l'association, et est souvent présentée comme un dépannage. Cependant, la délégation départementale attribue aux antennes des chèques service en fonction des besoins. Chaque antenne dotée organise par la suite les redistributions en fonction du nombre de chèques et de bénéficiaires (aide ponctuelle ou régulière).

### La Société Saint-Vincent de Paul :

Il existe 13 conférences sur le département, parmi lesquelles 6 ayant répondu au questionnaire en indiquant qu'elles proposent un service d'aide alimentaire. Les autres conférences, d'après les informations de la fédération départementale n'en proposent pas. Les aides proposées prennent la forme de colis ou bien de CAP. Une conférence propose également des repas et une autre des aides exceptionnelles sous forme de chèques bancaires. Là aussi, l'aide alimentaire n'est pas l'activité

principale de toutes les antennes, mais prend une place importante pour celles situées au nord de l'Essonne, notamment à Athis-Mons, à Savigny-sur-Orge, à Epinay-sur-Orge et à Juvisy-sur-Orge. Chaque conférence est autonome sur le type d'aide qu'elle choisit de mettre en place et dans les modalités de distribution. Les conférences répondantes ont dispensé, sur un an, environ 22 000€ de CAP, distribué presque 70 tonnes de denrées et comptent près de 2000 bénéficiaires d'une aide alimentaire.

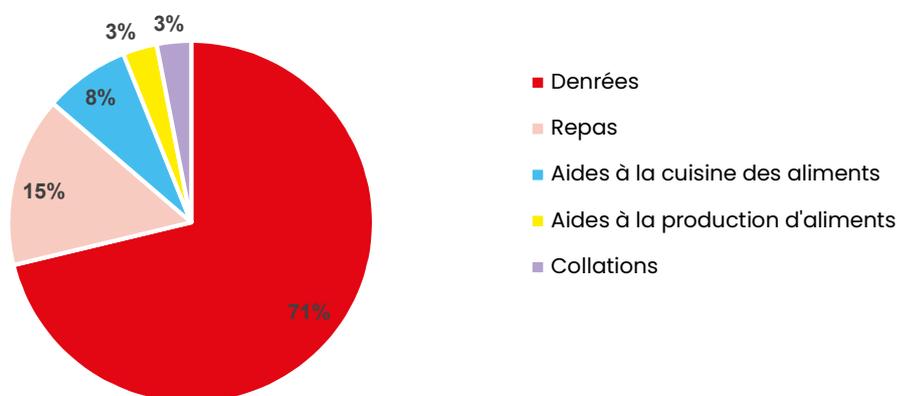
### Autres réseaux

Il faut aussi noter l'existence d'associations appartenant à un réseau national mais ne comptant qu'une seule antenne sur le département, comme l'Ordre de Malte France, qui a déployé un food-truck à l'Université Paris-Saclay à destination des étudiants, ou encore Unisocial France qui ferait des distributions de colis sur le département.

### Les associations « indépendantes » :

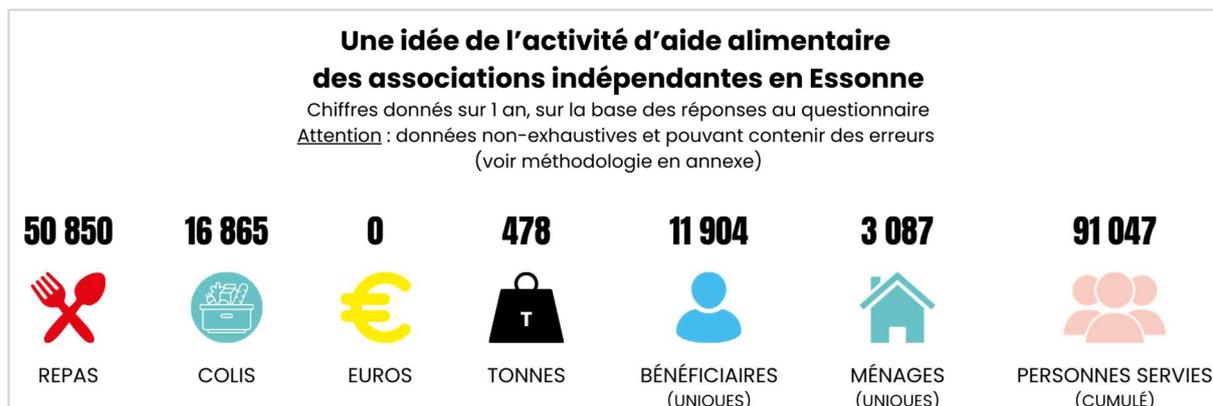
Au total, 48 associations n'appartenant pas à un des réseaux cités plus haut ont été identifiées comme acteurs de l'aide alimentaire en Essonne. Malgré les nombreuses recherches documentaires et l'enrichissement de cette liste jusqu'à la dernière phase de l'enquête, ce nombre n'est pas certain. Des associations ont pu être oubliées et d'autres ont pu être créées ou fermées entre temps. Il est intéressant de noter que 90% d'entre elles se situent en zone très urbaine (Niveau 1 de densité de population). Près de la moitié d'entre elles se trouvent sur 3 communes : Évry-Courcouronnes, Corbeil-Essonnes et Ris-Orangis.

### Les formes d'aide alimentaire proposées par les associations indépendantes



**Figure 3** : Les aides alimentaires proposées par les associations indépendantes | Source : Questionnaire aux structures d'aide alimentaire, SIAO 91 (2023-2024) | Basé sur les réponses des 31 associations indépendantes ayant répondu au questionnaire, ajoutées aux services connus pour les 20 associations indépendantes recensées mais n'ayant pas répondu (66 services connus au total) | Lecture : Les aides alimentaires des associations indépendantes sont à 71 % sous forme de denrées.

Le graphique ci-dessus montre **que les associations indépendantes proposent majoritairement des denrées**, sous forme de colis ou bien d'épiceries sociales. 10 d'entre elles proposent des repas. Aucune association indépendante ne semble proposer d'aides financières. En prenant en compte les chiffres donnés par les associations répondantes, **nous pouvons mesurer l'importance non-négligeable, des associations indépendantes** dans le paysage de l'aide alimentaire en Essonne :



**Figure 4** : Les aides alimentaires proposées par les associations indépendantes | Source : Questionnaire aux structures d'aide alimentaire, SIAO 91 (2023-2024) | Basé sur les réponses des 31 associations indépendantes ayant répondu au questionnaire, ajoutées aux services connus pour les 20 associations indépendantes recensées mais n'ayant pas répondu (66 services connus au total) | Lecture : Sur un an, au moins 50850 repas ont été distribués par les associations indépendantes, en se basant uniquement sur celles ayant indiqué leurs chiffres annuels.

## 2.2. Les CCAS des communes

Sur les 77 CCAS identifiés en Essonne, 47 ont répondu au questionnaire et proposent un ou plusieurs services d'aide alimentaire. Il est difficile, pour les autres CCAS n'ayant pas donné de retour au questionnaire, de savoir s'ils ont des activités d'aide alimentaire puisque ces dernières sont souvent réservées aux habitants de la commune, et donc rarement publiées sur des guides en ligne tels que Soliguide.

**Les CCAS proposent en majorité des aides financières** sous forme de CAP ou de prise en charge de la cantine

scolaire. Les aides financières des répondants représentent à minima, d'après les chiffres donnés, près de 260 000 € sur une année. L'aide sous forme de colis est également importante, mais il s'agit le plus souvent de **colis d'urgence**, permettant d'attendre que d'autres aides se mettent en place. Il existe également des épiceries sociales gérées par les communes, dont 5 ont répondu au questionnaire. **Les aides alimentaires proposées par les CCAS répondants sont à 80% ponctuelles et non régulières dans le temps.**

# Chapitre 3 : Les services d'aide alimentaire proposés par les structures

## 3.1. Une grande variété de services, mais une aide sous forme de denrées dominante

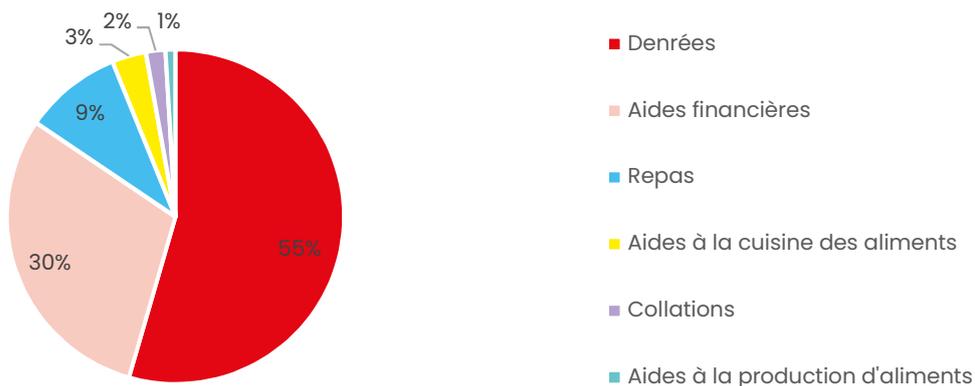
**213 services d'aide alimentaire ont été recensés grâce aux réponses à l'enquête.** Par ailleurs, il existe au moins 34 autres services recensés lors de la première phase de l'enquête, mais portés par des services n'ayant pas répondu au questionnaire.

On voit que les aides sous forme de denrées représentent plus de la moitié de l'offre existante. Si l'on regarde uniquement les associations, cette proportion s'élève à 62%, et même à 70% si l'on isole les réponses des associations indépendantes. Du côté des CCAS, l'aide sous forme de denrées représente seulement 33% de

l'offre. Si l'on se focalise uniquement sur les aides financières, c'est l'inverse : elles ne représentent que 19% des aides pour les associations, mais 61% pour les CCAS.

La diversité des formes d'aides est due à la diversité d'acteurs qui décident de proposer une aide alimentaire, avec les moyens et selon leurs objectifs. Les formes d'aide minoritaires sont celles qui se concentrent davantage sur le mieux manger que sur l'apport quantitatif (aides à la cuisine et à la production d'aliments).

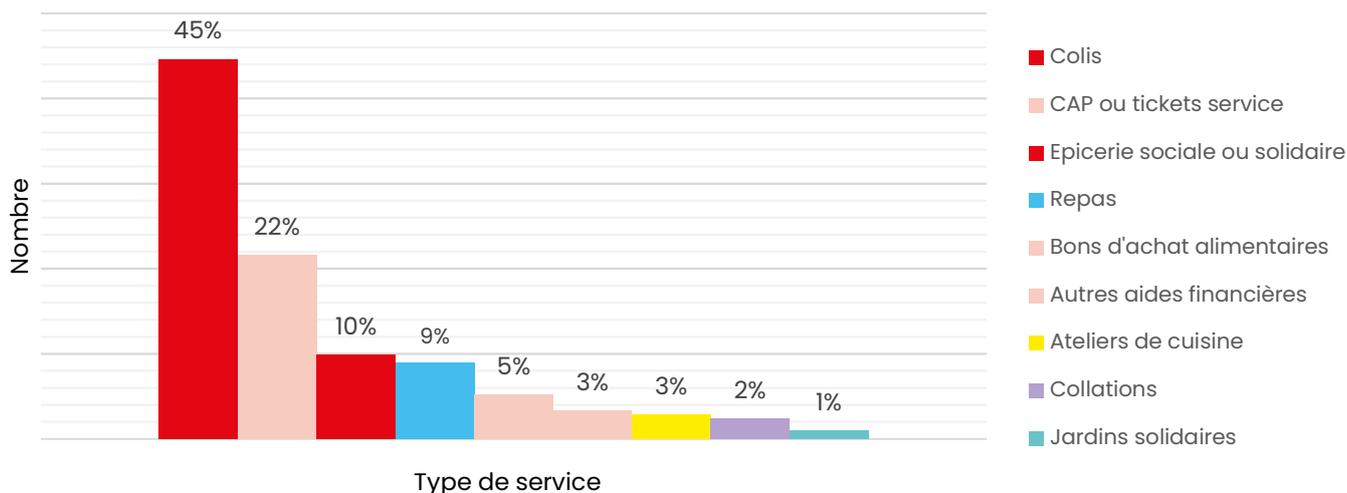
## Les formes d'aide alimentaire proposées



**Figure 5 :** Les formes d'aide alimentaire recensées sur la base des services proposés par les structures | Source : Observatoire SIAO 91 (2023-2024) | Nombre de services recensés = 247 | Lecture : 55 % des services recensés (répondants ou non au questionnaire) sont des aides sous forme de denrées.

Le graphique ci-dessous montre maintenant la répartition de l'offre par type de service. Pour ce qui est de l'aide sous forme de denrées, nous constatons que **les colis sont largement dominants**, suivis par les épiceries sociales ou solidaires. Concernant les aides financières, le CAP ou ticket service est le plus souvent proposé, suivi des bons d'achats.

## Répartition de l'offre par type de service

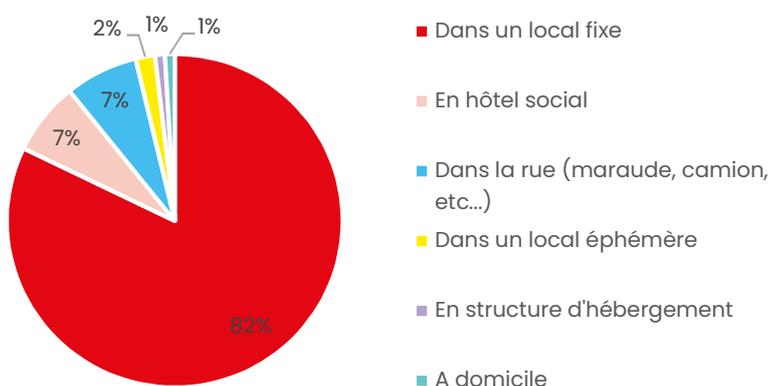


**Figure 6 :** Répartition de l'offre par type de service | Source : Observatoire SIAO 91 (2023-2024) | Nombre de services recensés = 247 (répondants+ non-répondants identifiés) | Lecture : 95 services sur les 247 (38,5%) sont des colis alimentaires.

Tous les services ne sont pas proposés dans un local fixe où les bénéficiaires doivent se déplacer pour venir chercher leur aide. Certains services viennent aux bénéficiaires, notamment dans les hôtels sociaux, des structures d'hébergement, dans la rue ou encore à domicile. Néanmoins, **pour plus de 80% des services, les bénéficiaires doivent se déplacer.**

De ce fait, la bonne répartition des points de distribution sur le territoire en fonction de l'offre de transports publics et de l'étendue du territoire desservi est un enjeu majeur. Les discussions avec certains acteurs associatifs ou publics ont d'ailleurs révélé l'importance pour ces derniers de pouvoir développer l'aller-vers, en complément d'une activité de distribution plus « traditionnelle ».

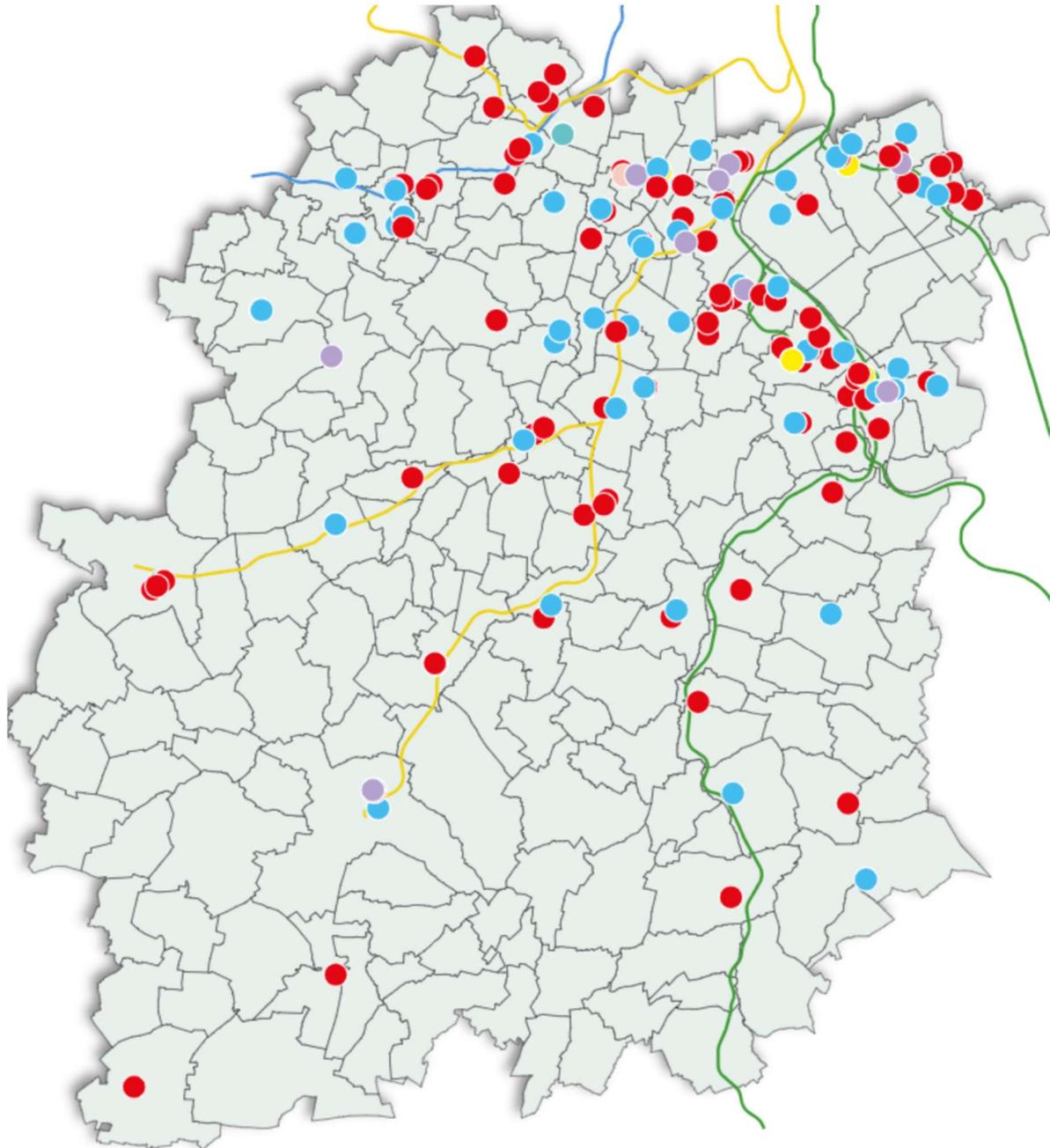
## Où sont distribués les services d'aide alimentaire ?



**Figure 7 :** Répartition de l'offre par lieu de distribution | Source : Questionnaire aux structures d'aide alimentaire, SIAO 91 (2023-2024) | Nombre = 213 services (uniquement associations et CCAS répondants)

## Les services d'aide alimentaire recensés

■ Denrées ■ Aides à la production d'aliments ■ Aides financières ■ Aides à la cuisine des aliments ■ Repas ■ Collations



**Carte 2 :** Répartition de l'offre de services d'aide alimentaire sur le territoire | Source : Questionnaire aux structures d'aide alimentaire, SIAO 91 (2023-2024) | Nombre = 213 services recensés par questionnaire sur la base des 144 structures répondantes (Associations et CCAS). La concentration des services sur certains lieux (par exemple à Étampes) empêche de visualiser l'ensemble des services qui se superposent parfois.

La carte ci-dessus montre que les services d'aide alimentaire sont **très concentrés dans le nord du département**, autour des lignes de RER. Les services repas sont beaucoup plus présents dans la moitié nord de l'Essonne, et les aides sous forme de denrées sont représentées dans l'ensemble du territoire.

Étant donné le nombre de structures proposant leurs services directement dans leurs locaux, la carte des structures et celle des services est très similaire. Il est en réalité **difficile d'étudier la répartition des services d'aide**

**alimentaire sur le territoire sans intégrer le rayon d'action de chaque service** : si certaines communes n'ont aucun service sur leur territoire, elles se situent tout de même dans le rayon d'action d'un ou plusieurs services qui peut répondre aux besoins du public.

Cette première vue renforce tout de même le constat **que l'accès à l'aide alimentaire est lié à la mobilité**, notamment lorsque l'on observe la moitié sud du département, dans laquelle le nombre de points est faible au regard de l'étendue du territoire.

### 3.2. Des services à l'accès conditionné : une offre moins importante pour les publics sans accompagnement social, souvent les plus précaires

Les 213 services identifiés ne sont pas accessibles de la même manière puisqu'il faut souvent répondre à une ou plusieurs conditions pour en être bénéficiaire. Seuls 19 d'entre eux n'ont absolument aucune condition d'accès, pas même celle de justifier de faibles ressources ou bien d'être orienté par un travailleur social. L'analyse de ces conditions permet d'évaluer l'accessibilité à une aide alimentaire en fonction de la situation des personnes. Le fait de ne pas être suivi et domicilié limite fortement l'accès aux services, comme nous le verrons après avoir présenté les différentes conditions existantes.

#### LES MODALITÉS ET CONDITIONS D'ACCÈS EXISTANTES

##### Orientation et suivi social

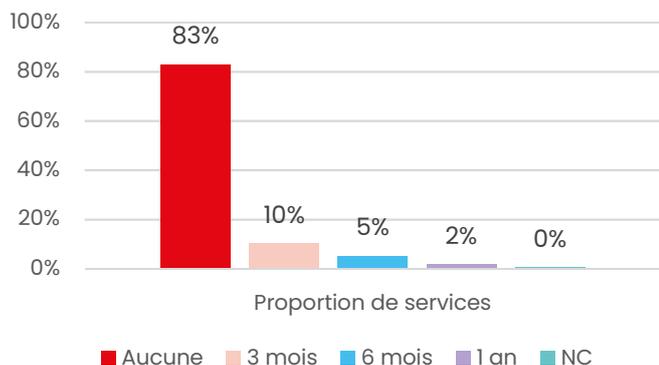
Une grande partie des services est accessible en direct ou sur orientation, mais environ **24% d'entre eux nécessitent d'être orienté par un prescripteur**. Par ailleurs, 36% des services exigent d'être suivi par un travailleur social pour accéder à l'aide (Annexe 5).

La différence entre l'orientation et le suivi par un travailleur social est importante, puisqu'il est possible qu'une personne soit orientée par un travailleur social sans bénéficier d'un réel suivi, ou « accompagnement ». Les écoutez du 115 ou un agent d'accueil en mairie par exemple peuvent aussi être amenés à orienter des personnes sans pratiquer d'accompagnement, orientations qui sont acceptées par certaines associations ou CCAS.

##### Lieu de domiciliation ou d'hébergement

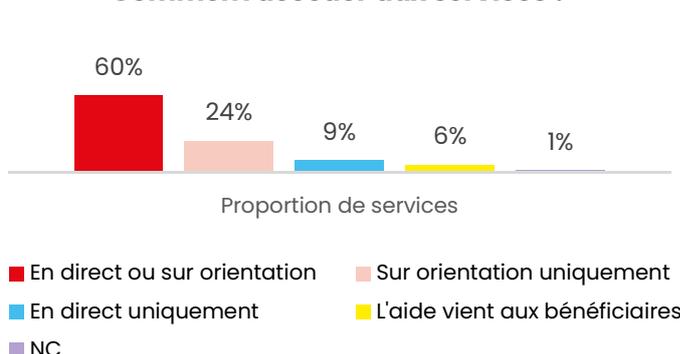
Une autre condition souvent observée pour accéder aux services est de pouvoir justifier de son lieu de résidence, c'est-à-dire de fournir un justificatif de domiciliation sur une commune desservie par le service d'aide alimentaire en question. Parfois, un justificatif d'hébergement peut suffire, mais certains services ne sont pas accessibles aux personnes qui sont hébergées par un tiers (chez un proche, à l'hôtel social, en centre d'hébergement d'urgence, etc.).

##### Ancienneté de domiciliation demandée



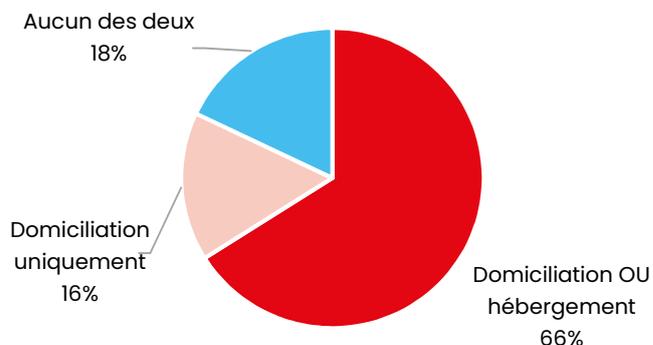
**Figure 9 :** Répartition des services en fonction de l'ancienneté de domiciliation demandée | Source : Observatoire SIAO 91 (2023-2024) | Nombre de services répondants = 213.

##### Comment accéder aux services ?



**Figure 8 :** Répartition des services en fonction des modalités d'accès | Source : Observatoire SIAO 91 (2023-2024) | Nombre de services répondants = 213 | Lecture : 60% des services répondants sont accessibles en direct ou sur orientation.

##### Justificatif de domiciliation ou d'hébergement demandé



**Figure 10 :** Répartition des services en fonction des conditions de domiciliation ou d'hébergement pour y accéder | Source : Observatoire SIAO 91 (2023-2024) | Nombre de services répondants = 213 | Lecture : 16% des services répondants demande la domiciliation uniquement et n'acceptent pas de justificatif d'hébergement.

Nous voyons, sur le graphique ci-dessus, qu'une **majorité de services demande un justificatif de domiciliation mais accepte également un justificatif d'hébergement**. 16% des services ne sont accessibles qu'en étant domiciliés et 18% ne nécessitent aucun justificatif de cette nature.

Parmi ces services, **17% demandent aussi une ancienneté de domiciliation ou d'hébergement**, qui varie de 3 mois à 1 an, principalement des CCAS, mais aussi quelques épiceries sociales ou solidaires.

## Conditions de ressources financières

Sur les 213 services répondants, 124 sont accessibles à condition de justifier de ses ressources financières. La méthode d'évaluation de ces ressources est le plus souvent un **calcul du reste à vivre par jour et par personne (57%)**, qui ne doit pas dépasser un certain montant. Ce montant varie entre 5€ et 15€ selon les services. Par ailleurs, **25% de ces services** n'évoquent pas de méthode spécifique mais expliquent que l'évaluation des ressources se fait **au cas par cas**.

## Participation financière

Une **participation financière est demandée pour 58 services répondants, soit 27% de la population d'enquête**. Il s'agit majoritairement d'épiceries sociales ou solidaires et de colis, mais cela peut aussi concerner, à la marge, des aides à la cantine, des repas ou encore des tickets service. Cette participation financière peut prendre différentes formes : en facturant les produits entre 10% et 30% du prix du marché pour les épiceries, ou bien en demandant un montant fixe par passage ou par colis.

## Être régularisé

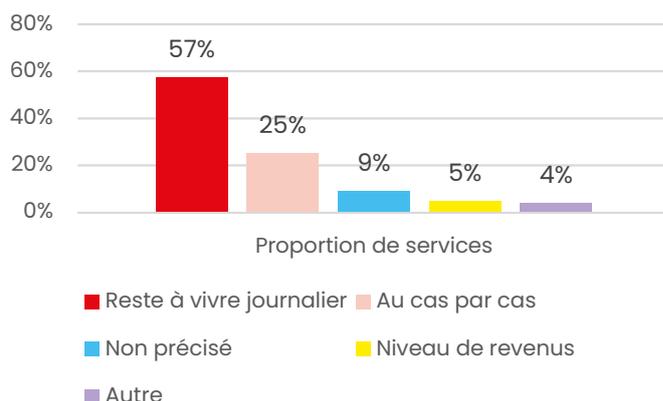
Une autre condition, moins généralisée, est observée pour **17% des services : la régularisation**, soit le fait d'avoir un titre de séjour ou visa valide autorisant à rester sur le territoire français. Il s'agit en grande majorité de services proposés par des CCAS. En effet, 56% des services des CCAS ne s'adressent qu'à des personnes régularisées. Même si un CCAS peut, en théorie, octroyer des aides facultatives à des personnes en situation irrégulière, ces chiffres montrent que cette pratique n'est pas généralisée. Du côté des associations, la quasi-totalité de leurs services est accessible aux personnes en situation irrégulière.

## Avoir un projet personnel ou professionnel

Enfin, certaines structures peuvent demander aux personnes d'avoir un projet personnel ou professionnel, c'est-à-dire d'être dans une démarche d'insertion. Cela se traduit souvent par la recherche active d'un emploi, ou bien par un projet de formation permettant le retour à l'emploi. Les structures qui indiquent ce critère le font souvent pour être certaines qu'elles n'apporteront pas une aide à long terme car elles n'en ont pas les moyens. Pour d'autres, il s'agit d'aider des personnes qu'il sera possible d'accompagner sur les plans administratif, professionnel ou familial, sans se limiter à une aide alimentaire ou vestimentaire. Cette condition a été indiquée pour 10% des services.

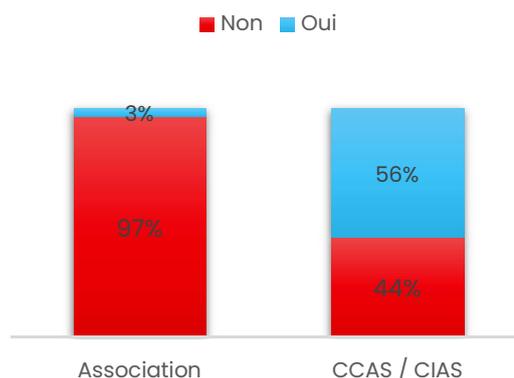
- **Un effet « entonnoir » sur le nombre d'aides réellement accessibles pour un recourant, pouvant pénaliser les publics les plus précaires**

## Méthode d'évaluation des ressources



**Figure 11 :** Répartition des services en fonction de la méthode d'évaluation des ressources financières | Source : Observatoire SIAO 91 (2023-2024) | Nombre de services représentés = 124 | Lecture : 57% des services demandant de justifier ses conditions financières se basent sur le calcul d'un reste à vivre journalier pour décider si la personne est éligible ou non.

## Faut-il être régularisé pour accéder au service ?



**Figure 12 :** Répartition des services en fonction de l'exigence ou non d'être régularisé | Source : Observatoire SIAO 91 (2023-2024) | Nombre de services répondants = 213 | Lecture : 3% des services associatifs répondants exigent d'être régularisé pour accéder à l'aide, contre 56% CCAS répondants.

L'ensemble de ces conditions permet souvent à une structure de cibler les publics les plus précaires, d'instaurer une forme d'équité et d'égalité d'accès, mais également, lorsque cela est nécessaire, d'adapter le nombre de personnes éligibles en fonction de ses capacités (stock d'aide disponible, nombre de bénévoles, etc.). Cependant, cette conditionnalité des aides peut pénaliser certains publics, notamment les plus précaires, lorsque plusieurs critères sont additionnés. Prenons les deux conditions les plus répandues, à savoir le lieu de domiciliation et d'hébergement, et le suivi social :

Une personne qui n'est **pas domiciliée** sur une commune du département a accès à **82% des services existants**. En parallèle, si elle n'est pas suivie par un travailleur social, elle ne peut accéder qu'à **64% des services**.

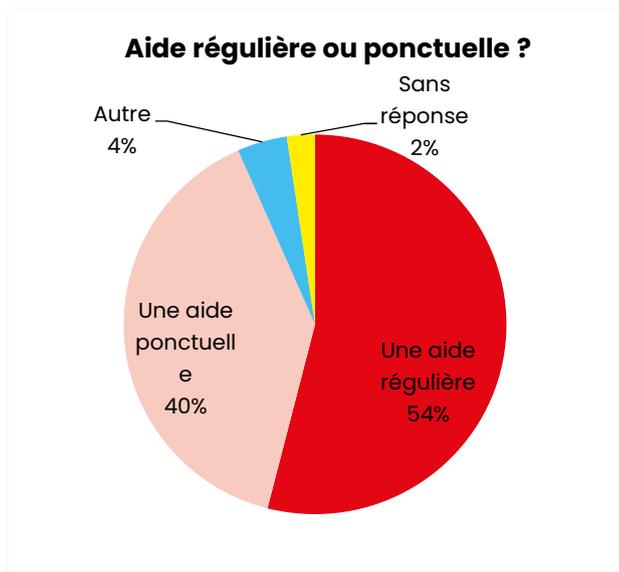
Si nous superposons maintenant ces deux conditions, **une personne non-suivie et non-domiciliée n'a accès qu'à 54% des services** du territoire. Il faut rappeler que l'absence de suivi social ou de domiciliation n'est pas du fait des opérateurs de l'aide alimentaire, mais une réalité qui touche une partie non négligeable des publics en précarité alimentaire, notamment ceux qui vivent en hôtel social, en abris de nuit ou à la rue. Plus la situation de la personne est précaire, et plus le nombre d'aides

auxquelles elle a accès diminue, ce qui peut sembler paradoxal. Ainsi, **une personne non suivie, non domiciliée, qui n'est pas régularisée et n'a pas de ressources financières pour accéder aux aides demandant une participation aura potentiellement accès à 34% des services existants**. Enfin, seulement 17% des services sont accessibles aux personnes qui ne peuvent présenter aucun justificatif de domicile ni même d'hébergement (personnes sans-abri notamment).

### 3.3. Des aides aux ampleurs différentes

#### La coexistence d'aides « conséquentes » et d'aides « coup de pouce »

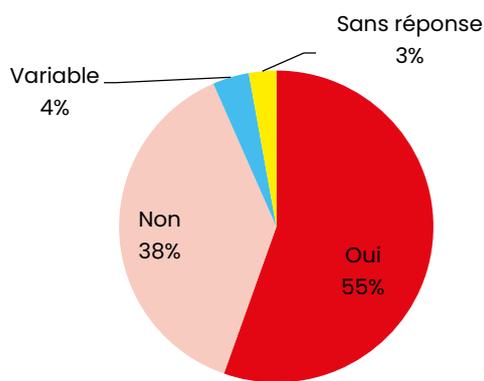
→ On le voit sur la figure 13, il y a un peu plus d'aide régulières que ponctuelles sur le territoire (54%). Parmi ces aide régulières, plus de **30% sont distribuées une fois par semaine** (Annexe 6). Cependant, cette fréquence est souvent inconnue ou variable, notamment lorsqu'elle est définie en fonction des difficultés du foyer bénéficiaire ou qu'elle dépend des moyens humains de la structure, d'où la complexité de mesurer l'ampleur des aides alimentaires.



**Figure 13** : Répartition des services en fonction de la régularité de l'aide qu'ils représentent selon leurs opérateurs | Source : Observatoire SIAO 91 (2023-2024) | Nombre de services répondants = 208.

Si l'on s'intéresse maintenant au contenu de l'offre (figure 14), on voit là encore que l'offre d'aide alimentaire est coupée en deux : **55% des services permettent de faire un ou plusieurs repas complets, et 38% nécessitent d'être complétés pour constituer des repas complets**. Ces 38% sont en majorité des aides financières « coup de pouce » dont le montant ne permet pas de faire tous ses achats alimentaires, mais aussi des aides sous forme de denrées qui n'intègrent pas tous les types de produits permettant de faire des repas complets. Cela n'est souvent pas un choix des structures, mais plutôt une contrainte liée aux difficultés d'approvisionnement ou bien au nombre élevé de bénéficiaires reçus, les obligeant à restreindre le nombre de produits distribués par personne.

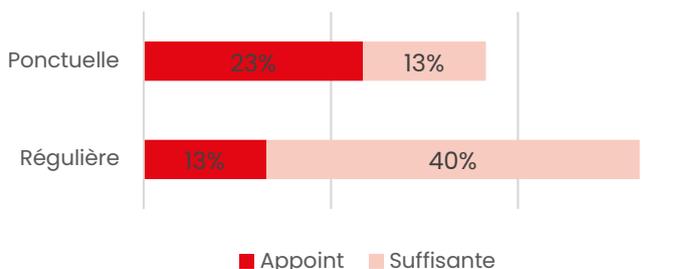
#### Aide permettant de faire un ou plusieurs repas complets ?



**Figure 14** : Répartition des services en fonction de la possibilité de faire un ou plusieurs repas complets avec l'aide proposée | Source : Observatoire SIAO 91 (2023-2024) | Nombre de services répondants = 207. Lecture : 55% des services répondants permettent aux bénéficiaires d'accéder à un ou plusieurs repas complets.

Finalement, en croisant ces deux aspects (régularité/contenu) on constate que 40% des services représentent une aide régulière dans le temps et suffisante pour faire un ou plusieurs repas complets (figure 15). L'enquête nous montre que plus de la moitié des aides alimentaires sont régulières dans le temps, tandis qu'une autre moitié représente des aides ponctuelles.

#### Nature des aides proposées



**Figure 15** : Croisement entre la régularité de l'aide et la possibilité de bénéficier de repas complets (aide suffisante à elle seule pour bénéficier de repas complets) ou non (aide d'appoint) | Source : Observatoire SIAO 91 (2023-2024) | Nombre de services répondants = 207. Lecture : 40% des services répondants représentent des aides régulières dans le temps et suffisantes à elles seules pour accéder à des repas complets.

Une répartition égale des services avec et sans durée limite d'accès

Concernant la durée de l'aide dans le temps, **44% des services fixent une limite, avec la possibilité d'un renouvellement** pour une nouvelle période, sur demande et/ou réévaluation par la structure elle-même ou par un travailleur social. Des périodes de carence sont parfois instaurées entre deux périodes d'aide. **Ce sont en revanche 46% des aides qui ne fixent pas de durée limite**, tant que la personne en a besoin ou qu'un travailleur social en fait la demande.

Les épiceries sociales sont presque toutes concernées par une limitation de durée de l'aide. Là aussi, il est **difficile de comptabiliser la durée maximum de l'aide pour tous les services** qui en imposent une. La durée de l'aide de base (sans renouvellement éventuel) peut aller de 1 à 52 semaines. Parfois, c'est un crédit en nombre de passages, de colis ou en euros, qui est accordé, et que la personne peut utiliser au besoin sur une période donnée.

Limitation de la durée de l'aide

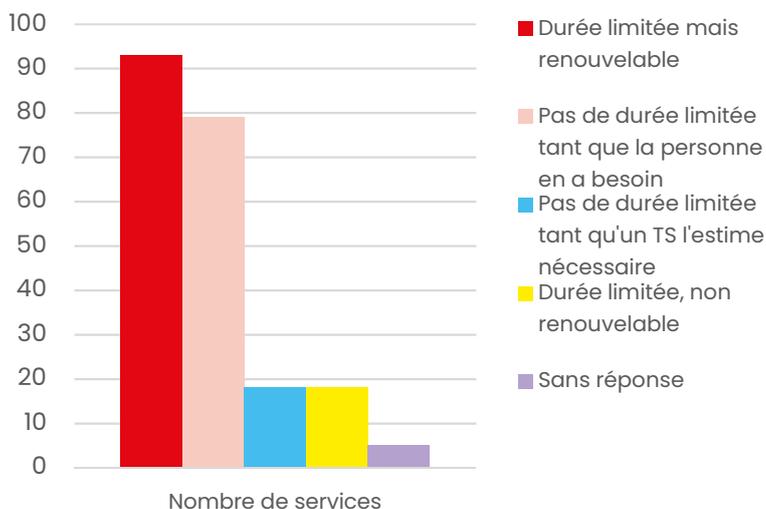


Figure 16 : Limitation de la durée de l'aide par service | Questionnaire aux structures d'aide alimentaire, SIAO 91 (2023-2024) | Nombre = 213 | Lecture : 93 services sur 213 proposent une durée limitée mais renouvelable.

## Chapitre 4 : Une offre globalement bien répartie, mais qui montre quelques disparités territoriales

### 4.1. Une répartition cohérente de l'offre sur les bassins de vie du territoire

Comparaison entre la répartition de la population et la répartition des structures d'AA sur le territoire

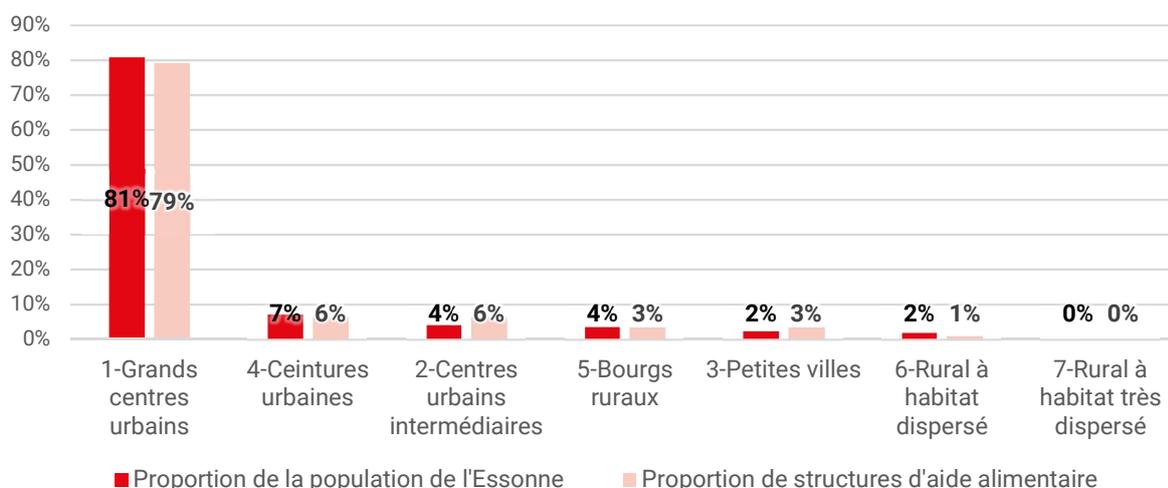
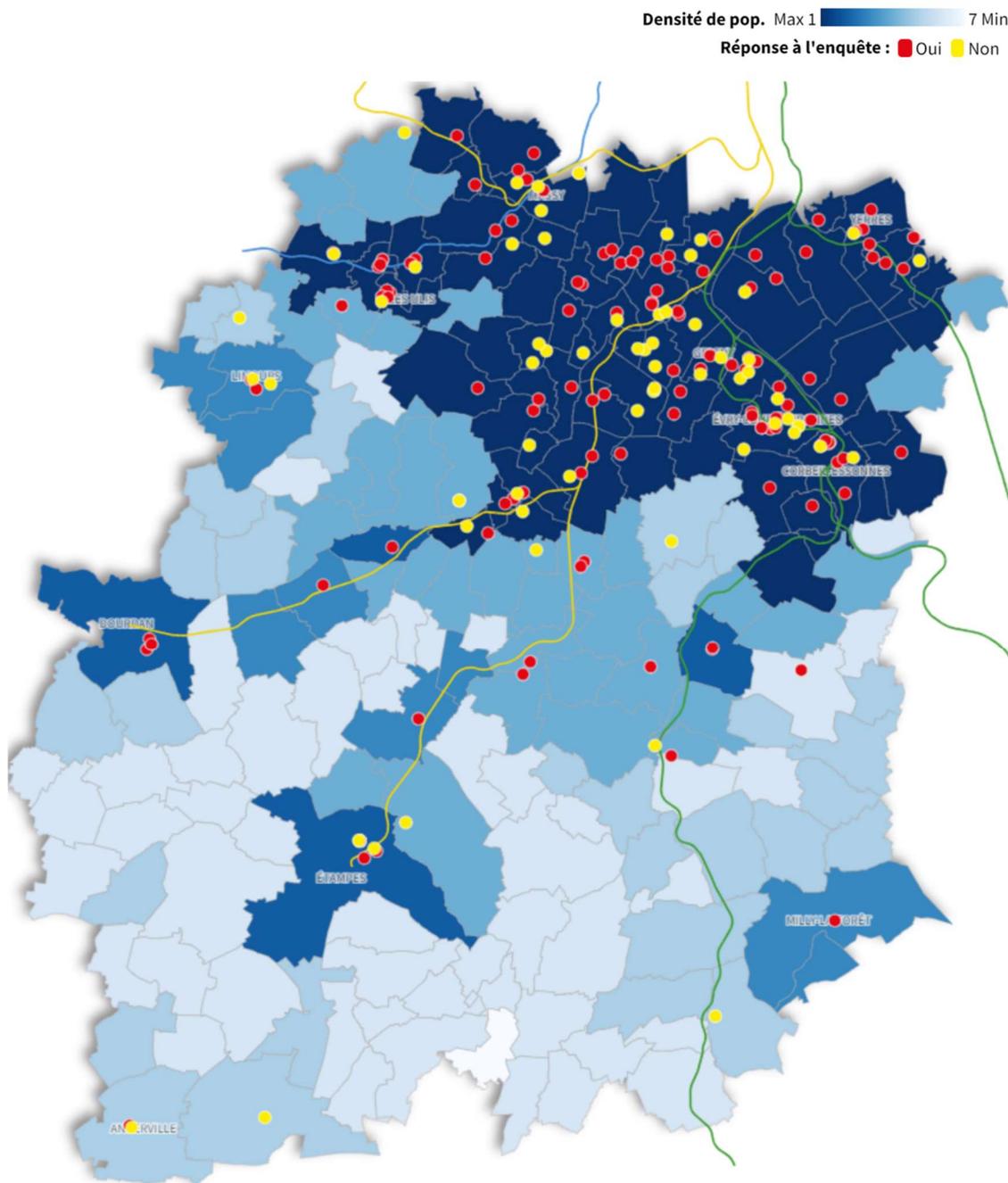


Figure 17 : Comparaison entre la répartition de la population et la répartition des structures d'AA sur le territoire (répartition par niveau de densité des communes). Source : INSEE - France - Niveau de densité (7 niveaux) des communes (2023) , Lime Survey - Questionnaire sur l'aide alimentaire en Essonne - SIAO 91 (2023). Lecture : 81% la population de l'Essonne vit dans des communes de densité de population de niveau 1 (Grands centres urbains). Seulement 3 % des structures d'aide alimentaire recensées se situent dans des bourgs ruraux (Niveau de densité 5).



Source: Questionnaire aux structures d'aide alimentaire de l'Essonne - Observatoire du SIAO 91 (2023), INSEE - France - Niveau de densité (7 niveaux) des communes (2023) •

Les lignes de RER B, C et D qui traversent le département sont représentées.

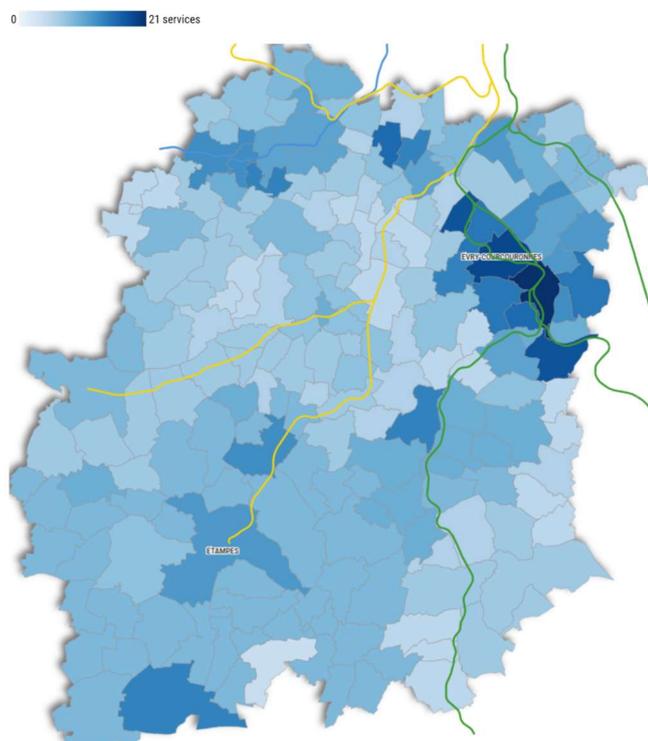
La densité de population est attribuée pour chaque commune sur la base de la grille de densité à 7 niveaux établie par l'INSEE.

La carte ci-dessus montre à la fois les structures répondantes et non-répondantes au questionnaire, recensées fin 2023. La faible densité de structures dans le sud du département est marquante, mais si on la compare à la densité de population, il n'y a pas de déséquilibre avec le nord, comme le montre la figure 17 à page précédente : **79% des structures recensées sont implantées dans des communes où vit 81% de la population de l'Essonne**. Cette vue ne tient cependant pas compte de l'accessibilité de chaque service en fonction de la commune de résidence du bénéficiaire.

## 4.2. Le nombre de services accessibles dans chaque commune fait apparaître des disparités

Nous avons vu où se situent les structures et les services sur le territoire, mais pour analyser la couverture du territoire par ces différents services, il semblait plus pertinent de **se baser sur les rayons d'action de chaque service**. Cette information qui a été obtenue par le biais du questionnaire ou par les déclarations faites sur Soliguide, permet d'estimer combien de services sont accessibles en étant domicilié ou hébergé sur une commune donnée. On peut ainsi obtenir une carte permettant de voir rapidement quelles communes sont les plus ou moins bien desservies.

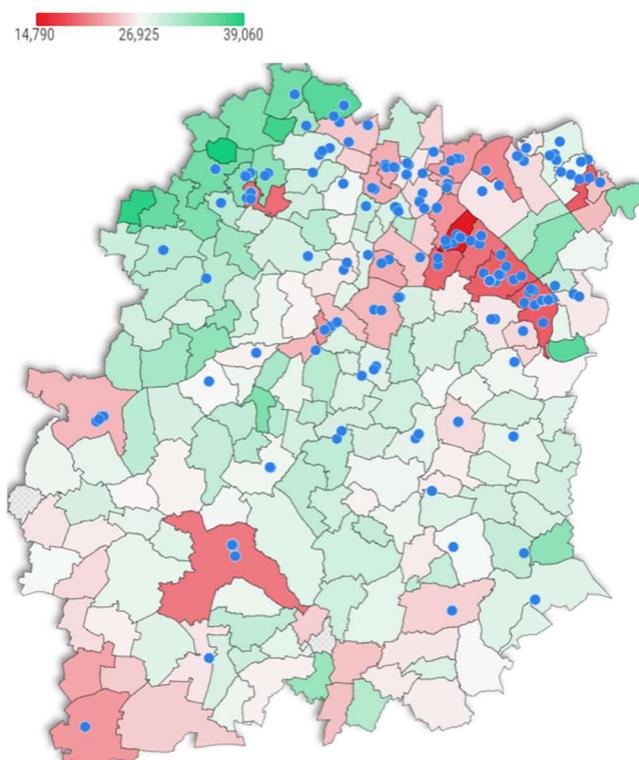
Les communes les mieux desservies en nombre de services sont Corbeil-Essonnes (26), Evry-Courcouronnes (19), Le Coudray-Montceaux et Grigny (18). Les communes les moins couvertes comptent quant à elles 4 ou 5 services potentiellement en capacité d'intervenir sur leur territoire. En prenant en compte les rayons d'action des services, on voit que **certaines communes du nord qui sont pourtant très denses, ne sont pas toujours les mieux couvertes** par des services. C'est par exemple le cas de Brétigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Viry-Châtillon ou Fleury-Mérogis, qui ont pourtant un taux de pauvreté plus élevé que la moyenne départementale (entre 14% et 22%).



**Carte 3** : Rayonnement des services d'aide alimentaire sur le territoire, sur la base des rayons d'action déclarés par les structures pour chaque service. Les communes colorées en bleu très foncé sont les communes disposant du plus grand nombre de services pouvant intervenir sur leur territoire. Les communes en bleu très clair sont celles disposant du moins grand nombre de services pouvant intervenir sur leur territoire. Lecture : la commune de Corbeil-Essonnes est celle touchée par le plus grand nombre de services, 26 au total.

La ville d'Étampes – où les revenus des ménages sont les plus faibles dans la partie sud du département – est plutôt bien dotée en services. Si l'analyse par rayons d'action permet de voir certains déséquilibres, elle ne correspond pas toujours à la réalité de terrain, notamment dans les communes rurales du sud du département. En effet, un service se disant accessible à toutes les personnes du département mais se situant à Corbeil-Essonnes ou Chilly-Mazarin ne sera pas toujours une solution accessible et adaptée pour un habitant d'une commune située tout au sud.

Ainsi, les villes d'Angerville et de Pussay, ayant un niveau de vie médian plutôt bas et donc potentiellement un niveau de précarité important, ne disposent à proximité que d'une antenne des Restos du Cœur en local fixe, ainsi que le camion de la Croix-Rouge sur Roues qui s'arrête une fois par semaine dans ces 2 villes pour livrer des colis. Pour les autres services accessibles, il faut se déplacer sur Étampes, voire au nord du département.



**Carte 4** : Répartition des services (points bleus) sur le département, en fonction de la médiane du niveau de vie des ménages fiscaux de chaque commune (en euros). Source : Questionnaire aux structures d'aide alimentaire, SIAO 91 (2023-2024) ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux (Données 2021). Lecture : Plus la commune vire au rouge foncé, et plus le niveau de vie médian est bas. Plus elle vire au vert foncé, et plus elle a un niveau de vie médian élevé.

Par ailleurs, le travail de cartographie réalisé par l'ANSA suite au diagnostic de la précarité alimentaire (2021-2023) confirme que ces communes, ainsi que 11 autres situées dans la moitié sud du département, présentent un certain risque de précarité alimentaire. D'après cette analyse, ces communes ne manquent pas plus d'aide alimentaire que d'autres, mais le public est à risque du fait de la distance qu'il faut parcourir en moyenne pour accéder à ces aides ou même à l'offre alimentaire classique.

Finalement, on peut retenir que **le nombre de points de distribution dans le sud Essonne n'est pas très important au vu de l'étendue géographique de ce territoire et d'un niveau de précarité important pour certaines communes**. L'accessibilité effective à une aide alimentaire ou même à un supermarché n'est pas optimale et peut donc mettre en difficulté une partie du public en précarité, notamment les personnes ayant des problèmes de mobilité.

### Conclusion de la première partie

---

L'examen de l'offre d'aide alimentaire en Essonne révèle un paysage complexe et diversifié, où de nombreux acteurs agissent pour répondre aux besoins croissants des populations en situation de précarité. Nous avons pu constater une importante diversité de dispositifs d'aide, allant des colis au repas, en passant par les épiceries sociales, les aides financières ou encore les aides à cuisine des aliments. Les CCAS, les réseaux associatifs nationaux, ainsi que les initiatives locales répondent chacun à une partie des besoins d'aide alimentaire, et tous ces services semblent plutôt bien répartis géographiquement sur le territoire.

Toutefois, malgré un tissu d'aides important, l'analyse de l'offre prenant en compte les rayons d'action de chaque service montre quelques disparités territoriales, au nord comme au sud, se traduisant par des communes qui présentent un risque de précarité alimentaire moyen ou élevé, mais qui ne sont pas les mieux dotées en services d'aide alimentaire accessibles.

Cette analyse globale de l'offre existante fait également ressortir que les conditions d'accès aux aides alimentaires constituent un ensemble de filtres par lesquels un besoin initial doit passer. Cela peut potentiellement limiter l'accès effectif à une aide en fonction du secteur et de la situation du recourant.

Cette première partie montre enfin qu'il est difficile d'accéder aux informations sur l'ensemble des services, de mesurer l'offre réellement accessible globalement, du fait qu'il n'existe pas de centralisation des données d'activité des acteurs associatifs et publics sur l'aide alimentaire, qu'ils soient financés ou non. Il semble nécessaire, pour orienter les aides actuelles et celles de demain, de construire une vision globale et partagée de l'aide alimentaire en Essonne, qui évolue en permanence pour répondre aux réalités changeantes de la précarité.

# Analyse des besoins

Malgré l'existence de données nationales et régionales sur la précarité alimentaire et les publics de l'aide alimentaire, il semblait indispensable, dans le cadre de ce diagnostic, de questionner les besoins à l'échelle du département. Cela passe par la voix des opérateurs enquêtés et rencontrés au cours du diagnostic, mais surtout par celle des recourants à l'aide alimentaire eux-mêmes. L'enquête a permis d'interroger **145 personnes bénéficiaires d'une aide alimentaire via le questionnaire « Bénéficiaires »** et **105 personnes hébergées dans des hôtels sociaux** de l'Essonne dans le cadre du « Focus hôtels sociaux ».

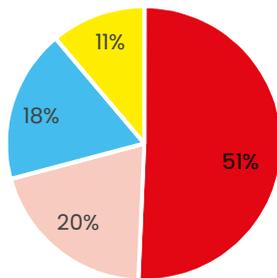
## Chapitre 5 : Les opérateurs de l'aide alimentaire en difficulté pour répondre à l'ensemble des besoins

« Depuis le COVID ça touche tout le monde. Avant ça touchait surtout des personnes issues de l'immigration, maintenant c'est plus le cas, personne n'est à l'abri » (Membre d'une association à Évry-Courcouronnes)

### 5.1. Une insuffisance de l'offre ressentie en milieu rural comme urbain

Selon vous, l'aide alimentaire sur votre secteur est-elle suffisante pour répondre à l'ensemble des besoins ?

■ Non ■ Oui ■ Sans avis ■ Sans réponse



**Figure 18** : Perception de l'adéquation offre / besoin par les opérateurs de l'aide alimentaire. - Source : SIAO 91 - Questionnaire sur l'aide alimentaire en Essonne (2023) - Nombre de réponses représentées = 144 - Lecture : 51% des structures estiment que l'aide est insuffisante sur leur secteur.

Le regard des opérateurs de l'aide alimentaire offre des indications précieuses pour l'évaluation des besoins. Les associations et CCAS sont en contact direct avec les publics, pouvant ainsi capter leurs problématiques et avoir une idée de l'évolution des besoins dans le temps. Le diagramme ci-dessus montre que **la moitié des structures répondantes (associations et CCAS confondus) estiment que l'aide est insuffisante** sur leur secteur. Les avis sont cependant plus tranchés si l'on isole les résultats des CCAS : 36% de ceux qui ont

répondu estiment que l'aide est insuffisante.

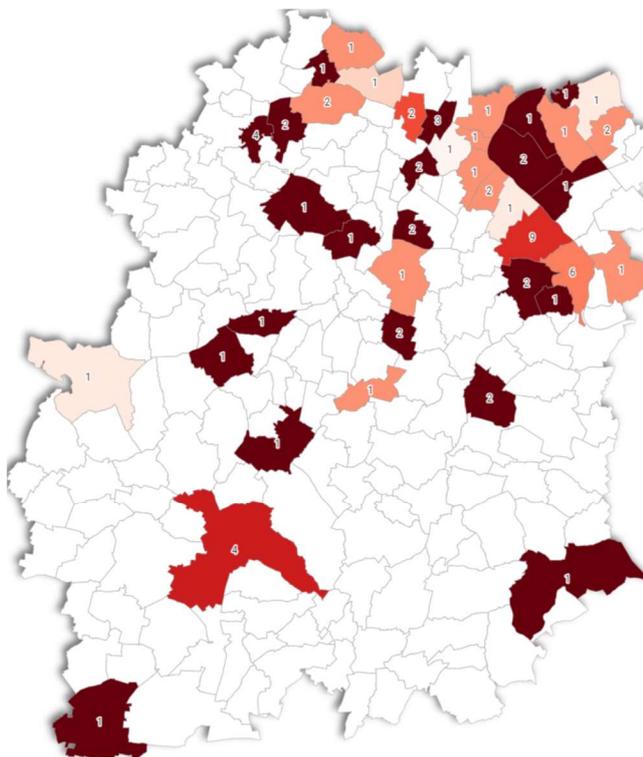
La carte 5 révèle que cette insuffisance est ressentie sur différents secteurs géographiques du département, principalement **là où le niveau de vie est le plus bas**, dans les **zones urbaines très denses** qui concentrent beaucoup de précarité, à **Étampes** et dans certaines communes rurales du sud-Essonne, notamment **Dourdan, Angerville ou Milly-la-Forêt**.

Là encore, il faut prendre en compte le fait que les structures répondantes ont un secteur d'intervention qui ne se limite pas seulement à une commune. Cette vue du territoire nous montre toutefois des zones où une inadéquation offre/besoins est constatée par les acteurs directs de l'aide alimentaire.

Nous remarquons aussi que **l'insuffisance est ressentie là où un bon nombre de structures sont implantées**, comme à Évry-Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Étampes, ou Bures-sur-Yvette. Sur cette dernière commune par exemple, l'ensemble des 4 structures répondantes ont estimé l'aide insuffisante pour répondre aux besoins. En parallèle, plusieurs associations et CCAS ont exprimé une insuffisance de l'offre sur des secteurs plutôt ruraux où elles sont seules, comme Étréchy, Lardy, Breuillet ou Saint-Chéron.

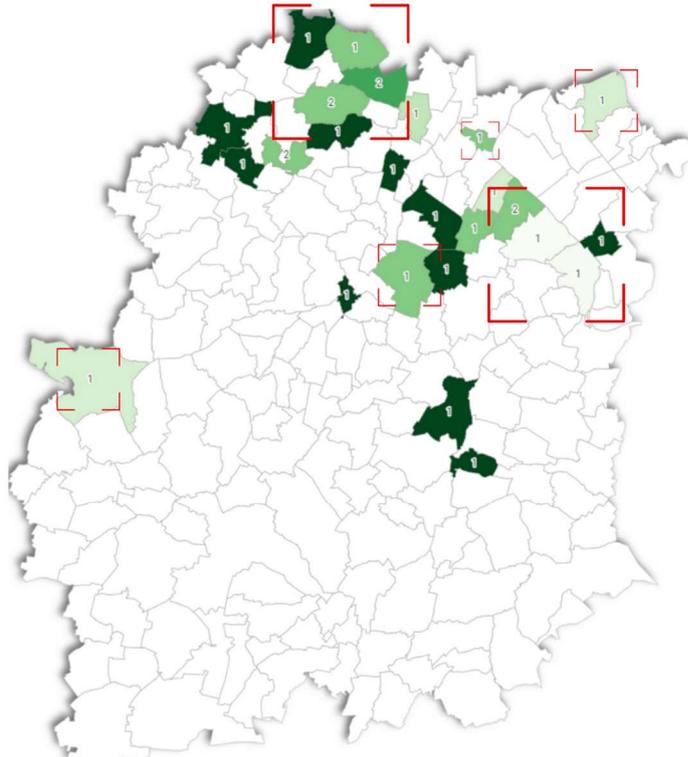
Cependant, nous pouvons observer des avis divergents sur certaines zones, comme le montre la carte (6) des structures ayant répondu que l'offre est suffisante sur leur secteur :

% 0 100%



**Carte 5 : Nombre de structures par commune estimant l'aide alimentaire insuffisante sur leur secteur pour répondre à l'ensemble des besoins** | Source : Questionnaire aux structures d'aide alimentaire, SIAO 91 (2023-2024) | Nombre de répondants : 73 | Lecture : A Étampes, 4 structures ont répondu que l'aide est insuffisante sur leur secteur, ce qui représente 80% des répondants sur cette commune. À Angerville, 1 structure a répondu que l'aide est insuffisante sur son secteur, soit 100 % des structures de cette commune.

% 0 100%



**Carte 6 : Nombre de structures par commune estimant l'aide alimentaire suffisante sur leur secteur pour répondre à l'ensemble des besoins** | Source : Questionnaire aux structures d'aide alimentaire, SIAO 91 (2023-2024) | Nombre de répondants : 73 | Lecture : la couleur représente la proportion de structures (en %) estimant l'aide suffisante par rapport à l'ensemble des structures enquêtées. À Corbeil-Essonnes, 1 structure, soit 9% des structures répondantes sur la commune estime que l'aide est suffisante sur son secteur.

Les encadrés rouges sur la carte 6 mettent en évidence les **zones de « désaccord »**, où certaines structures jugent l'aide suffisante tandis que d'autres la considèrent insuffisante sur leur secteur. Par ailleurs, on constate que **presque aucune structure dans la moitié sud du département n'estime l'aide alimentaire suffisante**, excepté à Dourdan, Itteville et La Ferté-Alais.

On observe plusieurs types de discours liés aux structures exprimant une insuffisance de l'offre :

### **Cas n°1 – Insuffisance quantitative de l'offre face aux besoins**

L'offre est adaptée aux types de besoins, mais rencontre des difficultés face à l'augmentation du nombre de recours. Cette tension est parfois causée par l'absence d'une autre offre similaire dans un rayon trop large.

« Cette organisation marche bien mais le système est de plus en plus en tension. » (Association)

« Zone blanche importante qui a pour conséquence de surcharger les structures existantes et de ne pas répondre à la demande » (Association)

### **Cas n°2 - Pas assez de réponses localement à tous les types de besoins :**

L'offre n'est pas suffisamment étoffée ou variée pour

répondre à tous les types besoins du secteur. Cela se traduit par une impossibilité de servir certains publics.

« L'aide alimentaire est insuffisante notamment auprès des publics les plus éloignés des institutions et les personnes en situation irrégulière. » (Un CCAS)

« L'aide pour les résidents "en ville" est plus "établie" ou "structurée" que celle apportée aux hébergés du 115 » (Une association)

### **Cas n°3 – Le public n'accède pas aux offres existantes, notamment à cause du manque d'accompagnement social.**

L'aide alimentaire est présente, mais les publics peinent parfois à y accéder en raison du manque d'accompagnement social, qui joue un rôle crucial d'information et d'orientation vers les aides existantes, ainsi que dans la levée d'autres freins à l'accès aux aides et à la sortie d'une situation précaire.

« Un sud-Essonne rural très mal desservi en matière de structures d'accompagnement social, avec beaucoup de problèmes de mobilité » (Association)

« Très grande difficulté à obtenir un suivi social régulier » (Association)

Ces discours montrent finalement que **la difficulté** pour les acteurs de répondre à l'ensemble des besoins **est liée à un contexte qui varie localement**, sans évoquer à ce stade les raisons qui limitent les capacités des opérateurs à y répondre. C'est principalement dans les grands centres urbains qu'on observe une tension entre l'offre et les besoins, malgré un réseau d'acteurs plutôt bien développé. Le manque d'acteurs existants pour répondre à tous les types de besoins se retrouve quant à

lui sur une diversité de communes, qu'elles soient rurales ou très urbanisées.

Enfin, le manque de disponibilité des travailleurs sociaux pour suivre et orienter l'ensemble des personnes dans le besoin vers les aides touche également l'ensemble du territoire, mais semble plus accentué en milieu rural, où les publics ont moins d'alternatives d'accès aux services sociaux et aux dispositifs d'aide alimentaire.

## Chapitre 6 : Enseignements sur les publics et la satisfaction de leurs besoins

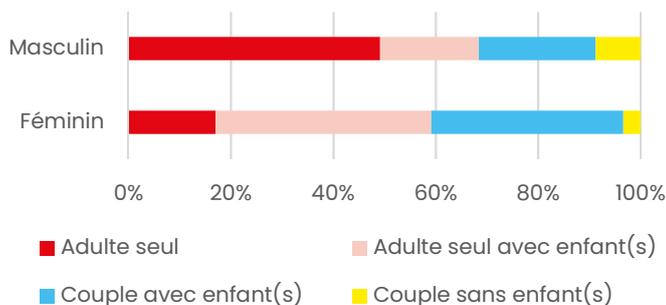
L'objectif principal de l'enquête « Bénéficiaires » était de mieux connaître les besoins des bénéficiaires du département en terme d'aide alimentaire, mais aussi leur niveau de précarité alimentaire. Dans le même temps, il s'agissait d'avoir une idée du regard des publics sur les services d'aide alimentaire dont ils bénéficient, sur les questions d'accessibilité, d'accueil, d'adaptation aux besoins, ou encore de qualité.

### 6.1. Une diversité de bénéficiaires et de besoins

La précarité alimentaire en Essonne touche, comme dans le reste de la France, une population variée en termes de profils socio-économiques, de niveau de précarité et de dépendance à l'aide alimentaire. Dans l'enquête « bénéficiaires », ayant permis d'interroger 145 personnes au sein de 12 services du territoire (Annexe 1), **les bénéficiaires rencontrés sont à 63% des familles, pour moitié monoparentales**. La catégorie des adultes seuls sans enfants représente quant à elle 30% des personnes interrogées.

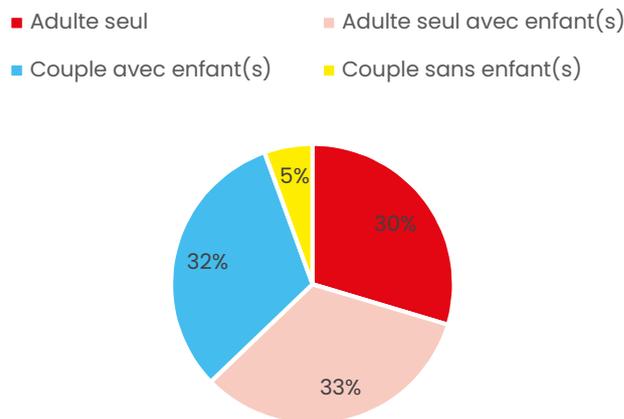
Il est intéressant d'observer la situation familiale des recourants en fonction du genre. En effet, **6 recourants interrogés sur 10 sont des femmes**. Parmi ces femmes, 42% sont des familles monoparentales et 38% des couples avec enfant(s). Pour les hommes, près de la moitié sont seuls sans enfants. Ils sont proportionnellement 2 fois moins nombreux à être des familles monoparentales que les femmes (19%).

#### Répartition des situations familiales en fonction du genre des recourants



**Figure 20** : Situation familiale des recourants en fonction du genre des recourants - Source : SIAO 91 - Questionnaire de l'enquête « bénéficiaires » (2023) - Nombre de réponses représentées = 145 - Lecture : 17% des femmes interrogées vivent seules, contre 49% des hommes interrogés.

#### Situation familiale des recourants



**Figure 19** : Situation familiale des recourants - Source : SIAO 91 - Questionnaire de l'enquête « bénéficiaires » (2023) - Nombre de réponses représentées = 145 - Lecture : 30% des recourants vivent seuls, et 32% vivent en couple avec enfant(s).

#### Où vivez-vous actuellement ?

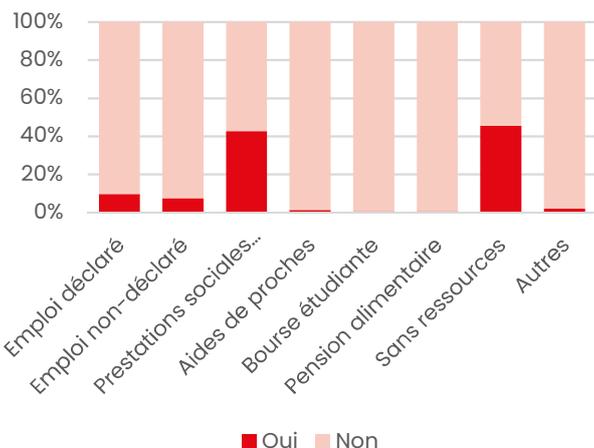


**Figure 21** : Lieu de vie des recourants - Source : SIAO 91 - Questionnaire de l'enquête « bénéficiaires » (2023) - Nombre de réponses représentées = 145 - Lecture : 44% des personnes interrogées vivent en appartement ou maison personnel(le) (locataires ou propriétaires).

Concernant le lieu de vie, la moitié de ces bénéficiaires (44%) vit en appartement ou en maison dont ils sont les locataires ou propriétaires. La proportion de personnes interrogées vivant en hôtels sociaux est de 22%, ce qui est bien supérieur à celle observée à l'échelle nationale dans l'enquête réalisée par l'INSEE (2022). Cet écart s'explique à la fois par la surreprésentation de cette situation de logement en Île-de-France d'une part, et par l'intégration dans notre enquête de dispositifs d'aide alimentaire allant vers les hôtels sociaux, d'autre part. De la même manière, 17% des personnes interrogées vivent à la rue, une part plus importante qu'au niveau national où elle ne représente que 3,5% des recourants à l'aide alimentaire.

S'agissant enfin des ressources, **46% des recourants interrogés déclarent être sans ressources financières** (figure 22). L'autre moitié vit en grande majorité uniquement grâce à des prestations sociales telles que la CAF, le RSA, l'assurance chômage, l'AAH ou encore la pension invalidité. Seuls **18% des recourants indiquent avoir des revenus issus d'un travail** (déclaré ou non).

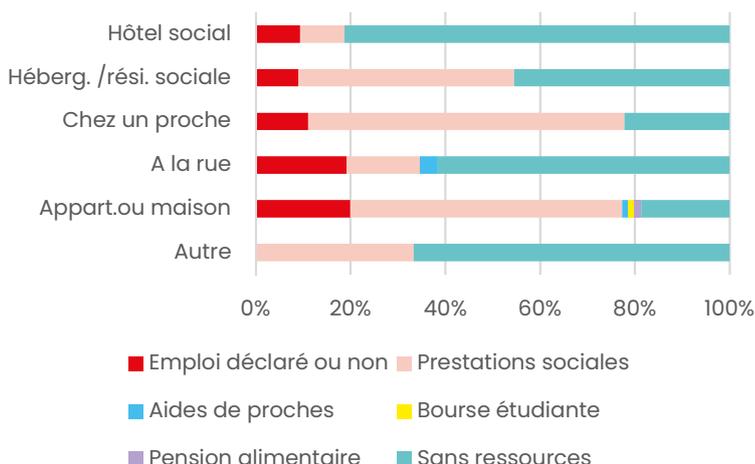
**Ressources des bénéficiaires**



**Figure 22** : Ressources déclarées par les bénéficiaires - Source : SIAO 91 - Questionnaire de l'enquête « bénéficiaires » (2023) - Nombre de réponses représentées = 145 - Lecture : 46 % des personnes interrogées ont déclaré n'avoir aucune ressources.

Ces premiers éléments donnent une idée de la **diversité des publics de l'aide alimentaire en Essonne**. Sur l'échantillon des recourants interrogés, on retrouve une moitié qui n'a pas de ressources financières, et une autre moitié dont les moyens financiers dépendent principalement des prestations sociales. En croisant le lieu de vie avec les ressources déclarées, on voit bien que la situation économique et la situation de logement vont souvent de pair. Il ne faut cependant pas négliger dans ces résultats la possibilité que certains enquêtés n'aient pas osé évoquer, par gêne ou par prudence, une activité rémunératrice non-déclarée.

**Type de ressources en fonction du lieu de vie**



**Figure 23** : Croisement entre les ressources déclarées et le lieu de vie des bénéficiaires - Source : SIAO 91 - Questionnaire de l'enquête « bénéficiaires » (2023) - Nombre de réponses représentées = 145 - Lecture : Parmi les personnes interrogées vivant en hôtel social, 81% ont déclaré n'avoir aucune ressources.

Les publics sans ressources financières ayant une plus forte dépendance aux aides alimentaires, ces données vont dans le sens de la **nécessité d'une aide conséquente et régulière là où se trouvent ces publics sur le territoire**. S'il est possible de localiser et de quantifier les potentiels besoins en aide alimentaire du côté des hôtels sociaux grâce aux données sur le parc hôtelier et ses hébergés, cela est plus difficile pour les autres publics à la rue, hébergés chez des proches, ou vivant dans des squat, qui ne sont pas tous suivis ou identifiés via les dispositifs de veille sociale. En effet, selon une récente étude de la Fondation Abbé Pierre (FAP, 2024), près de 330 000 personnes sont sans domicile en France (chiffre prenant en compte les personnes en hébergement, CADA, abris de fortune ou à la rue), et beaucoup d'entre elles n'ont pas accès aux dispositifs d'aide en raison de leur situation instable.

Pour les publics ayant un logement stable et comme uniques ressources des prestations sociales, l'aide alimentaire est davantage un soutien qui permet d'alléger le poste de dépenses de l'alimentation, de manière temporaire, mais aussi parfois sur le long terme. Cela peut être le cas, par exemple, pour des personnes retraitées dont le niveau de revenu est trop bas et n'évolue pas. L'aide alimentaire auprès de ce type de public n'en est pas moins cruciale, dans un contexte économique où le coût de l'alimentation peut augmenter brusquement, comme ce fut le cas entre 2022 et 2023 à cause d'une période de forte inflation (INSEE, 2024), rendant l'accès à une alimentation saine et suffisante plus difficile.

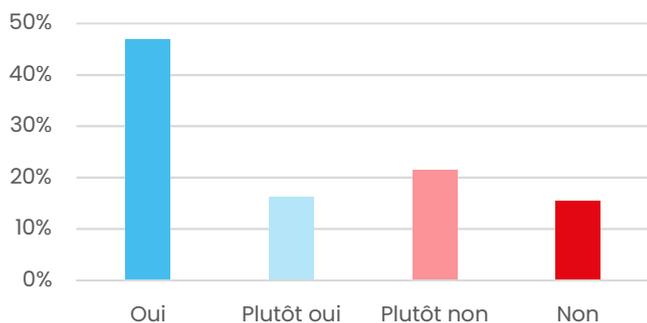
Par ailleurs, une autre partie, moins importante des publics ayant un logement fixe a déclaré être sans ressources financières. Cela renvoie souvent à des situations de ruptures de droits aux minimas sociaux, comme nous le verrons par la suite. Ces ruptures peuvent résulter de divers facteurs, tels que des problèmes administratifs, des délais de traitement des demandes, ou encore des changements de situation personnelle, exacerbant ainsi la vulnérabilité de ces individus.

## 6.2. Une fragilité de l'offre ressentie par les bénéficiaires

Les bénéficiaires interrogés ont exprimé, à travers le questionnaire, leur **niveau de satisfaction vis-à-vis des aides alimentaires qu'ils perçoivent**. Bien qu'il ait parfois été difficile pour de nombreux bénéficiaires d'exprimer toute forme de jugement ou de critique envers ces aides alimentaires, les réponses obtenues donnent un aperçu des problématiques actuelles exprimées par les opérateurs. Nous verrons également que certaines modalités d'accueil et de distribution semblent particulièrement appréciées et efficaces.

### Les quantités données, parfois insuffisantes pour les personnes les plus dépendantes aux aides alimentaires

#### Selon vous, l'aide alimentaire que vous recevez est-elle suffisante en quantité ?



**Figure 24** : Évaluation des quantités reçues par les bénéficiaires à travers la ou les aides alimentaires - Source : SIAO 91 - Questionnaire de l'enquête « bénéficiaires » (2023) - Nombre de réponses représentées = 145 - Lecture : 47 % des personnes interrogées jugent que l'aide alimentaire qu'ils reçoivent est suffisante en quantité.

L'insuffisance des quantités d'aides fournies est un constat commun à toutes les formes d'aides et sur tous les sites de distribution enquêtés. Le graphique ci-dessus montre que **37% des répondants estiment que les quantités ne sont pas totalement suffisantes pour répondre à leurs besoins (Non + Plutôt non)**. Cette proportion est particulièrement élevée parmi les publics vivant en hôtel social (54%), à la rue (42%), ou dans d'autres situations très précaires comme ceux qui dorment à l'hôpital ou en squat (50%).

À l'inverse, un plus grand nombre de personnes jugent l'aide suffisante parmi ceux qui ont un logement stable, avec un taux d'insatisfaction de 31%, ainsi que parmi les publics vivant en hébergement temporaire ou en résidence sociale (17%).

### La qualité des aides données est appréciée, mais fragilisée par des dates de péremption très courtes

Les aides apportées sont jugées **de bonne, ou de plutôt bonne qualité par 68% des répondants**. Une faible part des bénéficiaires a cependant exprimé une insatisfaction à ce sujet, malgré le fait d'être questionné sur le lieu de distribution, parfois proche des bénévoles et des autres bénéficiaires. Cette part est probablement plus importante du fait de la difficulté de s'exprimer à ce sujet, comme le montrent de nombreux discours :

« La qualité, on va pas se plaindre, on peut pas se plaindre,

c'est déjà bien l'aide qu'on nous apporte » (Bénéficiaire d'une épicerie)

« Ça va, c'est pas... on nous donne à manger, c'est le plus important et je leur dis merci pour ça » (Bénéficiaire de colis)

« Ils nous donnent ce qu'ils peuvent récupérer c'est pas toujours facile d'avoir des bons produits tout le temps » (Bénéficiaire de repas)

Les bénéficiaires ayant répondu que la qualité n'est pas totalement satisfaisante font principalement référence à des **produits très rapidement ou déjà périmés, et parfois trop abîmés pour être consommés** :

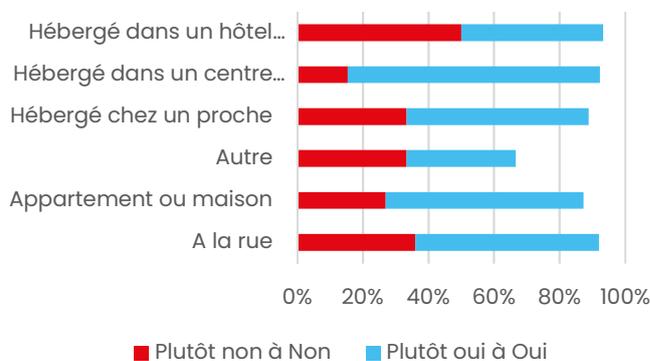
« Ça s'est dégradé avec le temps, les produits sont de moins bonne qualité [en parlant des fruits ou produits laitiers donnés avec le repas] » (Bénéficiaire de repas)

« Moi il y a des trucs que je ne donne même pas à mes enfants, quand je vois les dates et que c'est déjà périmé je prends pas de risque » (Bénéficiaire d'une épicerie)

La problématique des dates courtes se pose surtout pour les aides sous forme de colis qui permettent en général de faire des repas pour une, voire deux semaines, comme nous l'avons vu dans le précédent chapitre. Des bénéficiaires expliquent qu'il leur est **parfois impossible de tout consommer** dans la semaine avant que certains produits ne périssent.

#### Les aides sont-elles suffisantes en quantité ?

Répartition des réponses en fonction du lieu de vie

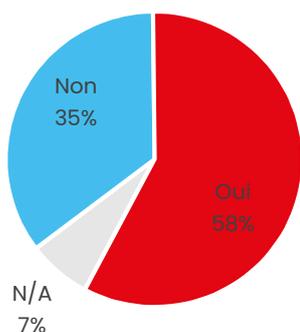


**Figure 25** : Croisement entre l'évaluation des quantités reçues et le lieu de vie des répondants - Source : SIAO 91 - Questionnaire de l'enquête « bénéficiaires » (2023) - Nombre de réponses représentées = 145 - Lecture : 50% des personnes qui vivent en hôtel social jugent les quantités reçues suffisantes (Plutôt Oui à Oui).

**Certaines catégories de produits difficiles à obtenir**

58% des personnes interrogées estiment qu'il leur manque des produits que les aides alimentaires ne peuvent pas leur donner. Cela traduit la difficulté des opérateurs à proposer une diversité de produits pour les aides sous forme de denrées ou de repas.

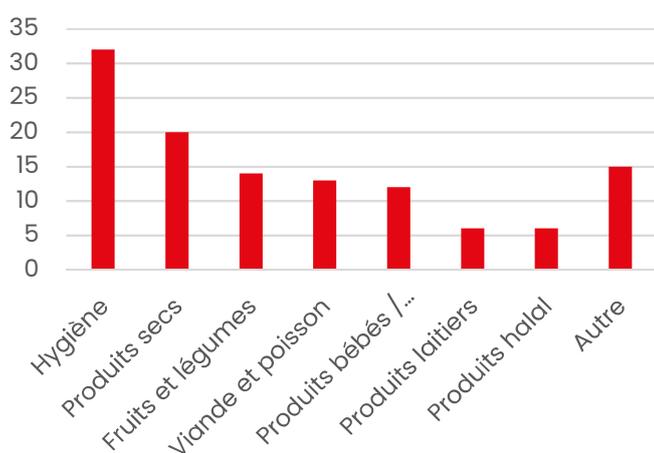
**Est-ce qu'il vous manque des produits que les aides alimentaires ne peuvent pas vous donner ?**



**Figure 26 :** Manque de certains produits dans les aides selon les bénéficiaires - Source : SIAO 91 - Questionnaire de l'enquête « bénéficiaires » (2023) - Nombre de réponses représentées = 145 - Lecture : 58% des personnes interrogées estiment qu'il leur manque des produits que les aides alimentaires ne peuvent pas leur donner.

Les produits les plus cités sont souvent liés à l'hygiène (savon, dentifrice, lessive, etc.), à certains produits secs (notamment l'huile d'olive), puis aux produits frais (fruits, légumes, viande, poisson). Enfin, quelques bénéficiaires évoquent un manque de produits adaptés à des besoins spécifiques (produits adaptés aux bébés ou aux enfants, produits halal, produits africains).

**Catégories de produits manquants**



**Figure 27 :** Les catégories de produits manquants sur la base des réponses des bénéficiaires - Source : SIAO 91 - Questionnaire de l'enquête « bénéficiaires » (2023) - Nombre de réponses représentées = 145 - Les réponses originales sont des listes de produits cités par les bénéficiaires, qui ont été regroupés dans les catégories ci-dessus pour l'analyse.

**L'accueil et le traitement des recourants : une satisfaction globale, malgré des situations pouvant générer des non-recours**

La problématique régulièrement évoquée sur le thème de l'accueil est le temps d'attente sur place pour récupérer l'aide. Cela touche principalement les distributions de colis ou les épiceries sociales accessibles sans rendez-vous, où l'attente peut être de plusieurs heures.

Par ailleurs, bien qu'une majorité des bénéficiaires n'ait pas fait remonter de problèmes liés à l'accueil ou au traitement lors des distributions, il faut noter que quelques-uns d'entre eux se sont déjà sentis mal accueillis, discriminés ou stigmatisés :

- « On nous impose des horaires de rendez-vous » (Bénéficiaire d'une épicerie)
- « Il y a une bénévoles qui nous crie dessus tout le temps » (Bénéficiaire de colis)
- « Ils parlent mal, insultent les bénéficiaires » (Bénéficiaire de colis)
- « Certains bénévoles nous accueillent très mal on est obligé de rester sous la pluie » (Bénéficiaire de colis)
- « Quand il fait froid c'est dur d'attendre en plein air » (Bénéficiaire d'une épicerie)

D'autres ont fait part de leur sentiment d'injustice face à certaines méthodes de sélection leur semblant arbitraires ou peu objectives :

« Avec 1100€ ça passe pas les restos du cœur. Alors moi je sais pas trop comment ils font, il y en a qui gagnent des 1000 euros, 1100 ou 1200 et ça passe aux restos, comment ils font ? C'est des magouilles ? Ils ne déclarent pas tout ? » (Bénéficiaires de colis)

Le fait que cette thématique de l'accueil et du traitement soit ressortie dans les discours des publics interrogés montre que le sentiment d'équité et de dignité a un impact moral important chez les recourants. Devoir attendre sous la pluie pour récupérer des aliments que l'on ne choisit pas toujours ou bien avoir l'impression que l'aide n'est pas distribuée équitablement participe à un sentiment de « déclassé » social.

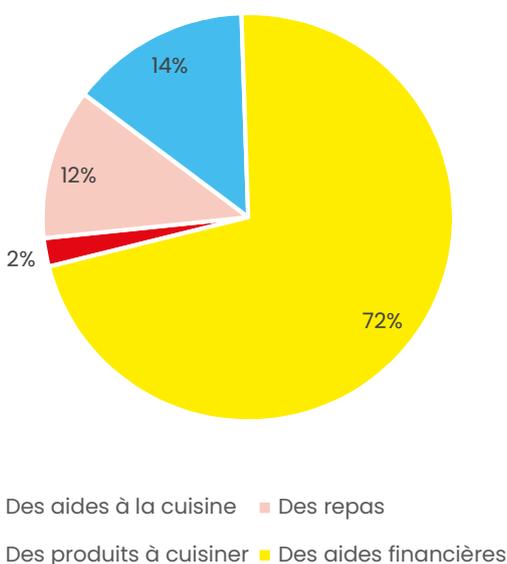
**Zoom sur l'antenne de Restos du Cœur d'Angerville : une distribution sur rendez-vous et un espace d'accueil appréciés :**

L'antenne d'Angerville des Restos du Cœur a décidé de mettre en place un accueil et une distribution sur rendez-vous, à la place d'un accueil sur file d'attente. Cela évite tout d'abord aux bénéficiaires d'attendre tous en même temps au même endroit et facilite la gestion par les bénévoles. Par ailleurs, cette organisation permet aux bénévoles d'être plus disponibles et attentifs pour chacun des bénéficiaires et évite les tensions liées à une attente trop longue.

Une bénéficiaire n'a besoin que de 15 minutes sur place pour récupérer son colis, là où ce temps d'attente pouvait être d'une heure ou plus auparavant. Le fait pour une structure de disposer d'un espace d'attente couvert, chauffé et avec des places assises, offre aussi un meilleur traitement. Sur cette antenne faisant partie de l'enquête « Bénéficiaires », aucun bénéficiaire n'a évoqué des problèmes d'accueil ou de traitement.

### 6.3. L'aide sous forme de CAP est la plus sollicitée par les bénéficiaires

#### Quelle serait la forme d'aide la plus pratique pour vous ?



**Figure 28** : Quelle serait la forme d'aide la plus pratique pour vous ? | Source : Questionnaire aux bénéficiaires d'aide alimentaire, SIAO 91 (2023-2024) | Nombre répondants = 134 | Lecture : 72% des répondants ont indiqué que la forme la plus pratique pour eux serait une aide financière.

Au sein de toutes les structures dans lesquelles des bénéficiaires ont été interrogés, une grande partie du public a indiqué que **l'aide financière serait la forme d'aide la plus pratique**, notamment les CAP ou tickets service (figure 28).

L'argument de la **liberté dans le choix des aliments** joue majoritairement en faveur des aides financières, associé à un **maintien dans une relation marchande** (rester consommateur et ne pas être vu comme « assisté ») :

« *Moi je veux juste reprendre une vie normale en fait, je veux juste pouvoir faire mes petites courses sans être vue comme une moins que rien qui vient réclamer des aides toutes les semaines* » (Bénéficiaire d'une aide sous forme de colis).

**La situation de précarité est moins visible** pour les ménages qui reçoivent une aide financière que lorsqu'ils font la queue pour une distribution de colis ou en épicerie.

Finalement, cette forte sollicitation pour une aide financière rappelle que l'autonomie et la liberté d'acheter des produits souhaités dans des lieux choisis sont des besoins importants qui s'ajoutent à celui de simplement pouvoir se nourrir.

« *Ça évitera le gaspillage et nous mangerons des choses que nous aimons et avons l'habitude de manger* » (bénéficiaire de colis et de repas)

Un autre discours recueilli à travers le questionnaire montre l'intérêt des CAP par la possibilité de manger des produits adaptés aux habitudes alimentaires :

« *Madame souhaite avoir des ticket service car celle-ci ne mange quasi que de la nourriture africaine, elle souhaite des couches et lait pour bébé, Madame n'as aucune ressource donc impossible de manger à sa faim et se faire "plaisir"* » (Recueil d'un écoutant ayant passé le questionnaire à une personne à l'hôtel social à Morangis)

Cependant, cette préférence pour les aides financières se heurte au fait qu'environ **82%** de celles qui existent actuellement sur le territoire **sont des aides ponctuelles, et non régulières**. Elles sont aussi **présentées à 64% comme des aides d'appoint**. Ainsi, Les aides financières telles qu'elles existent aujourd'hui ne pourraient pas répondre à des situations de précarité alimentaire importantes et durables dans le temps. En l'état actuel de l'offre d'aide alimentaire, les aides sous formes de denrées ou de repas sont plus adaptées aux publics les plus en difficulté. Il s'agit en effet d'aides plus conséquentes en quantité, et souvent régulières dans le temps. Nous constatons donc un **décalage entre la réalité de l'aide alimentaire existant sur le territoire actuellement, et les préférences des bénéficiaires**.

Pour conclure, ce chapitre met en lumière la diversité des bénéficiaires de l'aide alimentaire en Essonne, illustrant des besoins variés et une précarité alimentaire significative, notamment parmi les familles monoparentales et les individus vivant dans des conditions précaires.

Bien que la qualité des aides soit généralement perçue comme satisfaisante, des lacunes en termes de quantités et de diversité des produits persistent, impactant particulièrement les populations les plus vulnérables. Par ailleurs, les retours des bénéficiaires concernant l'accueil révèlent des sentiments d'injustice qui méritent une attention.

La forte demande pour des aides financières souligne un besoin d'autonomie sur le long terme, mais le décalage entre ces attentes et l'offre actuelle indique la nécessité d'adapter le système d'aide alimentaire à des besoins qui s'installent dans le temps et touchent un public aux besoins très variés. Cela implique une réflexion plus large sur la réponse globale apportée à la précarité alimentaire.

## Chapitre 7 : Les freins à l'accès à une aide alimentaire adaptée

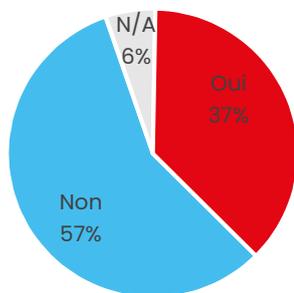
Ce chapitre aborde les obstacles rencontrés par les bénéficiaires dans l'accès à une aide alimentaire adaptée en Essonne. Il met en lumière les contraintes personnelles, telles que la mobilité, le temps disponible et les pratiques alimentaires, qui limitent l'efficacité des dispositifs d'aide. De plus, il examine l'impact de l'équipement de cuisine insuffisant et des parcours souvent longs et complexes pour accéder aux aides. Enfin, il souligne l'importance d'une meilleure information et d'un accompagnement social pour surmonter ces défis.

### 7.1. L'accès effectif à une aide adaptée est limité par diverses contraintes personnelles

#### La mobilité, une problématique qui touche aussi bien le nord que le sud du département

Un des enseignements de l'enquête auprès des bénéficiaires est que la **mobilité est déterminante dans l'accès aux aides alimentaires existantes**. Nous avons vu qu'une majorité des services sont distribués dans un local fixe, vers lequel les recourants doivent se déplacer. En parallèle, une part non-négligeable (37%) des répondants estime avoir des difficultés à se déplacer pour accéder à son alimentation, comme le montre la figure 29 :

**Avez-vous des difficultés à vous déplacer pour aller faire vos courses ou pour vous rendre aux aides alimentaires ?**



**Figure 29** : Difficultés de déplacement des bénéficiaires pour accéder à leur alimentation (aides ou achats) - Source : SIAO 91 - Questionnaire de l'enquête « bénéficiaires » (2023) - Nombre de réponses représentées = 145 - Lecture : 37% des personnes interrogées ont répondu avoir des difficultés pour se déplacer vers leurs lieux d'alimentation (aides ou achats).

Derrière ces 37%, les raisons de ces difficultés sont la **dépendance aux transports** en commun, problématique dans les zones les moins desservies par ces derniers, **l'absence de moyens financiers** pour acheter un titre de transport ou même un véhicule personnel, ainsi que des **problèmes de santé ou des handicaps** limitant les déplacements hors du lieu de vie.

#### Les contraintes d'emploi du temps et de gestion de la vie familiale

Aux contraintes de mobilité s'ajoutent celles liées au temps qu'il faut dédier pour demander, puis aller récupérer les aides alimentaires.

La **vie quotidienne** d'une personne dépendante de l'aide alimentaire peut ainsi être **rythmée par les modalités de récupération des aides**, comment le montrent certains discours :

« Ça me prend l'après-midi, c'est un peu difficile par rapport aux enfants, mais on n'a pas le choix » (Bénéficiaire d'une épicerie sociale)

Il a été remarqué que les **distributions sans rendez-vous sont souvent problématiques** pour les recourants aux aides, puisqu'il faut parfois bloquer une demi-journée, voire une journée pour certains, pour aller récupérer son aide. Cela est d'autant **plus contraignant pour les aides où il faut arriver tôt pour avoir les produits les plus recherchés et de la meilleure qualité** :

« On vient le matin pour chercher le ticket. Des fois je suis venu à 6h30 pour venir chercher le ticket, pour être dans les premiers » (Bénéficiaire d'une épicerie sociale)

Parfois, il apparaît que même si une aide est distribuée gratuitement, le **coût en termes de temps et d'énergie nécessaire** à l'obtention de cette aide **peut être trop élevé**. Cette situation peut être illustrée par le cas de cette femme, bénéficiaire d'une épicerie sociale, qui pourrait aussi accéder à une association proposant une aide sous forme de colis lorsqu'elle n'a plus de droits à l'épicerie. Cette aide se situe sur sa commune d'habitation, est entièrement gratuite et elle pourrait y avoir droit. Cependant, elle n'y a pas recours, malgré sa situation de précarité alimentaire, comme elle l'explique :

« Ça vaut pas la peine d'aller là-bas, il faut prendre la demi-journée, faire la queue pour un petit colis, et puis il faut gérer les enfants, je suis toute seule » (Bénéficiaire d'une épicerie sociale)

Des situations de non-recours aux aides alimentaires peuvent donc découler de ces difficultés. Finalement, ces multiples **contraintes personnelles sont donc à prendre en compte dans la définition des besoins sur un secteur**, puisque chaque public a des contraintes de mobilité, d'emploi du temps ou de gestion de la vie familiale plus ou moins importantes en fonction des situations.

#### Les contraintes liées aux pratiques alimentaires

L'adéquation des produits aux habitudes alimentaires des personnes est problématique dans certains cas.

Les pratiques alimentaires sont déterminées pour tout individu par un ensemble d'éléments culturels (l'éducation, les traditions, la religion), par l'origine géographique (les aliments disponibles et accessibles différent d'un pays à l'autre), ou encore par des éléments biologiques (avoir besoin d'un régime spécifique pour raisons de santé, etc.), à quoi s'ajoutent des préférences alimentaires. **Il est certain que l'aide alimentaire répond d'abord à un contexte d'urgence** dans lequel certaines personnes sont en grande précarité, et que les associations et CCAS font avec les ressources dont ils disposent. Il semble néanmoins important dans le cadre du diagnostic de mettre en lumière ces situations dans lesquelles l'aide alimentaire, **dans sa structuration actuelle en France, n'est parfois pas adaptée à toutes les situations en raison des pratiques alimentaires.**

*« On donne pas mal de produits secs mais aussi un sac de fruits et légumes frais, et là-dessus il y a beaucoup de gaspillage parce qu'ils ne connaissent pas forcément les produits, ils n'ont pas l'habitude de les consommer ou de les préparer, et souvent c'est jeté, c'est vraiment dommage, il y a tout un travail à faire avec eux ». (Responsable d'une association distribuant des colis en hôtels sociaux)*

Ces informations peuvent permettre aux acteurs de l'aide alimentaire, lorsque cela est envisageable, d'adapter au mieux leur offre aux pratiques alimentaires.

## 7.2. L'équipement du ménage parfois inadapté aux aides disponibles

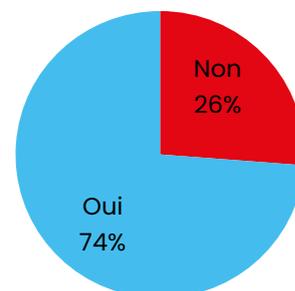
### L'absence de cuisine et de réfrigérateur rend moins efficaces les aides alimentaires sous forme de denrées

Cela a déjà été montré par plusieurs études précédentes : ne pas disposer d'un endroit pour cuisiner accentue grandement le niveau de précarité alimentaire d'une personne. Si nous considérons que près de 55% des services d'aide alimentaire du territoire proposent des denrées à cuisiner (colis, produits en épicerie, etc.), il est clair qu'**une personne n'ayant pas de cuisine ou même de réfrigérateur verra se réduire drastiquement le nombre d'aides auxquelles elle peut prétendre.**

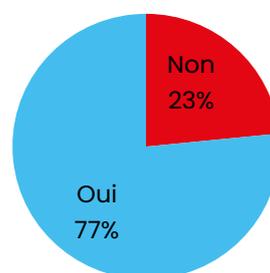
Parmi les répondants à l'enquête « bénéficiaires », **26% indiquent ne pas avoir accès à une cuisine, 23% n'ont pas de réfrigérateur et 13% n'ont pas d'endroit pour stocker des produits secs.** Cela concerne principalement les publics sans domicile fixe ainsi que les publics vivant en hôtel social. Ainsi, ces publics vont plus souvent se tourner quand elles le peuvent vers des aides sous forme de repas prêts à manger, ou bien des aides financières lorsqu'elles sont proposées.

Les aides sous forme de repas sont minoritaires sur le territoire, mais sont, lorsqu'elles existent, très appréciées par les publics rencontrés (par exemple un food-truck).

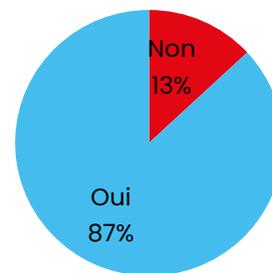
### **Avez-vous un endroit pour cuisiner chez vous ou ailleurs ?**



### **Avez-vous la possibilité de stocker des produits frais ?**



### **Avez-vous la possibilité de stocker des produits secs ?**



**Figure 30** : Équipements des bénéficiaires interrogés (Cuisine – Stockage produits frais – Stockage produits secs) – Source : SIAO 91 – Questionnaire de l'enquête « bénéficiaires » (2023) – Nombre de réponses représentées = 145 – Lecture : 26% des personnes interrogées n'ont pas d'endroit pour cuisiner, 23% n'ont pas la possibilité de stocker des produits frais (un frigidaire).

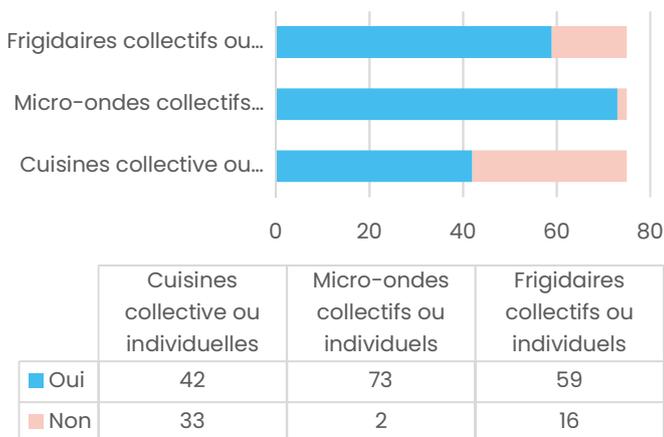
Des personnes sans-abri interrogés au nord du département ont par exemple exprimé le besoin d'avoir des repas en soirée et le week-end, moments auxquels l'offre de repas est moins importante sur le territoire, notamment car les accueils de jour ne proposent pas tous des repas le week-end (seul 1 sur les 3 existants).

### La problématique de l'équipement des hôtels sociaux

En Essonne, **44% des hôtels sociaux ne dispose pas de cuisine collective ou individuelle** (Selon les données DELTA, Juin 2024), mais seulement de micro-ondes. Cela concerne 1316 personnes, soit environ 20% des hébergés en hôtel social sur le département. Par ailleurs, **21% des hôtels n'ont ne sont pas équipés de frigidaires collectifs ou individuels**, représentant 876 personnes, soit un peu plus de 13% de la population des hôtels sociaux.

Les données de l'enquête « Focus hôtels sociaux » montrent que la proportion de répondants n'ayant pas de cuisine est à peu près similaire à celle observée dans l'enquête « bénéficiaire » (27%). La présence d'une cuisine collective ou d'une kitchenette dans la chambre est essentielle pour ces publics qui sont, comme nous l'avons vu précédemment, très dépendants de l'aide alimentaire car souvent sans aucunes ressources.

### Équipements de cuisine des hôtels du 91



**Figure 31** : Tableau de l'équipement des hôtels sociaux de l'Essonne | Source : DELTA (Juin 2024) – Traitement : SIAO 91.

Pour pallier ce manque d'équipements, certains hébergés installent des plaques de cuisson ou des frigidaires directement dans leur chambre, ou vont cuisiner chez des connaissances lorsqu'ils le peuvent. Cependant, cette situation reste précaire et difficile à gérer au quotidien.

Comme le souligne un répondant : « On a un frigo dans la chambre mais il est trop petit et il n'y a pas de congélation. Je peux aller cuisiner chez quelqu'un, mais ce n'est pas très pratique » (Personne hébergée en hôtel social).

Pour les personnes qui n'ont ni cuisine, ni réfrigérateur, **les aides sous forme de denrées restent utiles, mais seulement en partie**. Certains produits peuvent être consommés sans préparation ou cuisson, mais le reste ne peut pas toujours être stocké ou consommé correctement en l'absence de solutions adéquates.

« Le frigo de la cuisine collective est vraiment petit » (Personne hébergée en hôtel social).

De plus, les contraintes d'accès à ces espaces de cuisine peuvent aggraver la situation : « L'horaire de la cuisine à l'hôtel ferme très tôt et il n'y a pas assez de place pour tout le monde » (Personne hébergée en hôtel social).

« Il n'y a pas de cuisine ni de frigo, donc les produits laitiers périssent très vite » (Personne hébergée en hôtel social).

Dans ce contexte, où une majorité de l'aide alimentaire est indispensable pour de nombreux publics vivant en hôtel, et où cette aide se compose principalement de denrées à cuisiner, **l'équipement des hôtels apparaît comme un enjeu crucial** pour réduire la précarité alimentaire sur le territoire. Améliorer cet équipement permettrait non seulement d'optimiser l'efficacité de l'aide alimentaire, mais également de garantir que les bénéficiaires puissent réellement profiter des aides.

### Un score de précarité alimentaire pour chaque hôtel social pour mieux définir les besoins et adapter l'offre

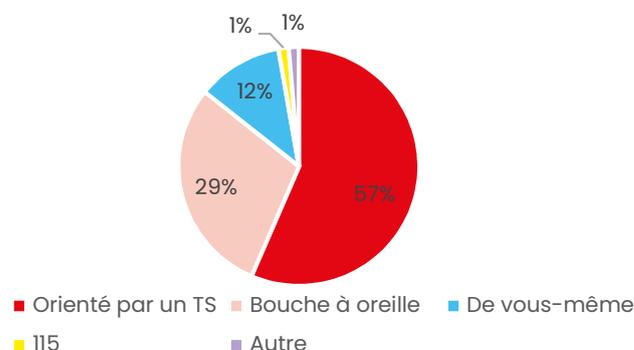
La précarité alimentaire dans les hôtels est déterminée, comme nous venons de le constater, par le niveau d'équipement de ces derniers, mais aussi par l'environnement existant autour de l'hôtel tel que l'offre alimentaire classique (présence de supermarchés et de marchés), l'offre d'aide alimentaire ou encore les réseaux de transport publics. Le temps nécessaire pour accéder à l'offre alimentaire ou à une aide alimentaire est alors mesurable et permet de savoir dans quels hôtels il est plus ou moins difficile de se procurer des denrées. Par ailleurs, l'existence d'associations qui interviennent directement dans les hôtels sociaux pour proposer une aide alimentaire impacte aussi le niveau de précarité des publics.

L'ensemble de ces indicateurs permet de déterminer objectivement les besoins prioritaires pour chaque hôtel du département en termes de lutte contre la précarité alimentaire. Nous avons synthétisé l'ensemble de ces indicateurs pour en faire un score de précarité alimentaire dans chaque hôtel. Nous observons par exemple, grâce à cet outil, que certains hôtels sont mal notés du fait qu'ils sont à la fois éloignés en temps de transport des aides alimentaires ou de l'offre alimentaire classique et mal équipés pour cuisiner. L'outil a aussi permis de constater qu'un lieu de distribution alimentaire est parfois l'option adaptée et la plus accessible de beaucoup d'hôtels (jusqu'à 7), montrant des zones où le maillage territorial des aides serait à renforcer (Voir le détail en annexe 7)

### 7.3. Des parcours pour accéder aux aides parfois longs et complexes

#### Accéder à l'information sur les aides existantes : l'importance de l'accompagnement

#### Comment avez-vous connu cette / ces aide(s) alimentaire(s) ?



**Figure 32** : Comment avez-vous connu cette / ces aide(s) alimentaire(s) ? | Source : Questionnaire aux bénéficiaires d'aide alimentaire, SIAO 91 (2023-2024) | Nombre de répondants = 144 | Nombre de réponses = 147 (une personne pouvait choisir plus d'une réponse). | Lecture : 57% des répondants indiquent avoir été orientés par un travailleur social (TS) vers la ou les aides.

“Je cherche de l'aide mais je n'en trouve pas, j'ai besoin de produits pour me laver, de savon, de mouchoirs, de papier, de nourriture. Quand l'accueil de jour est fermé je n'ai rien, le week-end, j'ai rien pour manger”.

Les aides alimentaires ont souvent été **connues – pour 57% des réponses – grâce à une orientation par un travailleur social, d'une MDS, d'un CCAS ou de la PASH, par exemple**. La rencontre avec un travailleur social est un élément déterminant pour obtenir des informations sur les aides existantes et leurs modalités d'accès. Les personnes qui ne rencontrent pas de travailleur social connaissent les aides par le bouche-à-oreille ou bien par elles-mêmes. Une très faible proportion a connu une ou des aides en appelant le 115.

**Les personnes n'ayant accès aux aides que par l'intermédiaire du bouche-à-oreille ou par elles-mêmes risquent de ne pas connaître l'ensemble des aides existantes ainsi que les nouvelles.** L'inconvénient principal du bouche-à-oreille est que son efficacité dépend de l'intégration de personnes en recherche d'une aide dans des cercles sociaux disposant des bonnes informations. En cas de difficulté d'intégration, il sera plus difficile d'accéder aux informations « *Je suis arrivée hier, je connais personne et je sais pas trop où je peux demander de l'aide et à quelles aides j'ai le droit, du coup en attendant je fais les poubelles* » (personne hébergée en hôtel social à Savigny-sur-Orge)

Risquer de manquer des informations sur les aides existantes est problématique dans tous les cas de précarité alimentaire, plus ou moins sévères. Or, nous pouvons observer que certaines personnes en grande précarité alimentaire **sont plus fortement exposées à ce risque** comme **les personnes sans-abri** pour lesquelles le bouche à oreille était le canal d'information pour 54% d'entre elles. **Seules 18% d'entre eux ont connu des aides grâce à l'orientation d'un travailleur social.**

Les personnes vivant en hôtel social, quant à elles, ont connu les aides à 63% par le biais d'un travailleur social, 22% grâce au bouche-à-oreille et 9% par elles-mêmes. Cette proportion de personnes orientées par un travailleur social équivaut à celle observée pour des personnes en logement stable, mais il faut prendre en compte le niveau de précarité alimentaire plus important des personnes à l'hôtel dans l'analyse de ces résultats. En effet, les publics à l'hôtel sont en moyenne plus dépendants de l'aide alimentaire pour se nourrir, sont souvent sans ressources et peu équipés pour cuisiner ou stocker des aliments. De ce fait, il est plus impactant pour des personnes en hôtel social de ne pas avoir rencontré un travailleur social pour obtenir de l'aide alimentaire que pour des personnes en logement stable.

Sans accompagnement ou orientation vers les aides, **les publics en grande précarité risquent de se diriger uniquement vers les aides les plus visibles, les plus faciles d'accès et avec peu de conditions**, sans être certaines de ne passer à côté d'autres solutions.

**Accéder aux aides sans accompagnement : la « débrouille » pour se nourrir**

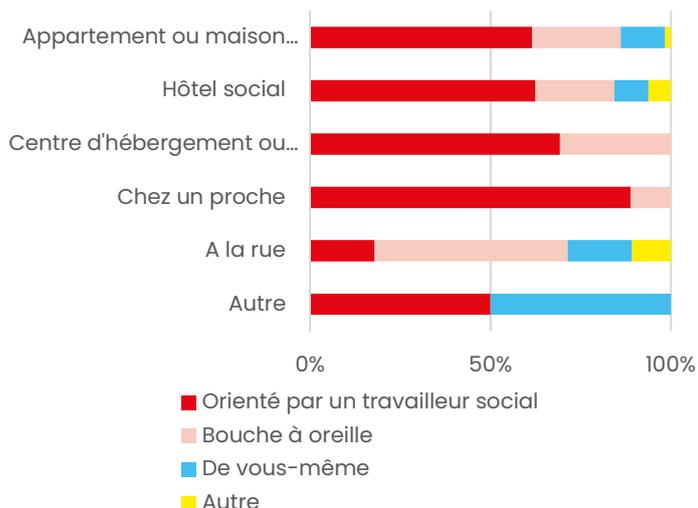
Nous l'avons vu en première partie de ce diagnostic, environ un quart de l'offre d'aide alimentaire du territoire n'est accessible que sur orientation par un prescripteur. L'impossibilité d'accéder à un accompagnement social, ne serait-ce que ponctuel pour être orienté vers des aides alimentaires donne parfois lieu à **situations frustrantes, autant pour le recourant que pour l'opérateur d'une aide alimentaire**. Nous pouvons, ici, prendre l'exemple d'une personne vivant dans un hôtel social qui a des difficultés à renouveler une aide alimentaire sur Viry-Châtillon à laquelle elle avait eu le droit une première fois sans orientation, mais pour laquelle l'association lui demande maintenant d'être orientée :

« *L'aide a duré 3 mois et s'est arrêtée car je n'ai pas d'assistante sociale pour renouveler la demande* » (Personne en hôtel social à Viry-Châtillon)

Cette personne s'est donc inscrite aux Restos du Cœur à Grigny, plus loin de son hôtel, afin de pallier ce manque dans l'attente d'obtenir un accompagnement social. Une autre personne interrogée dans le focus « hôtels sociaux » a indiqué qu'elle ne peut pas accéder à l'aide d'une épicerie sociale car elle n'est pas suivie.

**Comment avez-vous connu cette/ces aide(s) ?**

en fonction de la situation de logement



**Figure 33** : « Comment avez-vous connu cette/ces aide(s) ? » en fonction de la situation de logement. | Source : Questionnaire aux bénéficiaires d'aide alimentaire, SIAO 91 (2023-2024) | Nombre de répondants = 144 | Nombre de réponses = 149 (une personne pouvant avoir connu des aides par différents canaux). | Lecture : 63% des personnes ayant un logement stable ont connu une ou plusieurs aides grâce à un travailleur social, contre 51% pour celles n'ayant pas de logement stable.

Le nombre de personnes en situation de précarité alimentaire ne bénéficiant pas d'un accompagnement social est difficile à évaluer. L'enquête « Diagnostic d'Appui à la Régularisation » (2022) du Samu social de Paris estime que 24,6 % des personnes vivant dans les hôtels sociaux d'Île-de-France ne bénéficient d'aucun accompagnement, et que cela concerne plus souvent les personnes seules ou en couple sans enfants.

Concernant les personnes sans-abri, l'enquête sur l'hébergement et les services à destination des personnes sans domicile dans le Grand Paris rapporte que 60 % des personnes rencontrées lors de la Nuit des Solidarités (hors Paris) indiquent ne pas avoir un accompagnement social (APUR, 2023, p.63).

*“Non je connais pas toutes les aides, je suis pas d'ici à la base donc je trouve ce que je trouve et voilà, je fais avec, des fois je tombe sur la maraude ça m'aide bien et je viens ici pour les repas même si c'est pas ce que je préfère”.* (Bénéficiaire des repas à l'ADJ SSVF Athis-Mons, à la rue)

Au-delà des publics en très grande précarité, la problématique de l'accompagnement et de l'orientation existe aussi pour des personnes ayant des difficultés plus passagères ou moins conséquentes.

Nous pouvons alors faire deux constats parallèles :

- Pouvoir rencontrer un travailleur social ou à minima être orienté par un acteur de l'action sociale est déterminant pour accéder aux informations sur les aides, être orienté vers ces dernières et lever les éventuels freins empêchant d'y accéder (aide administrative).
- Améliorer l'information des publics ne pouvant pas rencontrer un travailleur social est un enjeu important pour éviter des situations de non-recours.

### **Le temps administratif et les délais d'accès aux aides parfois décourageants et handicapants**

Un troisième élément qui complexifie le parcours des recourants aux aides alimentaires est l'ensemble des **démarches nécessaires pour accéder aux aides et les conserver dans le temps si besoin**. Ces démarches, même lorsqu'elles sont simplifiées au maximum et qu'elles se font de manière accompagnée par un travailleur social, impliquent parfois des temps d'attente avant de pouvoir accéder effectivement à l'aide demandée. Ce temps a parfois un impact sur la précarité alimentaire du recourant :

*« Le temps que tout se mette en route, que les dossiers avancent, ouais ça m'est arrivée plusieurs fois de ne plus rien avoir à manger »* (Bénéficiaire d'une épicerie sociale).

*« Chaque 2 mois il faut aller voir l'assistante sociale pour renouveler, et elle refuse, elle me dit il y a beaucoup de*

*problèmes, il y a beaucoup de travail [...] des fois je reste un mois sans l'aide »* (Bénéficiaire d'une épicerie sociale)

Une dizaine de personnes interrogées ont évoqué ces problématiques de complexité administrative ou de longueur dans l'accès à une aide alimentaire. Ces remarques émanent à la fois de personnes passant par un travailleur social pour accéder à l'aide et de personnes réalisant des demandes en direct auprès d'une association ou d'un CCAS.

*« Le rendez-vous pour s'inscrire était toujours reporté car ils n'ont pas le temps, donc ils nous font revenir plusieurs fois avant de faire l'inscription. »* (Bénéficiaire de colis)

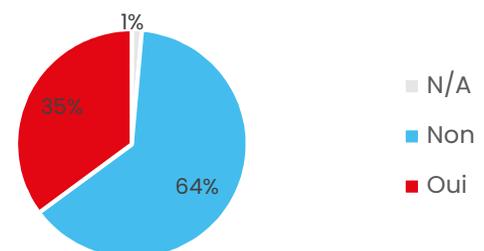
Ces situations d'attente sont problématiques lorsque le recourant n'a pas d'autres solutions d'urgence accessible pour combler le manque. Le multi-recours est une solution, seulement si des alternatives adaptées sont accessibles. La complémentarité de l'offre, entre aides d'urgence ponctuelles et aides de long terme, est alors essentielle. Ces problématiques doivent inciter les acteurs de l'aide alimentaire à penser collectivement des parcours pour les recourants à l'aide alimentaire.

### **Ne pas oser demander par honte ou par gêne : un phénomène connu qui se confirme chez les bénéficiaires essonniens**

*« Je connaissais mais je suis pas venu tout de suite, au début parce ouais, j'avais honte, là ça va un peu mieux »* (Bénéficiaire de repas dans un CCAS)

Si le non-recours aux aides alimentaires des personnes en précarité était difficile à étudier à travers cette enquête aux bénéficiaires, nous savons par de nombreuses études précédentes que ce phénomène existe et qu'il est souvent dû à un sentiment de gêne ou de honte. Ainsi, certaines personnes préfèrent ne pas se rendre sur le site de l'aide alimentaire même si elles en auraient effectivement besoin. Nous pouvons observer dans l'enquête que même les personnes qui sont allées vers un dispositif d'aide alimentaire – les bénéficiaires interrogés – ont parfois vécu une phase d'hésitation et pris du temps avant de se décider :

### **Avez-vous hésité ou pris du temps avant de demander des aides alimentaires ?**



**Figure 34** : Avez-vous hésité ou pris du temps avant de demander des aides alimentaires ? | Source : SIAO 91 - Questionnaire de l'enquête « bénéficiaires » (2023) - Nombre de réponses représentées = 145

Nous remarquons ici qu'un peu plus de 3 personnes sur 10 interrogées ont déclaré avoir hésité ou pris du temps avant de demander de l'aide, et ce en majorité par honte ou par gêne (suivi du manque d'information vu au début de ce sous-chapitre). Malgré le fait qu'une personne finisse par demander de l'aide, la honte ou la gêne peut être un frein qui pousse la personne à rester dans une phase de précarité alimentaire, en trouvant des solutions alternatives (réduction des quantités et de qualité de l'alimentation, aides auprès de proches, etc.). Il semble alors important, en réaction à cette problématique, de travailler sur la communication, l'accueil et le parcours global des personnes en situation de précarité, afin de lever le maximum de freins à la demande d'aide.

Finalement, l'ensemble des freins à l'accès à une aide alimentaire adaptée agit comme un « filtre » qui va déterminer l'aide effectivement accessible pour une personne, en fonction de sa situation. Cela vient s'ajouter aux conditions d'accès des structures d'aide alimentaire qui constituent un premier « filtre », abordé dans la première partie de ce diagnostic. Le schéma ci-dessous synthétise l'ensemble des freins évoqués :

Raison de l'hésitation/du temps avant de demander de l'aide

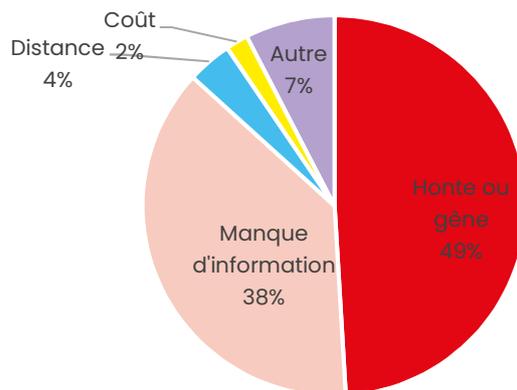


Figure 35 : Raison de l'hésitation avant de demander de l'aide | Source : SIAO 91 - Questionnaire de l'enquête « bénéficiaires » (2023) - Nombre de réponses représentées = 53 | Lecture : 49% des personnes ont hésité ou pris du temps avant de demander de l'aide par honte ou par gêne.

## CONNAÎTRE LE NOMBRE DE SERVICES ACCESSIBLES EN FONCTION DE LA SITUATION DES RECOURANTS

- Produits à cuisiner, repas chauds, aide à l'achat de produits, etc. (prise en compte de l'équipement du ménage, de son niveau de besoin, de ses contraintes alimentaires.)
- Ressources, domiciliation, hébergement, suivi social, situation administrative, participation financière, etc.
- Temps pour accéder à l'aide, dépendance aux transports publics, mobilité réduite, emploi du temps, gestion des enfants, etc.



TYPE D'AIDE RECHERCHÉ ET ADAPTÉ

CONDITIONS D'ACCÈS

ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE

SERVICES EXISTANTS

SERVICES ADAPTÉS ET ACCESSIBLES

Figure 36 : Schéma illustrant les différents facteurs qui jouent sur le nombre de services adaptés réellement accessibles pour une personne, en fonction de sa situation et de ses besoins (SIAO 91)

Ce schéma illustre bien la complexité, pour un système d'aide alimentaire morcelé par la diversité des acteurs qu'il rassemble, d'adapter l'offre à l'ensemble des besoins en prenant en compte toutes ces contraintes, tous ces filtres. Si un opérateur modifie son offre ou ses modalités d'accès, cela impactera la cohérence de la réponse globale apportée sur un secteur donné. Ce constat fait ressortir la nécessité, en l'état actuel de l'aide alimentaire en France, d'une interconnaissance, et d'une coordination entre les différents acteurs afin d'aller vers une offre globalement la plus cohérente et complémentaire possible.

## Conclusion de la deuxième partie

---

Pour conclure cette deuxième partie du diagnostic, les besoins en aide alimentaire du territoire semblent être difficiles à couvrir pour les opérateurs sur le terrain puisqu'une grande partie d'entre eux estime que l'aide n'est pas suffisante sur leur secteur, aussi bien dans des zones urbaines que des zones rurales. Cette tension offre/besoins peut-être due, selon le secteur et le type de public aidé, à un nombre trop important de demandes par rapport aux capacités des opérateurs, au manque d'un ou plusieurs opérateurs répondant aux besoins d'un public en particulier, ou encore à des problématiques d'information et d'orientation vers les aides via une forme d'accompagnement social.

Le chapitre 6 a montré que l'aide alimentaire doit répondre à différents types de besoins et de situations, qui varient principalement en fonction de la situation vis-à-vis du logement et des ressources. Pour répondre à cette diversité de situations de précarité alimentaire, une partie de l'aide doit parvenir à être (et rester) conséquente en quantité et régulière dans le temps, pour couvrir les besoins des publics très dépendants des aides alimentaires et dont la situation n'évolue pas sur le court terme. Cette aide alimentaire doit aussi, en parallèle, couvrir les besoins plus ponctuels et moins conséquents de publics ayant des difficultés passagères, pour qui l'aide alimentaire est « coup de pouce » plutôt qu'une aide indispensable.

Enfin, le dernier chapitre a mis en lumière la multitude de freins qui perturbent l'accès des personnes en précarité alimentaire aux aides existantes, mais surtout à des aides adaptées à leurs besoins. Ces freins sont à la fois liés à des contraintes personnelles qui varient selon la situation de chacun, à savoir les options de mobilité (accès à un véhicule ou aux transports en commun), les contraintes d'emploi du temps liées à la vie familiale et les contraintes

liées aux habitudes alimentaires des personnes, selon sa santé, sa religion ou son origine par exemple. L'équipement de cuisine des publics agit également comme un frein : il réduit fortement les options d'aide alimentaire adaptées à l'absence d'une plaque de cuisson, d'un four ou d'un réfrigérateur. Enfin, le parcours des personnes en recherche d'une aide alimentaire peut être complexe, notamment à cause de difficultés d'accès à l'information sur les aides existantes et à l'impossibilité d'être guidé et orienté par un travailleur social dans certains cas. Accéder effectivement aux aides alimentaires peut parfois demander un temps administratif, les rendant moins efficaces. Enfin, le système de l'aide alimentaire tel qu'il existe aujourd'hui peut avoir un effet dégradant pour les publics qui en ont besoin. Aller demander et chercher une aide gratuite génère chez certains un sentiment de honte ou de gêne qui diminue le nombre de recours.

Nous pouvons retenir de ce chapitre que la prise en compte de la situation des publics en précarité alimentaire est essentielle dans la construction du système d'aide alimentaire de demain. La situation au regard du logement et les ressources financières apparaissent comme les deux éléments centraux qui définissent les aides nécessaires, tout en étant des facteurs de cette précarité alimentaire. Ce constat rappelle finalement que l'aide alimentaire n'est qu'une « aide », une réponse à une situation de précarité, qui n'a pas d'effet sur ses facteurs déclencheurs. Il apparaît clairement aujourd'hui que l'aide alimentaire ne peut, à elle seule, lutter contre la précarité alimentaire. Elle doit être accompagnée d'un ensemble d'actions visant à réduire les facteurs de précarité alimentaire tels que la mobilité, l'accès à des logements dignes et équipés ou l'accès aux droits sociaux.

# Regard sur l'organisation actuelle de l'aide alimentaire en Essonne

Cette troisième partie du rapport se concentre sur l'organisation actuelle de l'aide alimentaire en Essonne, que nous questionnerons en nous appuyant sur les éclairages des deux précédentes parties. À travers une série d'analyses et de données recueillies, nous examinerons les évolutions perçues par les opérateurs, ainsi que les défis qu'ils rencontrent pour répondre aux besoins avec les moyens dont ils disposent, dans un milieu peu structuré et très diversifié en termes de types d'acteurs. Nous aborderons également la question cruciale de la coordination et de la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans l'aide alimentaire, afin d'identifier des pistes. Cette analyse vise à fournir une vue d'ensemble des enjeux actuels et à proposer des solutions pour optimiser l'efficacité de l'aide alimentaire dans le département.

## Chapitre 8 : Les enjeux d'une évaluation permanente et localisée des besoins

Dans un contexte où les besoins en aide alimentaire évoluent rapidement en fonction des dynamiques socio-économiques, il est crucial de mettre en place les moyens d'une **évaluation continue et précise des besoins des populations locales**. L'aide alimentaire en Essonne, comme dans le reste de la France, doit répondre à une variété de défis, allant de l'augmentation de la précarité à la diversification des profils des bénéficiaires. Chaque territoire, chaque commune, est différemment peuplée, en fonction de sa taille, de sa densité, des centres d'intérêts et services qu'elle contient, etc. La connaissance des types de publics qui y vivent et

de leurs conditions de vie est essentielle pour déterminer les besoins en aide alimentaire.

Ce chapitre s'intéresse donc aux enjeux d'une évaluation permanente et localisée des besoins afin de mieux ajuster les réponses apportées aux publics. Il examine d'abord la difficulté des acteurs à connaître précisément les besoins, abordant les questions de mesure des besoins mais aussi de l'aide existant actuellement, en passant par le sujet de l'anticipation de l'évolution de l'offre. Nous envisagerons par la suite des pistes pour mieux mesurer les besoins sur le long terme.

### 8.1. Des publics et un environnement qui évoluent en permanence

Les publics en situation de précarité alimentaire ayant potentiellement besoin d'aide évoluent. Leur nombre, leur situation ou encore leur localisation ne sont pas figés, et nécessitent d'être étudiés en continu afin de suivre et d'anticiper au mieux les évolutions. Il ressort de l'enquête que **certaines acteurs éprouvent des difficultés à évaluer la précarité alimentaire et les besoins d'aide alimentaire** qui en découlent sur leur secteur d'intervention.

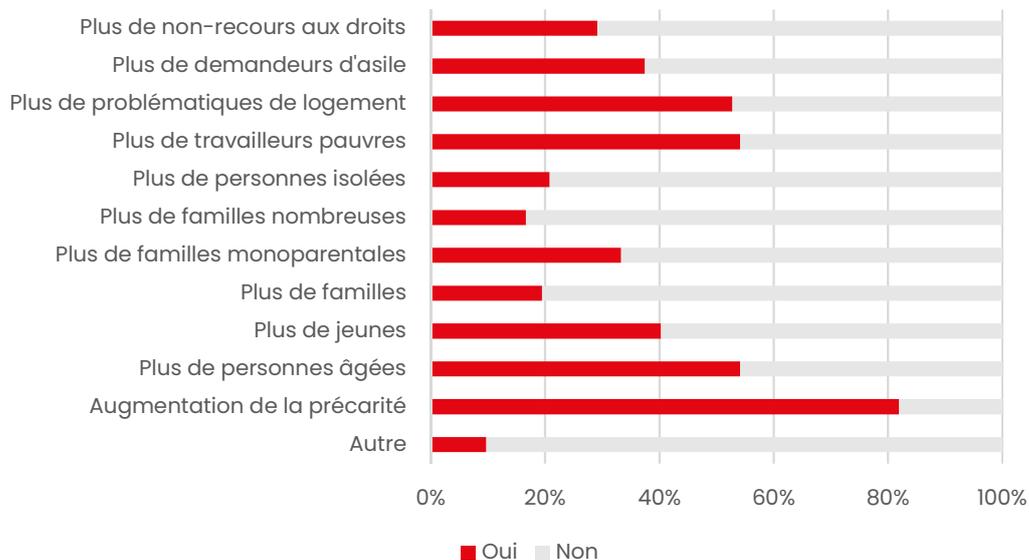
À titre d'exemple, **18% des structures répondantes n'avaient pas d'avis sur l'adéquation** entre l'offre et les besoins et **13% n'en avaient pas à propos de l'évolution de leurs publics**. Améliorer la connaissance de l'offre et des besoins au niveau local est un enjeu central.

*« Il y a une offre importante mais c'est justement difficile de savoir s'il y a suffisamment, car il n'y a pas de coordination entre acteurs. » (Directrice d'un CCAS)*

*« Non-connaissance des aides conjointes apportées aux bénéficiaires absence de lien avec l'existant » (Président d'une épicerie sociale)*

Dans le même temps, **des évolutions sont perçues par les acteurs, sans qu'il soit toujours possible de les quantifier**. La moitié des structures répondantes ont indiqué qu'elles ont observé des évolutions à propos de leurs publics (72 structures) :

### Évolutions perçues par les structures répondantes à propos de leurs publics (sur un an)



**Figure 37** : Synthèse des évolutions perçues par les structures répondantes à propos de leur public sur un an (une structure pouvait saisir plusieurs choix) | Source : SIAO 91 - Questionnaire de l'enquête « opérateurs » (2023) - Nombre de réponses représentées = 144 | Lecture : 54% des structures ont noté qu'il y a plus de travailleurs pauvres cette année au sein de leur public accueilli.

Une grande partie de ces structures s'accorde à dire qu'elles constatent une **augmentation générale de la précarité (82%)**, mais le résultat le plus intéressant est que plus de la moitié d'entre elles (soit un quart de l'ensemble de la population d'enquête) observe **davantage de travailleurs pauvres, de personnes âgées ou encore de personnes avec des problématiques de logement**. Il faut évidemment nuancer ces résultats puisque toutes les structures n'accueillent pas les mêmes publics, mais cela confirme les dynamiques nationales en termes de précarité alimentaire.

Localement, certains événements peuvent faire évoluer les publics et les besoins d'aide qui en découlent, par

exemple lorsqu'une nouvelle structure d'hébergement d'urgence est ouverte. Cela peut impacter fortement les acteurs locaux de l'aide alimentaire :

Cette association évoquait par exemple l'importance des « échanges avec les intervenants avant d'installer des dizaines de familles dans un hôtel et de les envoyer chercher de la nourriture dans les associations ... » (Association distribuant des colis et tickets services)

L'existence de **liens réguliers entre les structures d'aide alimentaire, les pouvoirs publics locaux et les acteurs de la veille sociale** est essentielle pour mieux évaluer et anticiper l'évolution de ces besoins.

## 8.2. Les opérateurs en remise en question permanente sur l'adaptation de leurs services

Les échanges avec les bénéficiaires et les responsables de structures d'aide alimentaire ont montré que certains services rencontrent des difficultés, de différentes natures, pouvant limiter leur efficacité et empêcher d'atteindre les publics en précarité. Pour comprendre ces difficultés, nous nous sommes appuyés sur le regard des différentes parties prenantes, mais aussi sur des éléments de diagnostic disponibles (données statistiques, analyses des besoins sociaux des communes, etc.).

### S'adapter au type de public rencontré

Les opérateurs de l'aide alimentaire tentent de s'adapter aux évolutions de leurs publics, en fonction des possibilités qui s'offrent à eux. Nous pouvons prendre l'exemple d'une association qui propose, depuis le COVID, des colis à destination des bébés dans les hôtels sociaux afin de répondre à un manque identifié :

« [...] dans ce domaine les besoins sont conséquents, les intervenants sont peu nombreux et l'aide peut être bien canalisée. »

Il est cependant **difficile dans certaines situations, de s'adapter réellement aux besoins** et aux demandes, notamment lorsqu'il s'agit de **contenu de l'aide** (certains types de produits en fonction des habitudes alimentaires des personnes), ou quand il s'agit de pouvoir aider des personnes sur le **long terme**. L'aide alimentaire fait en effet face à des besoins qui s'installent de plus en plus dans le temps, paradoxalement à sa raison d'être originelle, qui est de pallier à des situations d'urgence ou temporaires. Par ailleurs, les types de publics sont variés, et leurs besoins dépendent d'un grand nombre de facteurs comme leur mobilité, leurs ressources financières, le niveau d'équipement de leur lieu de vie, leur capacité d'adaptation et d'accès à des réseaux de solidarité informels, etc.

### Le cas de la cuisine partagée du CCAS de Grigny

À Grigny par exemple, le CCAS de la ville a mis en place en 2023 une cuisine partagée accessible aux publics n'ayant aucun lieu pour cuisiner. Le principe est simple : il est possible aux personnes qui le demandent de réserver gratuitement la cuisine sur un créneau horaire afin de pouvoir y préparer ses plats avec ses propres ingrédients.

L'objectif de cette cuisine était de répondre aux besoins de publics en grande précarité n'ayant pas de chez-soi ou ayant un logement sans cuisine. Un des hôtels sociaux de la ville géré par DELTA pour les 115 de Île-de-France héberge près de 40 ménages et ne contient pas de cuisine, ce qui pouvait donner du sens à un tel projet. La possibilité d'accéder à une cuisine semblait intéresser les hébergés qui avaient été consultés à ce sujet. Malgré cela, la cuisine ne trouve pas son public, suscitant des questionnements de la part du CCAS.

L'une des explications peut être l'adaptation des publics à leurs conditions de vie avant que l'aide n'ait été mise en place. En effet, d'après la PASH, beaucoup d'hébergés sans cuisine avaient installé des plaques de cuisson électrique dans leur chambre avant que la cuisine soit en place, rendant moins utile un tel projet. Cependant, dans notre enquête « Focus hôtels sociaux » révèle qu'il y a toujours une partie des hébergés qui n'a pas de lieu pour cuisiner (4 personnes sur les 11 interrogées à Grigny).

Paradoxalement, aucune de ces 11 personnes interrogées n'a évoqué la cuisine partagée comme l'aide alimentaire qui serait la plus pratique. Ce sont les aides financières, sous forme de denrées et de repas qui ont été citées comme étant les plus adaptées à leur besoin. Cela laisse penser qu'en effet, les publics hébergés, ont trouvé des solutions alternatives à une vraie cuisine, leur permettant de préparer des produits achetés ou donnés grâce à des plaques de cuisson ou des micro-ondes.

Une autre explication au faible succès de cette cuisine partagée se situe dans les denrées que les bénéficiaires d'une aide peuvent obtenir : elles ne correspondent pas toujours aux habitudes alimentaires des personnes issues de l'immigration, limitant l'envie de cuisiner :

« Je ne sais pas toujours quoi faire avec ce qu'ils donnent au Secours Populaire, c'est pas ce que j'ai l'habitude de manger » (Femme avec 2 enfants vivant à l'hôtel à Grigny ayant passé le questionnaire)

Se déplacer pour aller cuisiner des aliments que l'on ne connaît pas et avec un panier contraint, dépendant des dons alimentaires, constitue probablement un autre frein à l'utilisation de ce dispositif.

Finalement, l'existence de cette cuisine partagée répond à un réel besoin, celui de palier à l'équipement des ménages, mais l'enquête et les échanges avec les différents acteurs montre que la réponse à ce besoin doit intégrer beaucoup d'autres considérations techniques,

culturelles et sociales pour atteindre son objectif.

Il semble alors intéressant pour ce dispositif, sur la base de ces constats et d'une étude précise des besoins, de le faire évoluer. Il pourrait par exemple s'agir de construire un partenariat avec une association d'aide alimentaire locale afin permettre aux bénéficiaires de cuisiner des plats de leur culture d'origine, lors d'ateliers dans la cuisine partagée, afin de repartir à l'hôtel avec des repas préparés et appréciés.

Finalement, l'adaptation de l'aide alimentaire au plus près des besoins des publics rencontrés fait l'objet de réflexions permanentes chez les opérateurs, qu'ils soient associatifs ou publics, indépendants ou appartenant à un réseau. **Cette volonté d'adaptation est cependant limitée, encadrée par diverses contraintes :**

#### Contraintes internes

- Les **contraintes financières** de l'opérateur : les capacités de l'opérateur à financer des aides au plus près des besoins.
- Les **opportunités d'approvisionnement** : les possibilités d'acquérir, à titre gratuit ou non, des denrées qui correspondent aux besoins identifiés.
- Les **moyens logistiques / matériels** : la possibilité de mettre en œuvre l'aide la plus adaptée (réceptions des denrées, livraisons sur le site de distribution ou sur le lieu de vie, surface de stockage, etc.)
- Les **moyens humains** permettant de faire fonctionner l'activité pour qu'elle réponde au mieux aux besoins.

Nous reviendrons plus en détails sur ces contraintes et leurs effets dans le chapitre 10.

#### Contraintes externes

- **L'ampleur des besoins** : plus les besoins sont élevés (nombre de demandes, forte dépendance aux aides, durabilité de la précarité alimentaire) et plus il sera difficile d'ajuster l'aide à chaque besoin, de faire en fonction de chaque situation.
- Les **particularités des publics aidés** : toutes les spécificités des publics impactent les capacités de répondre correctement à leurs besoins, notamment leur situation de logement, leur niveau d'équipement pour cuisiner, leur mobilité, la présence d'enfants et de bébés, mais aussi les problèmes de santé, les pratiques alimentaires, les régimes particuliers, la connaissance des produits donnés, etc.
- La **diversité des publics aidés** : plus elle est importante, et plus il est difficile de s'adapter à l'ensemble des situations, des particularités, des niveaux de besoin.

C'est à travers l'ensemble de ces contraintes que la volonté d'adaptation de l'aide aux publics passe, impliquant des **choix et des compromis qui ne sont pas toujours satisfaisants pour les opérateurs.**

### 8.3. Un développement de l'offre à penser de manière globale et coordonnée

L'adaptation permanente des opérateurs aux besoins dans la mesure du possible mène, sur le terrain, à une **évolution de l'offre d'aide alimentaire** : certaines antennes ou centres de distribution peuvent être créés sur décision d'une association ou d'un CCAS, d'autres peuvent être déplacés pour mieux répondre aux diverses contraintes citées dans les précédentes parties. Il arrive aussi que des structures ferment, pour diverses raisons. Tous ces changements viennent alors modifier le paysage de l'aide alimentaire en Essonne, d'où la nécessité de pouvoir **capter en amont l'ensemble des projets des acteurs, afin d'anticiper ces changements**.

Lors de l'enquête aux opérateurs, plusieurs projets ont

été évoqués à court ou long terme, représentés sur la cartographie ci-après. Par exemple, quatre opérateurs ont pour projet de développer une aide alimentaire mobile (itinérante), 3 autres souhaitent développer un nouveau type d'aide (des repas, une épicerie, etc.), et 3 autres cherchent un nouveau local plus grand ou plus adapté à leurs besoins. Ce sont au total une quinzaine de projets de développement ou d'évolution qui ont été formulés, uniquement sur les structures questionnées.

Il est difficile de savoir si, pour l'ensemble de ces projets, des échanges ont lieu avec les opérateurs alentours afin de connaître leurs réflexions sur les besoins et leur plans futurs pour y répondre.

Se pose alors la question de la coordination de ces différents projets, dans la mesure où tous les opérateurs ne sont pas au même niveau d'information sur les projets des autres. Le choix d'un nouveau lieu de distribution de colis, par exemple, peut perdre de sa pertinence s'il s'avère qu'un autre opérateur déménage ou s'installe peu de temps après sur un même secteur.

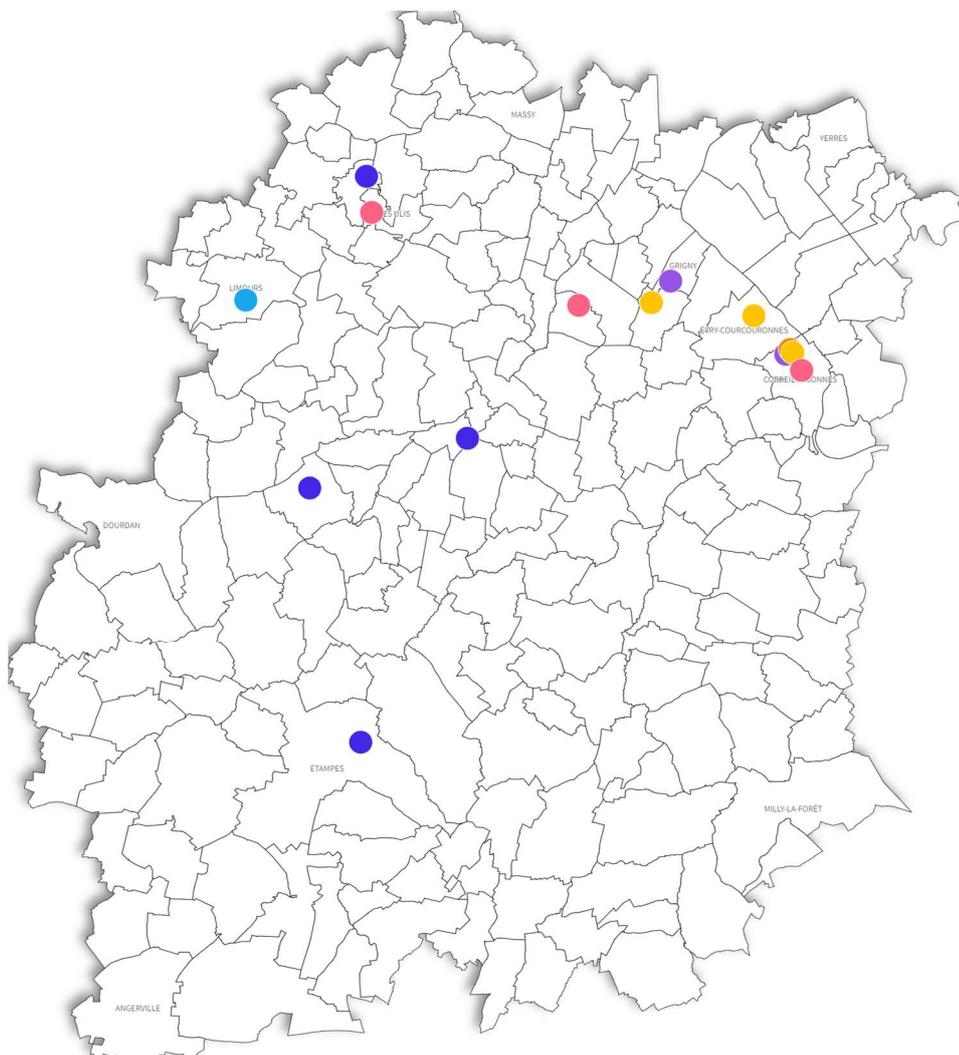
La **coordination** entre les acteurs de l'aide alimentaire **sur la question des projets peut permettre d'éviter que des aides soient en « concurrence »** sur un secteur, et aussi que d'autres secteurs soient moins bien desservis. Nous pouvons par exemple imaginer un **recensement régulier de l'ensemble des projets** de chaque acteur afin de développer des outils d'aide à la décision consultables par ces derniers sur la base des informations transmises.

Finalement, **le développement de l'offre d'aide alimentaire sur le territoire a beaucoup d'intérêts à être pensé de manière collective**, et nécessite des supports de réflexion, de décision, mais surtout la capacité à mesurer l'offre et les besoins de manière précise et régulière. Cela sera l'objet du chapitre suivant.

### Les projets (déjà engagés ou non) de développement ou d'évolution des opérateurs

**Réponse à l'enquête :**

- Développer une aide mobile
- Regroupement d'aides sociales
- Nouveau type d'aide
- Nouveau lieu de stockage
- Changement de local
- Nouveau lieu de distribution
- Améliorer l'accueil



**Figure 7 :** Localisation des structures ayant évoqué des projets (de développement ou d'évolution de leur offre | Source : SIAO 91 - Questionnaire de l'enquête « opérateurs » (2023) – Nombre de réponses représentées = 144

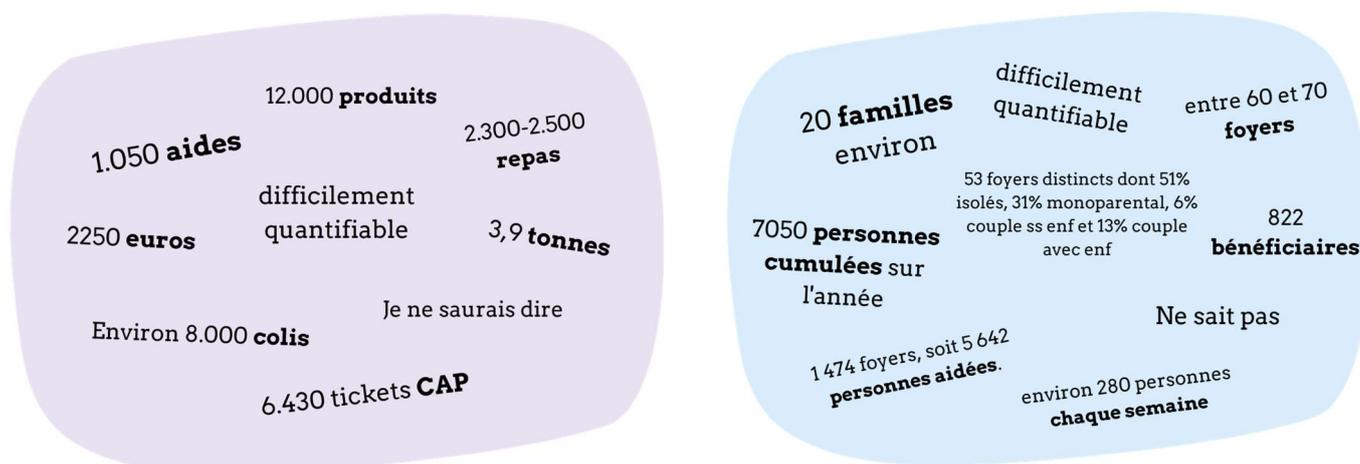
## 8.4. Quantifier l'offre et les besoins pour mieux les répartir

L'une des principales **difficultés** de ce travail de diagnostic a été de parvenir à **quantifier l'offre et les besoins de manière précise et représentative de la réalité**. Si les chiffres remontés par les divers réseaux associatifs ont permis d'avoir une idée du nombre de personnes accueillies et de la quantité de denrées distribuées, il a été **impossible d'aligner l'ensemble de ces données** sur des unités de mesure communes.

Le nombre de personnes servies peut être compté en ménages, en personnes, en familles, en incluant les enfants ou non, en comptabilisant plusieurs fois une même personne si elle renouvelle son dossier ou bien en prenant en compte le nombre de bénéficiaires uniques, etc. Les quantités de denrées distribuées peuvent être mesurées en tonnes, en nombre de colis, de produits, ou

encore en valeur monétaire. Nous l'avons vu par ailleurs, il est impossible pour un grand nombre de structures de disposer d'indicateurs chiffrés de leurs activités pour diverses raisons. Il existe aussi très peu de données concernant les demandes non-pourvues et les non-recours.

Pourtant, **pouvoir construire des indicateurs chiffrés liés à la précarité et l'aide alimentaire au niveau communal et départemental semble essentiel**. Cela permettrait aux acteurs de l'aide alimentaire d'orienter leurs actions et leurs projets de développement grâce à une connaissance précise du territoire. L'existence d'indicateurs communs et partagés aurait aussi pour intérêt de pouvoir **mieux rendre compte des activités d'aide alimentaire sur le département**.



**Illustration 1** : Sélection de réponses des opérateurs aux questions sur les quantités d'aides distribuées et le nombre de bénéficiaires aidés sur un an, permettant d'illustrer la diversité des manières de mesurer l'activité. Source : SIAO 91 - Questionnaire de l'enquête « opérateurs » (2023) – Nombre de réponses représentées = 144

### Comment construire des indicateurs communs ?

La diversité d'acteurs, de fonctionnements internes et d'activités qu'il existe dans le domaine de l'aide alimentaire rend clairement difficile la mise en place d'indicateurs communs. Par ailleurs, la remontée de ces indicateurs ne peut se baser que sur la volonté de chacun d'entre eux. Cependant, la remontée de données dans le cadre de l'habilitation nationale ou régionale à recevoir et distribuer des denrées peut constituer une base pour cette construction d'indicateurs partagés.

Chaque association ou CCAS habilité doit en effet transmettre certaines données d'activité à l'État (tonnages distribués, nombre de bénéficiaires, etc.), qui constituent des indicateurs intéressants de l'offre et des besoins pour le département. Or, nous le savons, une partie des opérateurs ne sont pas habilités et/ou ne reçoivent aucun financement public, faisant que la mesure de l'offre d'aide alimentaire sur un territoire ne

peut être complète sans la prise en compte de ces derniers. La construction d'indicateurs communs devrait alors passer par une collecte de données aux structures d'aide alimentaire habilitées comme non-habilitées, financées comme non-financées.

### Une remontée d'indicateurs dépendante de la volonté de chaque acteur

La perspective d'une collecte de données d'activités basiques auprès de l'ensemble des associations et CCAS qui proposent une aide alimentaire en Essonne, y compris celles qui ne sont pas financées par des fonds publics, implique nécessairement l'adhésion à cette démarche et la volonté d'y participer. La consultation, notamment des associations indépendantes à ce sujet est essentielle. En effet, compter le nombre de bénéficiaires reçus et les quantités d'aides apportées implique d'avoir les moyens humains et parfois techniques pour le faire sans que cela ne demande trop de temps et d'énergie.

Les échanges avec certains opérateurs au sujet du partage d'indicateurs se heurtent parfois aux questions de confidentialité de certaines données, et plus rarement à une certaine méfiance quant à l'utilisation des données. La volonté de mesurer peut en effet s'apparenter à une forme de contrôle. Il est donc crucial de pouvoir cadrer une éventuelle collecte de données d'activités auprès de tous les opérateurs de l'aide alimentaire, en définissant exactement qui en seront les usagers et à quelles fins elles seront utilisées.

### Des indicateurs à mettre en perspective avec d'autres formes d'évaluation de l'offre et de besoins

Si il est possible de construire une base de données à partir d'indicateurs départementaux qui représente fidèlement l'ensemble des activités d'aide alimentaire, cette dernière ne sera lisible qu'à travers un croisement avec d'autres indicateurs. On peut notamment évoquer ceux concernant la précarité économique (revenus des ménages, taux de pauvreté, taux de chômage, nombre de bénéficiaires des minimas sociaux, etc.), et ceux concernant l'offre alimentaire classique (accessibilité aux commerces alimentaires). De nombreux autres indicateurs peuvent être mis en relation avec ceux de l'aide alimentaire remontés par les opérateurs, tel que ceux concernant l'hébergement d'urgence et la mise à l'abri dans les hôtels sociaux, ceux concernant les sans-abri ou encore les données d'activité des dispositifs de veille sociale (accueils de jour, maraudes, etc.).

Nous le voyons avec les éléments cités ci-dessus : beaucoup de données peuvent être prises en compte pour évaluer le plus précisément possible comment l'aide alimentaire peut lutter au mieux contre la précarité en Essonne. Au-delà de la multitude d'indicateurs chiffrés, il certaines informations précieuses sur les besoins des émanent des échanges réguliers entre les différentes

parties prenantes (associations, CCAS, citoyens, bénéficiaires des aides, etc.). Ces échanges permettent d'identifier des problématiques opérationnelles (accès aux aides, modalités de distribution, adaptation des horaires, etc.) et peuvent aussi déceler des situations de non-recours. Pouvoir capter et décrypter les discours des parties prenantes de manière régulière, confronter les points de vue de chacun, est donc un atout pour améliorer l'aide alimentaire.

### Identifier des besoins grâce aux analyses des besoins sociaux des communes

Les analyses des besoins sociaux (ABS) constituent un outil essentiel pour les Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS/CIAS) afin d'identifier et de comprendre les besoins des populations dans les secteurs peu desservis. Chaque CCAS a l'obligation d'en réaliser au moins une à la suite d'un renouvellement des mandats (tous les 6 ans). **Ces ABS sont une opportunité d'identifier de manière plus approfondie, à l'échelle des communes, les besoins en aide alimentaire.**

Il semble alors intéressant de travailler avec les CCAS et l'UDCCAS sur l'intégration de cette thématique dans les ABS en proposant aux communes des axes d'analyse ou des méthodes d'enquête. Une partie des CCAS des villes les plus peuplées et les plus touchées par la précarité étudient déjà la question de la précarité alimentaire et ont davantage de ressources pour y parvenir, mais il serait pertinent d'intégrer cette question dans les ABS de communes plus rurales afin de mieux cerner les besoins dans des zones peu couvertes en termes d'offre d'aide alimentaire. Quelques communes en Essonne ont évoqué dans le questionnaire de l'enquête le projet de réaliser une ABS sur la thématique de l'aide alimentaire.

## Chapitre 9 : Un manque de coordination et de coopération sur le territoire ?

En Essonne, les structures d'aide alimentaire sont nombreuses et variées, mais souffrent parfois d'un manque de collaboration systématique, comme nous le verrons par la suite. Ce chapitre explore les liens existants entre les types d'acteurs sur le terrain pour divers sujets, ainsi que les difficultés rencontrées dans la mise en place d'une coordination ou d'une coopération efficace. En analysant les retours d'expérience des différents opérateurs, nous identifierons les obstacles majeurs à la coopération et proposerons des pistes pour renforcer les synergies.

### 9.1. Les enjeux de la coordination et de la coopération

#### Que signifient la coordination et la coopération pour l'aide alimentaire ?

- La notion de **coordination** renvoie à une idée de management, c'est-à-dire au fait qu'une ou plusieurs entités soient désignées par l'ensemble des acteurs de l'aide alimentaire comme celles qui ont une vision d'ensemble du système d'aide alimentaire. Cette coordination va permettre de **centraliser l'ensemble de l'offre et des besoins afin d'assurer la bonne répartition**

**du premier en fonction du second.**

- La notion de **coopération** fait quant à elle référence à l'idée d'agir à plusieurs et au même niveau dans un but commun. Les coopérations entre acteurs de l'aide alimentaire peuvent permettre de **mettre en place des actions nouvelles, de plus grande ampleur** grâce à une mutualisation de moyens, ou bien **d'intégrer dans une action d'aide alimentaire des actions complémentaires** liées au logement, à l'emploi ou à la santé par exemple.

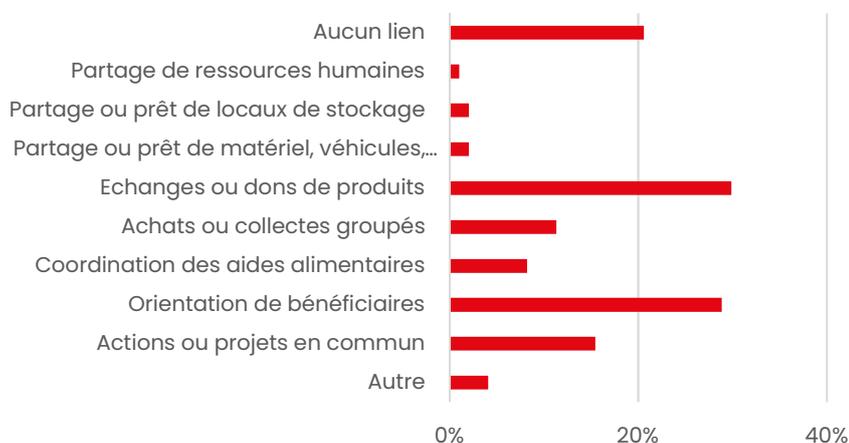
Ces deux notions vont de pair dans la recherche de l'efficacité d'un système d'aide alimentaire aux moyens limités. **Les acteurs publics** qui financent des associations ont entre leurs mains **la capacité de configurer une partie du système d'aide alimentaire à travers les enveloppes accordées**. Dans la mesure où ces financements servent à lutter contre la précarité alimentaire sur le territoire, il semble nécessaire qu'une coordination soit mise en place par ces acteurs pour

garantir une adéquation entre l'offre soutenue et les besoins identifiés et orienter les financements futurs. En parallèle, il semble indispensable que des formes de coopérations émergent localement entre des acteurs – subventionnés ou non – afin de lever certains freins opérationnels comme le manque de locaux pour le stockage des denrées, le manque de moyens humains et matériels, ou bien pour apporter des aides plus globales aux publics en situation de précarité alimentaire.

## 9.2. Une diversité d'acteurs qui ne forment pas toujours un « réseau »

Dans cette partie, nous analyserons les liens déclarés dans l'enquête entre les opérateurs répondants et d'autres types d'acteurs. Nous commencerons par les liens des associations répondantes, puis ceux des CCAS. Nous verrons que les liens entre acteurs existent, mais sont à renforcer.

### Les liens entre associations répondantes



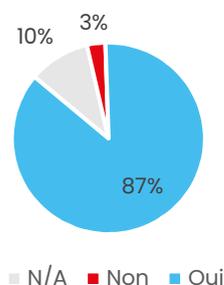
**Figure 38 :** Types de liens des associations répondantes avec d'autres associations d'aide alimentaire sur leur secteur | Source : SIAO 91 - Questionnaire de l'enquête « opérateurs » (2023) – Nombre de réponses représentées = 97 | Lecture : 30 % des structures ont indiqué avoir des liens avec d'autres associations pour des échanges de dons ou de produits.

### Les liens entre associations :

Au regard des résultats de l'enquête, un nombre important de coopérations entre associations d'aide alimentaire existe sur le territoire pour les **échanges ou dons de denrées** (30% des associations répondantes concernées). Des formes de coopération ont aussi lieu pour **l'orientation de bénéficiaires** vers une aide appropriée, pour 29% des associations. De manière plus marginale, 15% des associations indiquent avoir des **projets ou actions en commun** avec d'autres, et 8% précisent qu'elles ont des liens pour la **coordination de l'aide alimentaire sur leur secteur**.

Nous voyons donc que la coopération entre associations d'aide alimentaire existe sur différentes thématiques, en fonction des besoins et volontés de chaque acteur, mais elle reste à développer puisque **21% des associations répondantes indiquent n'avoir aucun lien avec d'autres associations d'aide alimentaire**.

### Votre association est-elle en relation avec des structures publiques sur votre secteur ?



**Figure 39 :** Votre structure est-elle en relation avec des structures publiques sur votre secteur ?- Questionnaire de l'enquête « opérateurs » (2023) – Nombre de réponses représentées = 144.

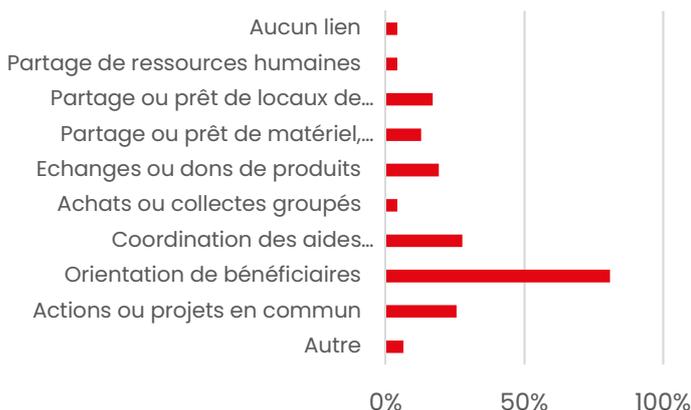
Les associations sont aussi en lien avec une ou plusieurs structures publiques dans le cadre leur aide alimentaire. C'est le cas pour **87% d'entre elles**. Il s'agit majoritairement de CCAS (mentionné par 82 % des associations) et de MDS (mentionné par 69% des associations). Cela montre l'importance d'une bonne coopération des associations avec ces 2 types d'acteurs.

**60% des associations répondantes indiquent un lien avec une ou plusieurs structures publiques dans le cadre de l'orientation de bénéficiaires**. D'autres liens existent avec les acteurs publics et principalement les MDS, pour l'organisation de projets ou d'actions en commun, pour des prêts de matériel, de véhicules ou de locaux, ou encore les échanges ou dons de produits. La coordination des actions d'aide alimentaire en partenariat avec les acteurs publics ne concerne que 11% des associations répondantes, traduisant un **besoin important exprimé par les associations de développer davantage la coordination des actions de chacun lorsque cela est possible**.

Par ailleurs, nous pouvons aussi noter que seulement 6% des associations ont mentionné être en lien avec le SIAO et 4% avec la PASH. Même s'il est probable que des structures aient omis de mentionner certains de leurs interlocuteurs, ces proportions sont faibles en sachant qu'environ 71% des associations reçoivent des publics vivant en hôtel social (en plus ou moins grande proportion).

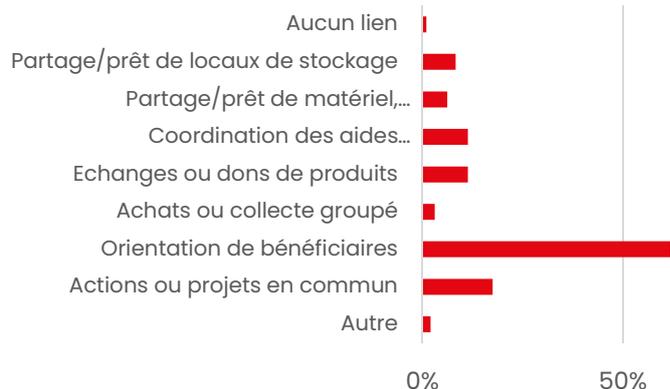
Ce constat concorde avec les discours de plusieurs structures rencontrées qui expliquent qu'« *il est difficile de savoir qui fait quoi* » dans les hôtels sociaux. Ce manque de liens entre les associations et la PASH ou le SIAO peut alors se traduire par des **difficultés pour les travailleurs sociaux à connaître et suivre l'ensemble des aides existantes**. Pour les publics non-suivis par les PASH ou le SIAO, l'accès à l'information dépend alors uniquement du bouche à oreilles et de l'hôtelier, excepté pour les aides qui se rendent à l'hôtel.

### Les liens des CCAS répondants avec les associations d'aide alimentaire



**Figure 40 :** Types de liens des CCAS répondants avec d'autres associations d'aide alimentaire sur leur secteur | Source : SIAO 91 - Questionnaire de l'enquête « opérateurs » (2023) - Nombre de réponses représentées = 47.

### Liens des associations répondantes avec des structures publiques



**Figure 41 :** Types de liens des associations répondantes avec des structures publiques sur leur secteur | Source : SIAO 91 - Questionnaire de l'enquête « opérateurs » (2023) - Nombre de réponses représentées = 144.

### Les liens des CCAS répondants

81% des CCAS répondants ont des liens avec une ou plusieurs associations sur leur secteur pour **l'orientation de bénéficiaires**. 28% ont des relations avec ces dernières dans le cadre d'une **coordination** des aides. En revanche, **tous les CCAS investis dans une forme de coordination avec des associations ne se définissent pas pour autant comme étant le coordinateur** des associations locales d'aide alimentaire (11% seulement affirment avoir ce rôle). Les CCAS semblent aussi coopérer pour 26% d'entre eux avec des associations pour organiser des actions ou des projets en commun.

Concernant les liens entre les CCAS et d'autres structures publiques, ils sont, là encore, basés sur l'orientation des publics, mais aussi plus fréquemment sur l'organisation d'actions ou de projets en commun. Les structures publiques le plus souvent mentionnées par les CCAS enquêtés sont les MDS pour 85% d'entre eux et d'autres CCAS ou mairies pour 15% d'entre eux (Annexe 8).

## 9.3. Agir en réseau pour permettre une meilleure complémentarité des services

Travailler en réseau a tout d'abord pour intérêt **de mieux couvrir l'ensemble des besoins et d'éviter les demandes non-pourvues ainsi et que les non-recours**. Lorsque cette interconnaissance entre acteurs n'existe pas, n'est pas régulière ou s'est perdue dans le temps, les recourants peuvent avoir des difficultés à trouver les bonnes informations et parfois ne pas aller au bout de leur démarche :

Extrait du journal de terrain :

« Un homme m'a dit qu'il avait entendu parler de « maraudes » faites par La Croix-Rouge sur la commune. Cependant il n'avait pas compris le fonctionnement, quand c'est ouvert, comment c'est possible de s'inscrire, etc. Il a alors demandé aux bénévoles de l'antenne des Restos du

Cœur s'ils avaient des informations sur cette aide. Ces derniers connaissaient cette aide mais pas les jours de passage et comment s'inscrire pour accéder à cette aide. Ils ont alors conseillé à la personne de se diriger vers le CCAS. L'homme était alors hésitant à aller au CCAS pour faire la demande qui lui semblait trop complexe et ne savait pas s'il allait faire les démarches. (Homme seul, bénéficiaire de colis aux Restos du Cœur). »

Nous voyons dans l'extrait ci-dessus que **même si les acteurs se connaissent entre eux, seul un contact régulier permet d'avoir des connaissances précises** et à jour de l'offre existante sur un secteur, ainsi que les modalités d'accès.

Les propos ci-dessous de la bénévole d'une épicerie, qui participe aux commissions de plusieurs CCAS, en témoignent. Ces instances et la communication qui en découle permettent par exemple de trouver des solutions aux personnes vivant en hôtel social qui viennent au CCAS pour demander de l'aide :

« Pour les personnes du 115 pour beaucoup d'aides, si t'as pas de papiers, si t'as pas ci, t'as pas ça tu peux pas accéder, donc les CCAS le savent, donc ils nous demandent si on peut faire des dépannages, des gratuités, pour quelques temps. » (Bénévole d'une épicerie sociale)

La présence d'instances permettant de se coordonner ou à minima d'échanger des informations entre acteurs apparaît **indispensable pour assurer une couverture optimale des besoins**, sans quoi il est difficile pour chacun d'avoir une vue d'ensemble. L'interconnaissance des acteurs et leur coordination sont aussi déterminantes pour une **répartition équitable des aides existantes**. Quelques acteurs interrogés ont en effet le sentiment que l'aide n'est pas correctement répartie et qu'il peut exister des doublons ou au contraire des « zones blanches » du fait d'un manque de communication et de coordination :

« La coordination dépend beaucoup des personnes. On voulait partager les données bénéficiaires avec le secours pop mais c'était pas possible, ce qui génère des doublons. » (Association distribuant des colis)

« On a vraiment l'impression que certaines personnes sont bien aidées et d'autres n'ont rien du tout. » (Association distribuant des colis)

Enfin, la mise en réseau de l'ensemble des acteurs sur un secteur permet **d'anticiper l'impact des périodes de fermeture des structures et d'ajuster les jours et horaires de distribution lorsque c'est possible**. Des effets de report des demandes d'une structure à l'autre peuvent en effet exister :

« Les périodes où les restos sont fermés, c'est très compliqué car il n'y a pas d'autre alternatives, donc beaucoup de demandes reviennent sur notre antenne pour avoir une aide ponctuelle. » (Association distribuant des colis)

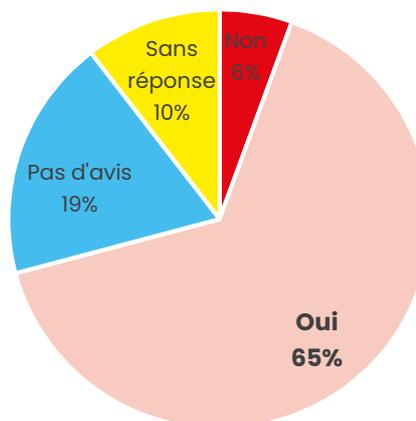
Par ailleurs, les temporalités de chaque aide (fermeture/ouverture et durée de l'aide dans le temps) représentent un frein supplémentaire à la sécurité alimentaire dans certaines situations. Les périodes de fermetures estivales ou de vacances peuvent réduire fortement les possibilités de personnes dans le besoin sur certains secteurs. Ce risque de perte d'accès à l'aide alimentaire sur un secteur à des périodes spécifiques semble pouvoir être limité par la coordination et la coopération entre acteurs.

**La volonté largement partagée d'une meilleure coordination**

Près de 65% des opérateurs ont indiqué qu'il serait utile

d'organiser des rencontres sur la thématique de la **coordination des actions de chacun sur le territoire** (figure 42). Ce résultat montre à la fois que beaucoup d'opérateurs sont conscients du potentiel de la coordination, et/ou qu'ils l'estiment peu développée à l'heure actuelle. Cela se confirme par cet autre chiffre : **66% des opérateurs estiment avoir besoin d'une meilleure coordination avec les autres opérateurs de l'aide alimentaire** (Oui, absolument + Oui un peu).

**Pensez-vous qu'il soit utile d'organiser des rencontres sur le thème suivant :  
Coordination des actions de chacun**

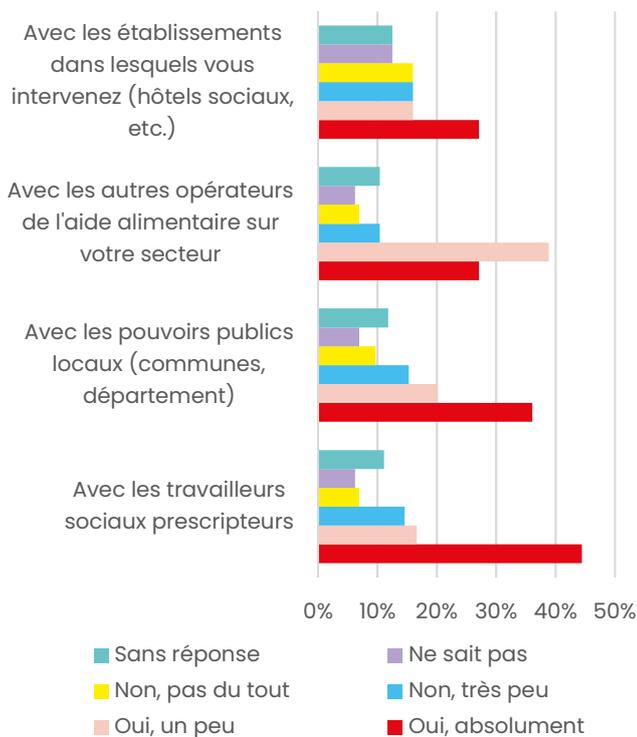


**Figure 42** : Pensez-vous qu'il soit utile d'organiser des rencontres sur le thème suivant : Coordination des actions de chacun sur le territoire | Source : SIAO 91 - Questionnaire sur l'aide alimentaire en Essonne (2023) - Nombre de réponses représentées = 144. Lecture : 65% des structures interrogées pensent qu'il serait utile d'organiser des rencontres sur le thème de la coordination des actions de chacun.

Cependant, on voit sur la figure 43 qu'au-delà de la coordination entre opérateurs, 61% d'entre eux souhaitent **aussi une meilleure coordination avec les travailleurs sociaux**, 56% avec les **pouvoirs publics** et, enfin, 43% avec **les établissements dans lesquels ils interviennent** (Oui, absolument + Oui un peu). Ces données semblent donc encourageantes pour initier à l'échelle départementale et plus locale (communale notamment) des instances de coordination rassemblant les acteurs cités ci-dessus.

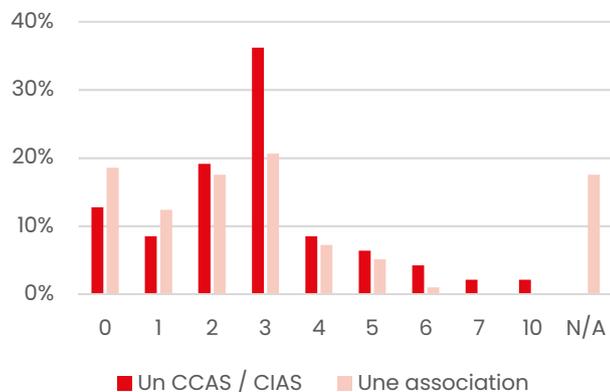
Les résultats à propos des relations des associations et CCAS avec d'autres acteurs de l'aide alimentaire, bien qu'incomplets pour tous les répondants, laissent penser qu'une petite partie d'entre eux ne sont pas ou peu en réseau avec les autres. À titre d'exemple, 18% des associations et 13% des CCAS ne connaissent aucune autre association d'aide alimentaire sur leur secteur (Figure 44). Pour chacun de ces acteurs, il convient d'approfondir la question du réseau afin de savoir si cette absence de liens avec le reste des acteurs est volontaire ou non. Étant donné l'évolution permanente du monde de l'aide alimentaire, il semble important de pouvoir informer chaque acteur du tissu existant sur son secteur.

**Pensez-vous que votre structure a besoin d'une meilleure coordination avec :**



**Figure 43 :** Question aux opérateurs sur le besoin d'une meilleure coordination avec les différents acteurs de l'aide alimentaire (en %) | Source : SIAO 91 - Questionnaire sur l'aide alimentaire en Essonne (2023) - Nombre de réponses représentées = 144 | Lecture : concernant le besoin d'une meilleure coordination avec les travailleurs sociaux prescripteurs, 44% des opérateurs ont répondu « Oui, absolument » et 17% « Oui, un peu », soit 61% de réponses affirmatives.

**Nombre d'associations d'aide alimentaire connues par les CCAS et associations répondants**



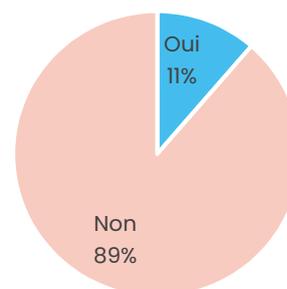
**Figure 44 :** Nombre d'associations d'aide alimentaire connues par les CCAS et associations répondants (en %) | Source : SIAO 91 - Questionnaire sur l'aide alimentaire en Essonne (2023) - Nombre de réponses représentées = 144 | Lecture : 36% des CCAS ont indiqué 3 associations connues sur leur secteur proposant une aide alimentaire.

**Les CCAS comme points d'appui d'une mise en réseau des acteurs au niveau local**

Actuellement, peu de CCAS endossent le rôle de « coordinateur » des associations locales d'aide alimentaire (11% des répondants au questionnaire). Pourtant, une forme de coordination à l'échelle communale semble pertinente pour plusieurs raisons :

- La première raison est que les communes ont, comme nous l'avons évoqué précédemment, une capacité d'évaluation des besoins, et une bonne connaissance du tissu associatif.
- La deuxième raison est la possibilité de rassembler les opérateurs de manière régulière afin d'échanger sur des questions opérationnelles (les plannings d'ouverture des services, les questions logistiques et d'approvisionnement, les fermetures estivales, etc.).

**Votre CCAS / CIAS a-t-il un rôle de coordinateur des associations locales d'aide alimentaire ?**



**Figure 45 :** Question aux CCAS sur leur rôle de coordinateur des associations locales d'aide alimentaire (en %) | Source : SIAO 91 - Questionnaire sur l'aide alimentaire en Essonne (2023) - Nombre de réponses représentées = 47 | Lecture : 11% des CCAS répondants indiquent endosser un rôle de coordinateur des aides alimentaires sur leur commune.

- Troisièmement, une coordination à l'échelle communale offre la possibilité de construire une stratégie de soutien de l'aide alimentaire en fonction des problématiques rencontrées, par la mise à disposition de moyens matériels ou de locaux mutualisés, ou par le développement d'aides alimentaires complémentaires à celles existantes pour pallier à des manques identifiés.

- Enfin, l'échelon communal a pour avantage qu'il existe déjà des liens opérationnels entre communes et opérateurs de l'aide alimentaire dans le cadre de l'attribution de subventions, d'orientation des publics dans le besoin ou encore de participation aux commissions des CCAS. La préexistence de l'interconnaissance des acteurs à cette échelle peut alors faciliter la mise en place d'une coordination à travers une instance dédiée à l'aide alimentaire (groupe d'échange, etc.). Aussi, le fait pour les bénévoles d'une association locale d'être invité à une instance régulière de coordination, ou même simplement de discussion, peut avoir des effets positifs sur l'engagement et la motivation des équipes.

## Chapitre 10 : Une offre modelée par les difficultés et contraintes des opérateurs

Les opérateurs de l'aide alimentaire en Essonne doivent composer avec une multitude de défis et de contraintes qui influencent directement l'offre de services qu'ils peuvent proposer. Ce chapitre se concentre sur les réalités auxquelles font face ces structures, qu'il s'agisse de limitations financières, de pénuries de ressources humaines ou de difficultés logistiques. Il analyse comment ces contraintes impactent la capacité des opérateurs à répondre aux besoins croissants et diversifiés des bénéficiaires. En s'appuyant sur des témoignages et des données recueillies sur le terrain, ce chapitre propose une réflexion sur les solutions envisageables pour surmonter ces obstacles et améliorer la résilience et l'efficacité des dispositifs d'aide alimentaire.

### 10.1. Un manque de moyens pour mettre en place une offre plus adaptée

#### Moyens financiers

Le financement de l'aide alimentaire en Essonne est, comme nous l'avons vu, opéré par divers acteurs publics, à différentes échelles territoriales, de l'État aux communes, en passant par le Conseil Départemental ou les communautés de communes. Chacun de ces acteurs publics ne finance pas la même liste d'opérateurs sur le département, et les soutient différemment selon les besoins et les projets (locaux, camions, chambres froides, denrées, frais de fonctionnement, subventions exceptionnelles, etc.).

Certaines associations ne sont pas touchées par ces aides publiques pour diverses raisons et basent donc leur fonctionnement sur des dons privés, financiers ou en nature. Dans les deux cas de figure, les capacités financières des opérateurs déterminent le paysage de l'aide alimentaire, et **beaucoup d'entre eux expriment des difficultés sur ce plan, comme le montre l'enquête :**

« Je pense qu'on a un vrai souci aussi de soutien financier et d'accès aux produits invendus (notamment depuis la loi antigaspi) qui oblige nos structures à courir les grandes et moyennes surfaces pour collecter des denrées » (Association distribuant des colis)

**L'existence d'une participation financière demandée aux bénéficiaires n'est pas toujours voulue** (comme dans le cas des épiceries sociales), **mais parfois contrainte** par des difficultés financières. Certaines associations ont indiqué qu'elles mettent en place une participation qui n'est pas souhaitée à l'origine du projet :

« Avoir plus de soutien financier pour ne pas avoir besoin de faire participer les bénéficiaires. » (Association distribuant des colis moyennant une participation)

**D'autres associations se voient obligées d'abaisser le montant du reste à vivre** à ne pas dépasser pour être éligible. Ce fut par exemple le cas pour les Restos du Cœur qui avaient annoncé une baisse de ce reste à vivre pour tous les centres de France dès la campagne d'hiver 2023-2024 en raison de la pression financière croissante que subit l'association et qui s'est accentuée avec l'inflation.

#### Moyens matériels

« Nous avons urgemment besoin d'un local plus grand pour mieux exercer notre activité » (Association qui distribue des colis)

Concernant les moyens matériels, plusieurs associations ont fait part de leurs **difficultés à continuer leur activité en raison de locaux inadaptés ou parfois inexistant, ou bien par manque de moyens logistiques** tels que des camions, des frigos, des chambres froides, etc.).

**12 associations au total ont évoqué le besoin de nouveaux locaux.** Certaines d'entre elles ont besoin de se développer et pourraient donc augmenter l'offre d'aide alimentaire disponible sur un secteur à condition de trouver un local. D'autres sont dans une situation où un local qui leur était mis à disposition (par une commune par exemple) depuis plusieurs années n'est plus adapté aux besoins actuels, et nécessite donc d'en trouver un nouveau. Dans cette deuxième situation, les communes ont un rôle déterminant, puisqu'elles sont souvent les plus disposées à trouver une solution adaptée, à plus ou moins long terme.

**Le stockage de produits frais, voir surgelés, est souvent souhaité par les associations** afin d'apporter une plus grande diversité d'aliments aux bénéficiaires. Ces matériels coûtent cher et nécessitent aussi beaucoup d'espace :

« Pour fournir une meilleure aide alimentaire, il nous faudrait des installations pour stocker des produits frais, mais de toute façon nous n'en avons ni les moyens humains, ni les moyens logistiques car les locaux sont trop petits. » (Association distribuant des colis à Juvisy)

**L'impossibilité de disposer de ce type d'équipement joue alors sur la qualité et la diversité de l'aide apportée.** Par ailleurs, les capacités de stockage des denrées sont déterminantes et sont souvent limitées, comme nous le verrons plus bas dans ce chapitre.

#### Ressources humaines

« On a une grosse pénurie de bénévoles, une très grosse pénurie. Je travaille 42 heures par semaine sur mon centre ». (Présidente d'une association d'aide alimentaire dans le sud du département).

Les rencontres avec des responsables et bénévoles d'associations ainsi que les temps d'enquête auprès des bénéficiaires ont parfois mis en lumière **un manque important de ressources humaines, et notamment de bénévoles dans certaines associations**. Cela n'est pas un phénomène nouveau, la part de la population qui s'investit dans le bénévolat en France est en baisse depuis 2010. Cette baisse concerne principalement les personnes âgées (-13% entre 2010 et 2023 chez les plus de 65 ans), qui sont aussi les plus actives du monde associatif (bénévolat plus régulier et sur une plus grande durée). Cette problématique a été soulevée à plusieurs reprises et a parfois un impact sur les possibilités d'une association d'offrir une aide adaptée aux besoins :

« C'est difficile de continuer l'action car le nombre de bénévoles diminue. » (Responsable d'une association distribuant des colis dans le sud de l'Essonne)

« On aimerait bien distribuer plus, faire plus de ramasses et de collectes en magasins, mais pour l'instant on n'a pas toujours assez de bénévoles pour gérer ce qu'on a déjà en place » (Responsable d'une épicerie sociale dans le nord de l'Essonne)

« Au final cela repose en grande partie sur le monde associatif essentiellement constitué de bénévoles

*retraités, pas toujours très nombreux... ni très jeunes »* (Responsable d'une association distribuant des colis dans le nord de l'Essonne)

Certaines associations se voient obligées de **diversifier leurs ressources humaines pour maintenir leur niveau d'activité** (des bénévoles complétés par d'anciens bénéficiaires qui deviennent bénévoles, le dispositif tremplin jeunes citoyens, service civique, etc...), ce qui demande du temps de gestion supplémentaire.

Nous voyons finalement que, dans certains cas, le manque de bénévoles peut impacter l'offre d'aide alimentaire disponible sur un secteur. Ce phénomène est à surveiller dans les années à venir puisque l'organisation de l'aide alimentaire repose en grande partie sur le bénévolat, permettant de démultiplier l'impact des financements grâce au temps donné.

Cela pose par ailleurs la question des alternatives au bénévolat classique lorsque celui-ci n'est pas suffisant : sont-elles accessibles à toutes les associations qui en ont besoin et sur l'ensemble du territoire et peuvent-elles être développées en cas de diminution fulgurante du nombre de bénévoles permettant de faire fonctionner l'aide alimentaire du département ?

### 10.2. Des problématiques d'approvisionnement qui impactent et limitent les capacités des opérateurs

« Nous manquons cruellement de nourriture pour aider toutes ces familles dans le besoin. »

Au cours des rencontres et des entretiens avec les responsables de structures d'aide alimentaire sous forme de denrées, le sujet de l'approvisionnement a souvent été abordé : **il est de plus en plus difficile de s'approvisionner en quantité et en qualité suffisante pour mener à bien des actions d'aide alimentaire**. Cette difficulté concerne tous types d'opérateurs, bien qu'elle se traduise différemment selon l'aide proposée, la taille de l'association ou du CCAS, l'habilitation ou non à recevoir des denrées de l'Union Européenne, ou encore l'appartenance à un réseau ou groupement d'achat.

#### **Une diminution de la quantité et de la qualité des dons en grandes et moyennes surfaces**

Les approvisionnements dans les grandes et moyennes surfaces ont majoritairement été évoqués. Cette source de denrées données est essentielle au fonctionnement d'une majorité d'opérateurs. Pour les grands réseaux nationaux, il s'agit d'un complément nécessaire aux produits du Fonds Européen ou fournis par le réseau au niveau régional ou national, notamment pour les produits frais. Pour les autres associations, la dépendance aux ramasses dans les supermarchés est plus importante. Si elle constituait il y a quelques années une source stable et sûre de disponibilité de denrées, la situation semble évoluer de façon négative :

« Les structures sont de moins en moins bien approvisionnées par les enseignes, lesquelles vendent les produits "anti-gaspi". »

« Je pense qu'on a un vrai souci [...] d'accès aux produits invendus (notamment depuis la loi antigaspi) qui oblige nos structures à courir les grandes et moyennes surfaces pour collecter des denrées (et en plus faibles quantités qui plus est) avec d'importantes dépenses en carburant notamment pour les bénévoles. » (Association distribuant des colis)

En premier lieu, **la quantité de denrées données par les grandes et moyennes surfaces pose problème** puisqu'elle **diminue selon plusieurs opérateurs**, obligeant à multiplier les sources d'approvisionnements pour obtenir des quantités suffisantes.

Ensuite, **la baisse de la qualité est aussi pointée du doigt** par certaines associations. Les dates courtes et les produits frais déjà très abîmés limitent la marge de manœuvre des associations qui sont obligées de récupérer et de distribuer dans un temps très restreint, pas toujours compatible avec leurs modalités de distribution. Le tri entre ce qui est « acceptable » et ce qui ne l'est pas peut être long et fastidieux. Il est aussi mentionné un **décalage important entre les normes exigeantes liées à l'habilitation à recevoir des denrées FEAD ou BAPIF et la qualité des denrées issues des ramasses en supermarchés** (traçabilité, conditions de conservation, DLC dépassées, etc.).

### Des conséquences importantes pour les opérateurs

Au-delà de la diminution de la quantité et de la qualité des approvisionnements auprès des grandes et moyennes surfaces, ces problématiques d'approvisionnement peuvent avoir pour conséquence de **fatiguer ou de décourager les bénévoles des associations** :

« Le transport des denrées nécessite des véhicules et des chauffeurs et, hormis le coût engendré, l'organisation est souvent problématique et pesante. Les quantités qui nous sont accordées (enseignes diverses et Europe) sont en diminution constante alors que le nombre de personnes en difficulté ne cesse d'augmenter) Beaucoup de découragement chez les bénévoles. [...] La question se pose de savoir si notre structure pourra continuer bien longtemps dans ces conditions. » (Responsable d'une association qui propose des colis dans le sud du département).

**L'alternative la plus sûre** pour pallier la diminution générale des dons est souvent **l'achat de denrées** :

« Nous n'avons pas suffisamment de dons alimentaires en provenance des fonds Européens et de la ramasse hebdomadaire dans les supermarchés. Nous manquons énormément de produits d'hygiène et de produits pour les bébés (petits pots, lait, couches, etc...). Grace aux recettes de nos braderies, nous arrivons à acheter des denrées alimentaires, les produits d'hygiène, produits pour les bébés, couches etc. »

« [Les antennes] doivent acheter des denrées de plus en plus souvent, et souvent au prix fort...puisque l'achat à titre individuel... »

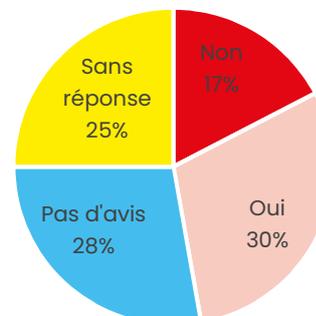
Pour conclure, **l'approvisionnement en dons alimentaires, est de plus en plus difficile pour les opérateurs, alors même qu'il constitue la base du système d'aide alimentaire actuel.** Lorsque les sources d'approvisionnements gratuits sont fragilisées, les associations d'aide alimentaires doivent, pour continuer leur activité, trouver des solutions alternatives qui demandent du temps, des moyens humains et financiers.

### Quelles solutions à l'échelle départementale ?

Plusieurs solutions peuvent être mobilisées pour répondre à ces problématiques d'approvisionnement. Le **soutien financier de l'État ou des collectivités territoriales** aux opérateurs habilités pour l'achat de denrées pourrait **compenser le manque de denrées** en fonction des difficultés rencontrées. Un autre levier à court terme pourrait être de **mutualiser**, lorsque cela est possible, **les achats** de denrées manquantes entre opérateurs, et **développer un réseau permettant aux opérateurs de s'entraider en termes logistique** pour la récupération de dons. **30% des opérateurs jugent utile l'organisation de rencontres sur la thématique d'achats groupés** de denrées (figure 46), révélant le besoin de maîtriser ces dépenses, parfois lourdes, qui compensent

le manque de dons adaptés.

### **Pensez-vous qu'il soit utile d'organiser des rencontres sur le thème suivant : Achats groupés de denrées**



**Figure 46** : Question aux opérateurs sur l'utilité d'organiser des rencontres sur le thème des achats groupés de denrées | Source : SIAO 91 - Questionnaire sur l'aide alimentaire en Essonne (2023) - Nombre de réponses représentées = 144 | Lecture : 30% des répondants jugent utile d'organiser des rencontres sur la thématique de l'achat groupé de denrées.

Nous savons grâce à l'enquête qu'au moins 26% des structures interrogées sont déjà en lien avec d'autres associations de leur secteur pour l'échange de dons ou de produits, mais seulement **9% d'entre elles indiquent réaliser des achats groupés** avec d'autres structures. Si ces proportions sont potentiellement plus élevées en réalité puisqu'elles ne tiennent pas compte des non-répondants, elles montrent tout de même une **marge de progression en termes de coopération entre structures pour l'achat et la récupération mutualisées.**

Sur le terrain, certains secteurs sont déjà marqués par des échanges importants entre opérateurs pour les approvisionnements, par exemple autour de Grigny, Ris-Orangis et Évry-Courcouronnes, ou encore sur le plateau de Saclay.

Il est intéressant d'observer que **l'existence de coopérations dépend beaucoup des relations entre responsables de structures** d'aide alimentaire. **Ces relations doivent être impulsées** lorsqu'elles sont inexistantes, **entretenues** régulièrement (notamment en cas de fort turn-over des personnels bénévoles ou salariés) **et matérialisées par des outils** de communication ou d'organisation des échanges ou achats groupés. Les instances de coordination au niveau local et au niveau départemental sont alors un levier pour le développement de nouvelles coopérations entre opérateurs.

Les discours de certaines structures enquêtées montrent justement cette difficulté, parfois, d'aller vers des coopérations impliquant les autres structures présentes localement :

« Aucune solidarité avec certaines grandes associations du secteur Évry ».

« Besoin de nouvelles sources d'approvisionnement car notre petite association n'a pas beaucoup de poids et de réseau ».

Le décloisonnement des actions de chacun semble alors

être un travail important à réaliser sur le département pour mener à de nouvelles opportunités d'approvisionnement de l'aide alimentaire du département.

### **Conclusion de la troisième partie**

---

Cette troisième partie du rapport met en lumière les multiples défis auxquels sont confrontés les acteurs de l'aide alimentaire en Essonne. L'évaluation continue des besoins, la coordination entre les différents intervenants et la gestion des contraintes opérationnelles constituent des éléments cruciaux affectant l'efficacité et la pertinence de l'aide apportée.

Les précédents chapitres ont montré que, malgré les efforts considérables déployés par les structures d'aide alimentaire, il existe encore des marges d'amélioration importantes pour mieux répondre aux besoins des populations vulnérables.

Nous avons d'abord développé dans cette partie, la nécessité de développer une meilleure connaissance partagée de l'offre et des besoins, par l'utilisation d'outils existants ou à créer, et par l'organisation d'un véritable réseau des acteurs de l'aide alimentaire au sein duquel pourrait circuler les différentes informations de manière uniforme. La remise en question permanente des opérateurs sur leurs pratiques et leur activité pourrait ainsi être facilité par l'apport de données représentatives et complètes du territoire.

Ces marges d'amélioration se trouvent aussi, comme nous l'avons vu, dans la mise en place d'un pilotage de l'aide alimentaire au niveau du département, incluant l'ensemble des parties prenantes, afin de coordonner les

différents financements, actions et réseaux entre eux. La coordination des opérateurs, ou à minima leur mise en réseau afin de favoriser l'interconnaissance et entrevoir des coopérations, a aussi un intérêt à l'échelle communale qui, grâce aux CCAS, peut être mise en œuvre, comme c'est déjà le cas sur certaines d'entre elles. La communication entre les opérateurs et les prescripteurs, est aussi à développer afin de fluidifier les parcours des recourants et faciliter les démarches.

Enfin, un des leviers les plus importants pour améliorer le système d'aide alimentaire est le soutien matériel et financier des opérateurs, pour une grande part associatifs, et dont certains éprouvent des difficultés qui les empêchent de se développer pour répondre aux demandes auxquelles ils font face, et parfois menace l'existence même de leur activité d'aide alimentaire, faute de locaux ou de capacités d'approvisionnement pérennes.

Optimiser l'évaluation des besoins, renforcer la coopération et la coordination et surmonter les contraintes opérationnelles sont des axes prioritaires pour assurer une aide alimentaire plus équitable et plus efficace. En conclusion, il est indispensable de promouvoir des approches intégrées et collaboratives pour relever les défis identifiés et améliorer la qualité et l'impact de l'aide alimentaire en Essonne.

# Conclusion

Ce diagnostic offre un aperçu de l'état de l'aide alimentaire en Essonne entre 2023 et 2024. Structuré en trois grandes parties, il vise à évaluer l'offre actuelle, analyser les besoins des bénéficiaires, questionner l'organisation en place et proposer des préconisations pour améliorer le système d'aide alimentaire.

La première partie du rapport a mis en lumière la diversité des acteurs impliqués, allant des associations indépendantes aux antennes locales de grandes organisations nationales telles que le Secours Populaire, les Restos du Cœur, le Secours Catholique, la Croix-Rouge et la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Ces structures offrent une variété de services, incluant la distribution de denrées, la préparation de repas, des aides financières, et des ateliers de cuisine.

Les données recueillies montrent que, si l'aide est géographiquement bien répartie sur le territoire au regard des bassins de vie et des villes les plus sujettes à la précarité alimentaire, elle ne couvre pas systématiquement toutes les typologies de publics concernés sur chaque secteur, en raison des conditionnalités de chaque service. Cette partie laisse aussi apparaître que le territoire compte beaucoup d'aides d'appoint ou ponctuelles qui ne peuvent pas, à elles seules, suffire à des personnes en grande précarité alimentaire, n'ayant pas ou peu de ressources. Il est ainsi possible, avec ces analyses, d'apprécier, territoire par territoire, la diversité de l'offre d'aide alimentaire et les types de publics auxquels elle est adaptée pour identifier les besoins non-pourvus. Cette vue d'ensemble, pour être exploitable, nécessite cependant une prise en compte de tous les services existants, y compris ceux proposés par les associations indépendantes qui sont nombreuses et dont l'aide est conséquente. Cela implique une veille régulière sur l'ensemble des activités d'aide alimentaire, afin de constituer et de mettre à jour une base de données départementale aussi exhaustive et détaillée que possible.

La deuxième partie dresse un état des lieux des besoins des recourants et bénéficiaires de l'aide alimentaire, et nous a enseigné que les besoins du territoire semblent difficiles à couvrir dans leur ensemble par les opérateurs questionnés, en raison d'une augmentation générale de la pauvreté, certes, mais aussi parfois à cause de difficultés des publics à être informés et orientés vers les aides adaptées, ou encore parce qu'il manque localement un service adapté à un besoin nouveau ou grandissant. En donnant la parole aux publics eux-mêmes, nous avons pu également apprécier la diversité des situations qui mènent aux aides alimentaires et voir que l'aide obtenue n'est pas toujours la plus adaptée à la situation du recourant, parce

qu'elle nécessite un long temps de trajet parfois payant, ou bien parce qu'elle ne correspond pas à l'équipement de cuisine du ménage, etc. Finalement, de nombreux facteurs entrent en compte pour qu'une aide alimentaire soit adaptée, mais il s'avère que les aides sous forme de denrées à cuisiner ou de repas ont leurs limites pour répondre aux besoins à moyen ou long terme des ménages les plus dépendants des aides et dont la situation peine à évoluer. Par ailleurs, de nombreux freins à l'accès à une aide alimentaire adaptée ont été identifiés grâce à l'enquête, comme le sentiment de honte ou de gêne, les difficultés liées aux démarches administratives, les habitudes alimentaires ou l'isolement social.

Finalement, la troisième et dernière partie analytique de ce diagnostic a proposé de questionner l'organisation actuelle de l'aide alimentaire en Essonne, afin d'entrevoir les directions à prendre dans les années à venir pour faire face aux besoins. Ce questionnement à tous les niveaux a d'abord montré que l'aide alimentaire a besoin d'être mieux structurée et pilotée à l'échelle départementale, afin de répondre de manière coordonnée aux besoins. Il s'agit tout d'abord de décloisonner les aides les unes des autres, entre celles qui sont financées et non financées, celles soutenues par l'État et celles soutenues par le département ou par une commune, celles qui appartiennent à un réseau et celles qui sont indépendantes. Au-delà des aides alimentaires, l'ensemble des acteurs liés à ces dernières doivent être intégrés à un pilotage départemental : les prescripteurs, les collectivités locales, les acteurs de la veille sociale ou les supports logistiques aux opérateurs, ainsi que les établissements recevant des publics en précarité alimentaire. Les souhaits des opérateurs sont avant tout de pouvoir participer et de bénéficier de plus d'échanges entre acteurs, notamment sur les thématiques de l'orientation, de la logistique et des approvisionnements.

En conclusion, ce diagnostic révèle un paysage complexe et fragmenté de l'aide alimentaire en Essonne, marqué par des efforts considérables de nombreux acteurs pour répondre au mieux à l'ensemble des besoins mais aussi par des défis significatifs. Pour construire un système plus efficace et équitable, il est essentiel de renforcer la coordination et les liens entre acteurs, d'assurer un financement stable et de diversifier les services offerts, d'aller-vers les publics sur les territoires présentant un risque de précarité pour identifier des besoins non-pourvus. Les préconisations formulées à la suite de ce rapport évoquent l'ensemble de ces sujets et proposent une feuille de route pour améliorer l'aide alimentaire, soutenir ses acteurs et mieux répondre aux besoins des populations vulnérables de l'Essonne.

# Préconisations et propositions

A partir des résultats des différentes enquêtes et des échanges avec les acteurs, ce diagnostic permet de poser des préconisations et des propositions d'actions ou d'outils à partir des éléments d'analyse précédemment déroulés. **Ces préconisations sont destinées à l'ensemble des acteurs concernés par l'aide alimentaire**, et ont vocation à déclencher des discussions, des échanges, ou débats, puis des actions visant à lutter contre la précarité alimentaire par l'aide alimentaire uniquement. Il ne faut en effet pas perdre de vue, en lisant ces préconisations, que l'aide alimentaire n'est qu'un moyen parmi d'autres de lutter contre la

précarité alimentaire.

L'aide alimentaire est d'ailleurs une solution pensée comme étant temporaire, un « pansement » à la précarité alimentaire. Certes, elle est indispensable, mais les précédentes études et celle-ci montrent qu'elle doit s'accompagner d'un ensemble d'actions visant à réduire les facteurs de précarité alimentaire, tels que la mobilité, l'accès à un logement digne et équipé, l'accès aux droits sociaux, etc. Enfin, questionner la précarité alimentaire impliquerait aussi de questionner le système alimentaire dans son ensemble.

## A. Structurer l'aide alimentaire à l'échelle départementale

### 1) Construire des outils de pilotage à l'échelle départementale

→ *Suivre et analyser les activités d'aide alimentaire*

#### N°1. Mesurer l'activité de manière uniforme entre tous les acteurs

- *Fiche action n°1 : Développer des indicateurs partagés sur la base de ceux conventionnés par l'État en 2024 [GT Outils et Indicateurs]*

#### N°2. Améliorer la gestion et le suivi des demandes entre prescripteurs et opérateurs

- *Fiche action n°2 : Développer des outils adaptés de gestion et suivi des demandes (DORA ou fiche d'orientation unique) [GT Outils et Indicateurs]*

→ *Disposer d'outils pour évaluer les besoins et l'offre*

#### N°3. Cartographier et actualiser les services existants

- *Fiche action n°3 : Créer et diffuser une cartographie des services adaptée aux acteurs.*

#### N°4. Centraliser et diffuser les indicateurs de précarité alimentaire pour améliorer l'évaluation des besoins

- *Fiche action n°4 : Construire et rendre accessible une base de données interactive de la précarité et de l'aide alimentaire en Essonne*

### 2) Développer le réseau des acteurs

→ *Au niveau départemental*

#### N°5. Créer un co-pilotage interinstitutionnel en rassemblant l'ensemble des acteurs de l'aide alimentaire

- *Fiche action n°5 : Structurer et animer le réseau des acteurs de l'aide alimentaire en Essonne. [COPIL Interinstitutionnel]*

#### N°6. Développer de manière coordonnée l'aide de demain

- *Associé à la Fiche action n°5.*

**N°6. Développer de manière coordonnée l'aide de demain**

- Associé à la Fiche action n°5.

**N°7. Déterminer des circuits de communication entre acteurs**

- Fiche action n°7 : Proposer un schéma de communication entre acteurs de l'aide alimentaire

**N°8. Maintenir un lien régulier avec tous les opérateurs et diffuser des informations**

- Fiche action n°8 : Créer une newsletter diffusée à l'ensemble des opérateurs

→ *Au niveau local*

**N°9. À l'échelle des CCAS, favoriser le dialogue entre acteurs locaux**

- Boîte à outils de l'ANSA : Coordonner localement la lutte contre la précarité alimentaire.

**N°10. Intégrer le sujet de la précarité alimentaire dans les analyses des besoins sociaux des communes**

- Fiche action n°10 : Aider les CCAS à évaluer la précarité alimentaire sur leur commune [GT Étude des besoins]

## **B. Renforcer l'aide alimentaire**

### **1) Améliorer et optimiser l'offre**

**N°11. Continuer le développement de dispositifs d'aller-vers**

- Fiche action n°11 : Développer l'aide alimentaire en aller-vers.

**N°12. Améliorer l'accueil dans les centres de distribution**

**N°13. Renforcer le maillage territorial des centres de distribution**

- Proposition d'outil : cartographie de la densité de services accessibles par commune.

### **2) Répondre aux problématiques de logistique et d'approvisionnement**

**N°14. Assurer autant que possible le soutien financier et matériel des opérateurs**

**N°15. Soutenir le développement des opérateurs « support »**

- Fiche action n°15 : Mutualiser et partager les moyens logistiques des opérateurs [GT Logistique et approvisionnement]

**N°16. Favoriser les échanges et les achats groupés entre opérateurs**

- Fiche action n°16 : Créer un groupe de discussion départemental de collecte et d'achat de denrées. [GT Logistique et approvisionnement]

**N°17. Renforcer le dialogue avec les communes réticentes aux dispositifs d'aide alimentaire et promouvoir la création de lieux communs rassemblant l'aide alimentaire et d'autres services sociaux.**

## C. Focus sur les hôtels sociaux

### 1) Anticipation et communication

#### N°18. Déterminer des circuits de communication entre acteurs liés aux hôtels sociaux

- *Outil à valider : Schéma de communication pour les projets d'aide alimentaire à l'hôtel. (SIAO)*

#### N°19. Améliorer l'accès à l'information des publics à l'hôtel

- *Fiche action n°19 : Créer un support d'information à destination des hébergés. [GT Aide alimentaire à l'hôtel]*

#### N°20. Mieux anticiper au niveau local l'évolution des besoins lors de l'installation ou du déménagement d'un hôtel social.

- *Outil existant : Cartographie des hôtels sociaux de l'Essonne et leurs équipements. (SIAO)*
- *Outil à valider : Schéma de communication pour les projets d'aide alimentaire à l'hôtel. (SIAO)*

### 2) Adaptation de l'offre aux hôtels sociaux

#### N°21. Développer des dispositifs d'aller-vers

- *Associé à la Fiche action n°11.*
- *Outil existant : Score de précarité alimentaire dans les hôtels sociaux de l'Essonne. (SIAO)*

#### N°22. Développer davantage les aides adaptées aux publics sans équipements de cuisine

- *Fiche action n°22 : Proposer une aide adaptée à l'hôtel social.*

#### N°23. Améliorer l'équipement des hôtels sociaux

# Bibliographie

## Rapports et études :

Accardo, A., Brun, A., & Lellouch, T. (2022). La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Insee Première, 1907. INSEE. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6466177> [Consulté le 20 novembre 2023].

Action Contre la Faim et Armée du Salut. (2022). *Projet Passerelle Montreuil. Synthèse de fin de projet - Bilan et enseignements*. Action Contre la Faim et Armée du Salut.

Agence Nouvelle des Solidarités Actives. (2018). *Référentiel des projets d'aide alimentaire à l'hôtel en Île-de-France*. Agence Nouvelle des Solidarités Actives.

Agence Nouvelle des Solidarités Actives. (2021). *Enjeux d'approvisionnement dans l'aide alimentaire*. Agence Nouvelle des Solidarités Actives.

Accardo, A., Brun, A., & Lellouch, T. (2022). Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour beaucoup parmi les plus pauvres des pauvres. *INSEE. France, portrait social – Insee Références – Édition 2022*.

Bazin, A., & Bocquet, É. (2018). *Rapport d'information n° 34 : Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver*. Sénat. Disponible à l'adresse : <https://www.senat.fr/rap/r18-034/r18-034.html>

Boisseuil, C., & Hinnekin, C. (2023). *Hébergement et services à destination des personnes sans domicile dans le Grand Paris*. APUR.

Fédération Française des Banques Alimentaires. (2023). *Étude « Profils » : Qui sont les personnes accueillies à l'aide alimentaire ?* Fédération Française des Banques Alimentaires.

Caillavet, F., Darmon, N., Dubois, C., Gomy, C., Kabeche, D., Paturel, D., & Pérignon, M. (2021). *Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs*. Terra Nova.

Alphandéry, M., Picard, D., & Laboulais, F. (2020). *Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité*. Le Labo de l'ESS.

Brasseur, M.-F., Sarron, C., Magnier, A., Bléhaut, M., & Jauneau, P. (s.d.). Aide alimentaire : près d'un recourant francilien sur deux privé de logement personnel. *Insee Analyses Île-de-France, 166*. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6959771>

Nallet, C., & Mary, P. (2022). *Aide alimentaire en Seine-Saint-Denis : État des lieux et analyse des besoins - Décembre 2020 – Juillet 2021*. Interlogement93. Disponible à l'adresse :

<https://www.interlogement93.net/single-post/diagnostic-sur-l-aide-alimentaire-en-seine-saint-denis>

Observatoire des Restos du Cœur. (2021). *Écoute des besoins et des attentes des personnes accueillies dans les lieux Restos*. Disponible à l'adresse : <https://www.restosducoeur.org/wp-content/uploads/2022/09/synthese-etude-besoins-des-pa-vf.pdf>

Rmili, S., Siraud, V., & Sirisouk, M. (2022). *Diagnostic de la précarité alimentaire dans le Var*. Disponible à l'adresse : [https://www.var.gouv.fr/contenu/telechargement/18633/137625/file/ansa\\_var\\_diagnostic\\_vf.pdf](https://www.var.gouv.fr/contenu/telechargement/18633/137625/file/ansa_var_diagnostic_vf.pdf)

Lochet, S., Clergeau, A., & Solchany, S. (2023). *Diagnostic de la précarité alimentaire en IDF*. ANSA. Disponible à l'adresse : <https://www.solidarites-actives.com/fr/nos-actualites/publication/diagnostic-de-la-precarite-alimentaire-en-ile-de-france>.

Lochet, S., & Djouibri, M. (2023). *Diagnostic de la précarité alimentaire en Île-de-France : Quelles coopérations locales pour lutter contre la précarité alimentaire ?* Agence Nouvelle des Solidarités Actives. Disponible à l'adresse : <https://www.solidarites-actives.com/fr/nos-actualites/publication/diagnostic-de-la-precarite-alimentaire-en-ile-de-france>

Fondation Abbé Pierre. (2024). *L'État du mal-logement en France*. Fondation Abbé Pierre.

Canal-Brunet, Z., & Pisarik, J. (2022). *Les enjeux de la régularisation dans l'hébergement d'urgence : Un état des lieux de l'accès aux droits dans les hôtels sociaux et LHSS du Samusocial de Paris*. Samusocial de Paris. Disponible à l'adresse : [https://www.samusocial.paris/sites/default/files/2024-04/Rapport\\_DAR\\_202404\\_0.pdf](https://www.samusocial.paris/sites/default/files/2024-04/Rapport_DAR_202404_0.pdf)

### Articles :

Alberghini, A., Brunet, F., Grandseigne, R., & Lehrmann, J. (2019). L'aide alimentaire : acteurs, pratiques et modalités d'accompagnement des publics (I): Recherche sociale. *Recherche Sociale*, 221(1), 5-92. DOI : 10.3917/recsoc.221.0005

Bonzi, B. (2019). Dilemme de l'aide alimentaire et conflits de normes. *Socio-anthropologie*, 39, 67-82.

Delfosse, C. (2019). L'alimentation : un nouvel enjeu pour les espaces ruraux. *L'Information géographique*, 83(4), 34-54. DOI : 10.3917/lig.904.0034

Gressier, M., Bléhaut, M., & Bernard de Raymond, A. (2023). La débrouille des personnes qui ne mangent pas toujours à leur faim. *CREDOC*, 36, 4.

Guénée, L., Méner, E. L., & Macchi, O. (2021). Nourrir les « nouveaux » pauvres. Une enquête de terrain dans des services d'aide alimentaire parisiens au temps du premier confinement (printemps 2020). *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 41, 187-206. DOI : 10.4000/traces.12985

Labarre, J., Néel, C., Perrin, C., & Bricas, N. (2022). Une approche territoriale des facteurs de précarité alimentaire utilisant des données en libre accès. *So What? Policy Brief*, 24, novembre, 4.

Lochet, S., & Solchany, S. (2021). Les CCAS, « coordinateurs naturels » de l'aide alimentaire ? *Vie sociale*, 36(4), 127-141. DOI : 10.3917/vsoc.214.0127

Paturel, D., & Bricas, N. (2019). Pour une réforme de nos solidarités alimentaires. *So What? Policy Brief*, 9, 4.

Ramel, M., Boissonnat Pelsy, H., Sibué-De Caigny, C., & Zimmer, M.-F. (2016). Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité. *ATD Quart Monde*, 25, 182.

Scherer, P. (2022). Des tiers-lieux au service de nouvelles solidarités alimentaires. *Cahiers de l'action*, 58(1), 16-26. DOI : 10.3917/cact.058.0016

Soler, L.-G., Gojard, S., Vettoretti, A., & Filleux, S.-L. (2023). Alimentation, sortir des inégalités. *La revue INRAE*, 4, 44-63.

### Ouvrages :

Bonzi, B. (2023). *La France qui a faim : le don à l'épreuve des violences alimentaires*. Paris : Éditions du Seuil. Anthropocène.

Myaux, D., & Fédération des Services Sociaux (Belgium) (Éds.). (2019). *Aide alimentaire : les protections sociales en jeu*. Louvain-la-Neuve : Académia L'Harmattan.

Retière, J.-N., & Le Crom, J.-P. (2018). *Une solidarité en miettes : socio-histoire de l'aide alimentaire des années*

*1930 à nos jours*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

### Sites web :

Apur. Disponible à l'adresse suivante : <https://tnova.fr/>

Banques alimentaires. Disponible à l'adresse : <https://www.banquealimentaire.org/>

INSEE. (2024). L'essentiel sur... l'inflation. Disponible à l'adresse : [https://www.insee.fr/fr/statistiques/4268033#figure2\\_radio\\_1](https://www.insee.fr/fr/statistiques/4268033#figure2_radio_1).

Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. (2022). Lutter contre la précarité alimentaire. Disponible à l'adresse : <https://solidarites.gouv.fr/lutter-contre-la-precarite-alimentaire>.

Obsoalim34. Disponible à l'adresse : <https://obsoalim.org/>

Rapport d'activité de la Fédération de l'Essonne du Secours Populaire Français. Disponible à l'adresse : <https://www.secourspopulaire.fr/app/uploads/sites/469/2024/10/rapport-essentiel-federation-de-lessonne.pdf>

Site de l'association départementale des Restos du Cœur de l'Essonne. Disponible à l'adresse : <https://www.restosducoeur.org/associations-departementales/les-restos-du-coeur-de-lessonne/>

Site de la Délégation territoriale de l'Essonne. Disponible à l'adresse : <https://www.croix-rouge.fr/delegation-territoriale-de-l-essonne>

Soliguide. Disponible à l'adresse : <https://soliguide.fr/fr>

Terra Nova. Disponible à l'adresse suivante : <https://tnova.fr/>

# Annexes

## Annexe 1 : Liste des structures de l'enquête « bénéficiaires »

Lieu de passation du questionnaire :	Forme aide	Type d'aide	Nombre d'enquêtés
SSVP Athis-Mons	Aides financières	CAP	3
UL Croix-Rouge Evry	Aides financières	CAP	12
UL Croix-Rouge Montgeron	Aides financières	CAP	9
ADJ SSVP Athis-Mons	Repas	Repas dans un local	15
UL Croix-Rouge Etampes	Denrées	Colis	15
L'Oasis à Montgeron	Denrées	Epicerie	15
La Passerelle du soleil à Athis-Mons	Denrées	Epicerie	15
Coup de Pouce à Grigny	Denrées	Epicerie	15
Le Secours Fraternel - Hôtel social à Savigny-sur-Orge	Denrées	Food-truck	8
Corbeil Project - Le Kiosque Corbeil Essonne	Repas	Repas dans la rue	16
Les Assiettes Solidaires - CCAS de Grigny	Repas	Repas dans un local	7
Les Restos du Cœur d'Angerville	Denrées	Colis	15

## Annexe 2 : Liste des entretiens exploratoires

Structure	Date	Personne rencontrée
Secours Populaire Français – Fédération de l'Essonne	09/10/2023	Chargée de mission Solidarité
DORA	06/09/2023	Cheffe de projet et chargé de déploiement
Solinum	24/11/2023	Chargée de développement local Val-de-Marne et Essonne
Département de l'Essonne	31/08/2023	Chef de service et chargée de politiques sociales ; service PEPS (Prévention et Evolution des Politiques Sociales)
Revivre Île de France	13/09/2023	Président et équipe en charge du programme Alim 'hôtel
SIAO 93	22/08/2023	Chargée d'études
PASH	11/10/2023	Référente Chargée du Partenariat et des Actions Collectives des PASH 78, 94 et 91
Croix-Rouge Française – Délégation territoriale de l'Essonne	11/09/2023	Directrice Territoriale de l'Action Sociale (DTAS)
ANSA	11/09/2023	Responsable de projet
Association Secours Fraternel	14/09/2023	Chargé de mission
Société Saint-Vincent de Paul – Conférence de Juvisy	27/09/2023	Bénévole, correspondant BAPIF de l'association
Secours Catholique - Antenne locale Savigny sur Orge	27/09/2023	Présidente
DDETS 91	06/09/2023	Chargée de mission cohésion sociale
DELTA	25/09/2023	Responsable Grande Couronne Service Qualité PHRH
CCAS de Grigny	20/10/2023	Chargée de mission lutte contre la précarité alimentaire
Accueil de jour de Corbeil-Essonnes	18/08/2023	Cheffe de service
Secours Catholique de Grigny	06/02/2024	Président
Unité locale Croix-Rouge Française Etampes	26/10/2023	Président

## Annexe 3 : Liste des associations et CCAS auxquels le questionnaire a été envoyé

Conférence SSVP Juvisy-sur-Orge
La Clé Epicerie Sociale
Jeunesse Solidaire
Secours Catholique Morangis
Centre itinérant Restos du Cœur sur Essonne
Restos du Cœur - Centre d'activités d' Evry
Restos du Cœur - Centre d'activités d' Evry - Université d'Evry
Restos du Cœur - Centre d'activités d'Angerville
Restos du Cœur - Centre d'activités d'Etampes
Restos du Cœur - Centre d'activités de Ballancourt-sur-Essonne
Restos du Cœur - Centre d'activités de Brétigny-sur-Orge
Restos du Cœur - Centre d'activités de Breuillet
Restos du Cœur - Centre d'activités de Corbeil-Essonnes
Restos du Cœur - Centre d'activités de Courcouronnes
Restos du Cœur - Centre d'activités de Dourdan
Restos du Cœur - Centre d'activités de Grigny
Restos du Cœur - Centre d'activités de l'Université d'Orsay
Restos du Cœur - Centre d'activités de Marolles-en-Hurepoix
Restos du Cœur - Centre d'activités de Massy
Restos du Cœur - Centre d'activités de Brunoy
Maraude Accueil Partage
Ordre de Malte France - Université Paris-Saclay
Conférence SSVP Athis-Mons
Unité locale Croix-Rouge Evry
Episode
Secours Catholique Etampes
Epicerie Sociale et Solidaire - Foyer solidaire des 3 Valées
Secours Catholique Bièvres
L'Union fait la force
Mon Epice'Rit
<u>Pain Quotidien</u>
Secours Catholique Angerville

Secours Catholique Bures-sur-Yvette
La Clairière
Secours Catholique Gif-sur-Yvette
Conférence SSVP Brunoy
Epicerie sociale Croix-Rouge Savigny-sur-Orge
Bateau Social
Unité locale Croix-Rouge Viry Châtillon
Epicerie Sociale Croix-Rouge - Viry Chatillon
Le Secours Fraternel
Unité locale Croix-Rouge Etampes
La Passerelle du Soleil
Le panier Solidaire
Secours catholique Ballancourt sur Essonne
<u>l'Epi</u>
Secours Catholique Draveil
EFAPO
Secours Catholique Dourdan
Secours Catholique Massy (adapté aux bébés)
Secours Catholique Villebon-sur-Yvette (adapté aux bébés)
Unité locale Croix-Rouge Corbeil-Essonnes
Afro antillaise
Des mains, un cœur
Unité locale Croix-Rouge Val d'Yerres
Les mains de l'espoir français
Collectif Citoyen (Tempête de solidarité)
Unité locale Croix-Rouge Draveil
Siloe
Secours populaire Milly-la-Forêt
Secours populaire Etampes
Secours populaire Athis-Mons
Secours populaire Evry-Courcouronnes
Secours populaire de Palaiseau / Villebon
Secours populaire Montgeron
Conférence SSVP Epinay-sur-Orge
Conférence SSVP Limours
Secours populaire Verrières-le-Buisson

Grain de Sel Epiceire sociale
Unité locale Croix-Rouge Saint-Germain-Lès-Arpajon
Unité locale Croix-Rouge Limours
Secours populaire Les Ulis
Les Solid'R du 91
<u>COUP DE POUCE</u>
<u>Aide et secours Ô Rissois</u>
Secours populaire Lisses
Secours populaire de Ris-Orangis
LA BONNE VOLONTÉ
Secours populaire de Brunoy
Secours populaire de Yerres
Conférence SSVP Savigny-sur-Orge
Entraide & Solidarité 91
Unité locale Croix-Rouge Vallées Bièvre Yvette
Corbeil Project
L'Etape
<u>TABLE OUVERTE</u>
<u>Les Abeilles Solidaires</u>
L'Epicyerres
Secours populaire de l'Arpajonnais
Unité locale Croix-Rouge Les trois vallées
<u>Intermèdes Robinson</u>
APESE HAITI
Branches de L'Espoir
ENSEMBLE POUR LA SOLIDARITÉ 91
Secours Populaire Français - Solidarius
Secours populaire Savigny-sur-Orge
Secours populaire Morangis
Secours populaire Orsay-Saclay
Secours Catholique Sainte-Geneviève-des-Bois
Unité locale Croix-Rouge La Pyramide
Secours Populaire Français Corbeil Essonnes et environs
Secours populaire Fleury-Mérogis
Aide aux Familles défavorisées
Secours populaire Epinay-sous-Sénart
Secours populaire Epinay-sur-Orge

**Annexe 3 : Liste des associations et CCAS auxquels le questionnaire a été envoyé**

Epicerie sociale Croix-Rouge - Morsang-sur-Orge - l'EPISOL
Secours populaire Grigny
Secours populaire La Ville-du-Bois
Secours Catholique Grigny
Secours populaire Massy
Secours Catholique Méréville
ACMCE (Association culturelle des Musulmans de Corbeil Essonnes)
AGORAé Paris-Saclay
Association Nazario
Carrefour des solidarités Epicerie Sociale
<u>Epicer'INT</u>
ESCALE
LA BOUTIQUE
<u>Les Amis des pauvres</u>
LES VOIES DU COEUR
Puits d'entraide
Relais Espoir Fraternité (REF)
Secours Catholique Morsang-sur-Orge
Secours Catholique Savigny-sur-Orge
Secours populaire Morsang-sur-Orge
Secours populaire Paray-Vieille-Poste
Secours populaire Sainte-Geneviève-des-Bois
Secours Populaire Université d'Evry
Sucre d'Orge
UniSocial France
Unité locale Croix-Rouge Val d'Orge
<u>Yakaar Evry</u>
JEUNESSE FIÈRE ET SOLIDAIRE (JFS)
Pyramides Solidaires
VELO SOLIDAIRE
Osmose Events

CCAS Igny
CCAS Marcoussis
CCAS Lisses
CCAS Les Ulis
CCAS Grigny
CCAS Saint-Michel-sur-Orge
CCAS Dourdan
CCAS Brunoy
CCAS Brétigny-sur-Orge
Epicerie sociale - CCAS de Vigneux sur Seine
Epicerie Sociale l'Oasis - CCAS de Montgeron
CCAS Champcueil
CCAS Evry Courcouronnes
CCAS Ballainvilliers
CCAS Fleury-Mérogis
CCAS Longpont-sur-Orge
CCAS Bures-sur-Yvette
CCAS Crosne
CCAS Etolles
CCAS Soisy-sur-Seine
CCAS Orsay
CCAS Linas
CCAS Longjumeau
CCAS Saint-Jean-de-Beauregard
CCAS Villabe
Epicerie Sociale - CCAS d'Epinay-sous-Sénart
CCAS Palaiseau
CCAS Verrières-le-Buisson
CCAS Gometz-le-Chatel
CCAS Lardy
CCAS Itteville
CCAS Saint-Germain-lès-Corbeil
CIAS Dourdannais en Hurepoix
CCAS Epinay sur Orge
CCAS Paray-Vieille-Poste
CCAS Bièvres
CCAS Etréchy

CCAS Chilly-Mazarin
CCAS Morangis
CCAS Arpajon
CCAS Saint-Pierre-du-Perray
CCAS Le Plessis-Pâté
CCAS Savigny-sur-Orge
CCAS Corbeil-Essonnes
CCAS Marolles en Hurepoix
CCAS Ris-Orangis
CCAS Mennecy
CCAS Montlhéry
CCAS de Juvisy-sur-Orge
CCAS Guigneville-sur-Essonne
CCAS Prunay-sur-Essonne
CCAS Etampes
CCAS Buno-Bonnevaux
CCAS Champlan
CCAS des Molières
CCAS Draveil
CCAS Egly
CCAS Gif-sur-Yvette
CCAS Guibeville
CCAS La Ferte-Alais
CCAS La Norville
CCAS La Ville-du-Bois
CCAS Leuville-sur-Orge
CCAS Limours
CCAS Massy
CCAS Morigny-Champigny
CCAS Morsang-sur-Orge
CCAS Ollainville
CCAS Quincy-sous-Sénart
CCAS Saclay
CCAS Saint-Germain-lès-Arpajon
CCAS Sainte-Geneviève-des-bois
CCAS Vert-le-Grand
CCAS Villebon-sur-Yvette
CCAS Villiers-sur-Orge
CCAS Viry-Chatillon
CCAS Yverres

## Annexe 4 : Analyse des recherches Soliguide (Rubrique « alimentation » et « hygiène », 2023)

Les résultats détaillés sont à retrouver sur le site :  
<https://soliguide.fr/fr/solidata/search-tracking>

### Alimentation :

15 954 recherches sur l'année 2023 (8 070 en 2022)

- Colis alimentaire 3 523
- Distribution de repas 1 761
- Épicerie sociale et solidaire 1 584
- Restauration assise 558
- Fontaine à eau 346

Communes avec le plus de recherches (du plus grand au plus petit nombre) :

1. Évry
2. Massy
3. Corbeil-Essonnes
4. Viry-Châtillon
5. Juvisy-sur-Orge
6. Savigny-sur-Orge
7. Grigny
8. Les Ulis
9. Chilly-Mazarin
10. Brétigny-sur-Orge
11. Palaiseau
12. Athis-Mons
13. Sainte-Geneviève-des-Bois
14. Étampes
15. Vigneux-sur-Seine
16. Ris-Orangis
17. Saint-Michel-sur-Orge
18. Draveil
19. Montgeron
20. Paray-Vieille-Poste
21. Brunoy
22. Boussy-Saint-Antoine
23. Morsang-sur-Orge
24. Morangis
25. Longjumeau
26. Arpajon
27. Dourdan
28. Épinay-sous-Sénart
29. Saulx-les-Chartreux
30. Mennecy
31. Villabé

**Hygiène :** 2 737 recherches en 2023 (1 888 en 2022)

- Douche 691
- Laverie 308
- Toilettes 217
- Bien-être 185
- Masques 108

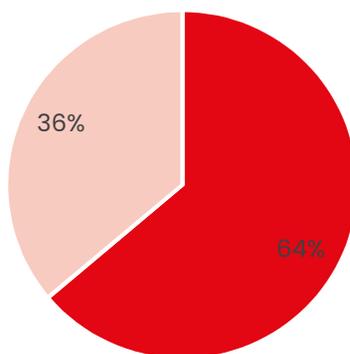
Communes avec le plus de recherches (du plus grand au plus petit nombre) :

1. Massy
2. Corbeil-Essonnes
3. Évry
4. Les Ulis
5. Grigny
6. Juvisy-sur-Orge
7. Sainte-Geneviève-des-Bois
8. Brétigny
9. Viry-Châtillon
10. Orsay
11. Étampes

## Annexe 5 : Les services accessibles avec ou sans suivi social obligatoire

## Faut-il obligatoirement être suivi par un travailleur social pour accéder à ce service ?

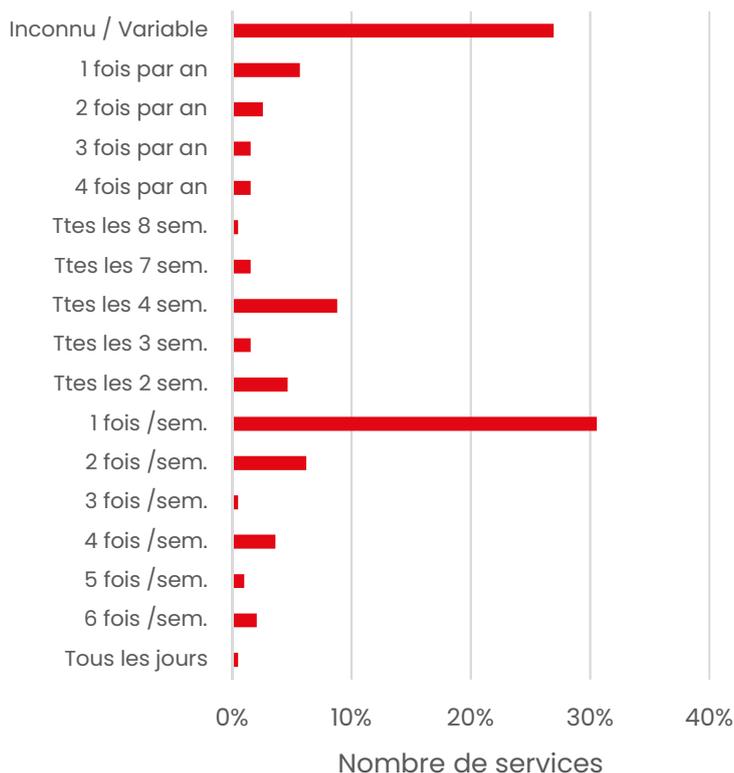
■ Non, suivi facultatif    ■ Oui, suivi obligatoire



**Annexe 5 :** Faut-il obligatoirement être suivi par un travailleur social pour accéder à ce service ? Source : SIAO 91 – Questionnaire sur l'aide alimentaire en Essonne (2023) – Nombre de services représentés = 213 | Lecture : 36% des services proposés par les structures répondantes sont accessibles uniquement aux personnes suivies par un travailleur social.

## Annexe 6 : Fréquence de distribution de l'aide par service

## Fréquence de distribution de l'aide par service



**Annexe 6 :** Fréquence de distribution de l'aide par service | Source : SIAO 91 – Questionnaire sur l'aide alimentaire en Essonne (2023) – Nombre de services représentés = 193 | Lecture : 31% des services proposés par les structures répondantes indiquent une fréquence de distribution de l'aide correspondant à 1 fois par semaine. Par ailleurs, 27% des services indiquent une fréquence de distribution inconnue ou variable.

## Annexe 7 : Le score de précarité alimentaire dans les hôtels sociaux

Le niveau d'équipement des hôtels et la mobilité sont des freins qui peuvent être objectivés grâce à certaines mesures, comme la présence ou non d'une cuisine, d'un frigo ou d'un micro-ondes dans un hôtel, ou bien le temps nécessaire en transport ou à pieds pour aller de l'hôtel à l'aide alimentaire adaptée la plus proche.

Dans le but d'analyser plus précisément le risque de précarité alimentaire dans chaque hôtel sur la base des freins évoqués, mais aussi de disposer d'un outil opérationnel pour la coordination des aides à l'hôtel, nous avons pensé un score de précarité alimentaire dédié aux hôtels de l'Essonne. Cette idée s'inspire du score de précarité alimentaire par commune proposé par l'ANSA et le CREDOC : un score était attribué à chaque commune pour six axes différents, dont l'offre alimentaire et l'offre d'aide alimentaire. Il a permis, à l'échelle de l'Île de France, d'identifier différents profils de communes en fonction du risque de précarité alimentaire calculé. Par ailleurs, dans son enquête sur l'alimentation des publics hébergés à l'hôtel en Île-de-France, l'ANSA avait utilisé pour son analyse un système de score des hôtels sociaux en fonction leur niveau d'équipement.

L'objectif est ici le même : pouvoir comparer le niveau de précarité de chaque hôtel, en prenant en compte, non seulement les équipements des hôtels, mais aussi leur situation géographique par rapport au commerce alimentaire (grandes surfaces discount) le plus proche et au service d'aide alimentaire adaptée aux publics hôtels le plus proche.

La définition proposée d'un service « adapté » aux publics des hôtels, au vu des enseignements de ce diagnostic, est la suivante : le service d'aide alimentaire adaptée le plus proche d'un hôtel social est celui qui propose une aide la plus régulière et la plus durable dans le temps, tout en étant accessible à des personnes qui ne sont pas encore domiciliées ou régularisées et suivies par un travailleur social. Dans les faits, il s'agit donc des aides vers lesquels les hébergés se rendent le plus souvent, à savoir les antennes du Secours Populaire, des Restos du Cœur, de la Croix-Rouge Française, certaines antennes de la Société Saint-Vincent de Paul, ainsi que des associations indépendantes qui proposent des aides remplissant ces conditions. La connaissance du contenu des aides qui s'est affinée tout au long de l'enquête a permis d'ajuster l'aide sélectionnée pour chaque hôtel afin qu'elle corresponde au maximum à l'option la plus probable pour les hébergés.

Concernant le commerce alimentaire le plus proche, nous avons pris le parti de ne rechercher que les grandes et moyennes surfaces des enseignes discount et hard-discount. Ce choix est basé sur les réponses d'une majorité de publics interrogés lors de l'enquête indiquant ce type de commerce alimentaire, souvent les plus avantageux en termes de prix.

Ces deux éléments – commerces alimentaires et aides alimentaires – ont été identifiés et géolocalisés pour chaque hôtel, puis un calcul d'itinéraire entre ces points et chaque hôtel a été fait, afin d'observer le temps nécessaire pour s'y rendre à pied ou en transport en commun.

À cela s'ajoutent les données d'implantation des hôtels sociaux fournies par DELTA, donnant des informations précieuses sur l'équipement des hôtels, à savoir la présence, ou non, d'une cuisine collective, de kitchenettes, dans les chambres, de micro-ondes collectifs ou individuels, et de frigidaires collectifs ou individuels. Ces données ont pour avantage d'être régulièrement mises à jour et transmises par le gestionnaire des hôtels sociaux.

Enfin, des données issues de l'enquête sur l'environnement de l'hôtel en termes d'aide alimentaire ont été utilisées, dans le but de déterminer si l'accès à l'aide alimentaire dans un hôtel est favorisé par la présence d'une association qui intervient directement dans l'établissement (aller-vers), et par le nombre de services d'aide alimentaire auquel il est possible d'accéder en étant hébergé sur la commune où il se situe. Pour cela, nous nous sommes basé sur les rayons d'action de chaque service répondant déclarés lors du questionnaire. Pour que les aides prises en compte concordent au mieux avec les publics à l'hôtel et leurs difficultés, seuls les services n'exigeant pas d'être suivis ou d'être d'avoir une domiciliation, et offrant une aide régulière dans le temps, ont été sélectionnés.

L'ensemble des scores pour chacun des critères présentés est converti en score et permet d'obtenir une note globale allant de 0 à 100. Plus la note d'un hôtel se rapproche de 100, et plus le risque de précarité alimentaire de ses hébergés est bas. Dans les faits, la note maximale obtenue par un hôtel ne dépasse pas 82 sur 100. Cela est dû au fait que des critères se compensent entre eux : si un hôtel est très isolé des supermarchés et aides alimentaires, ou faiblement équipé pour cuisiner, il est plus probable qu'il soit aidé par des associations qui interviennent sur l'hôtel (Alim'hôtel, etc.), et inversement.

Le choix de ce système de notation se justifie par le fait que les hébergés d'un hôtel bien connecté aux supermarchés et aides alimentaire peuvent tout de même être confrontés à des situations alimentaires précaires, dues à des difficultés de mobilité, ou des équipements de cuisine réduits. En ce sens, d'après les enseignements de l'enquête, l'aller-vers est aussi un enjeu pour les hébergés d'établissements peu isolés.

Il faut enfin rappeler que ce système de notation a ses limites et qu'il est discutable, perfectible. L'objectif est de le faire évoluer au cours des échanges avec les différents acteurs concernés, en fonction de son utilité et de la manière dont il est utilisé.

## Annexe 8 : Les types de structures publiques mentionnées les associations et CCAS répondants

	Types de structures mentionnées →	CCAS / CIAS ou mairie	MDS	Agglomérations	SIAO	PASH	CAF	CPAM	CLIC	CMP	Sans réponse
Type d'acteur répondant	Un CCAS / CIAS	15%	85%	11%	4%	0%	13%	9%	9%	6%	11%
	Une association	82%	69%	0%	6%	4%	5%	1%	0%	3%	0%

Le pourcentage affiché représente la proportion de répondants par type d'acteur (association ou CCAS, n=144) ayant mentionné chaque type de structure publique affiché (recodage des réponses). D'autres structures publiques ont été mentionnées à la marges, et n'apparaissent pas dans les catégories ci-dessus, telles que France Travail, la CRAMIF, une université, un hôpital ou un collègue.

**NOUS RENCONTRER  
OU NOUS CONTACTER**



**SIAO 91**  
41 rue Paul Claudel, 91000 Évry  
Tél. : 01 80 45 00 51 - Email : [siao.91@croix-rouge.fr](mailto:siao.91@croix-rouge.fr)  
[www.siao91.fr](http://www.siao91.fr)

**SIAO 91**

**croix-rouge française**

